

Institut d'Etudes Politiques de Paris
ECOLE DOCTORALE DE SCIENCES PO
Programme doctoral Monde musulman
Centre d'études et de recherches internationales (CERI)
Doctorat en Science politique

Vies et mort de l'Accord de Taëf

Echecs de la régulation communautaire

-Mémoire d'introduction-

Joseph BAHOUT

Thèse sur travaux dirigée par M. Gilles Kepel, Professeur des Universités à Sciences Po-Paris

Soutenue le 24 octobre 2011

Jury :

M. Bertrand Badie, Professeur des Universités à Sciences Po-Paris

M. Henry Laurens, Professeur au Collège de France (rapporteur)

M. Théodor Hanf, Professeur à l'Université de Fribourg (rapporteur)

M. Gilles Kepel, Professeur des Universités à Sciences Po-Paris

A deux de mes maîtres trop tôt disparus,

Raja Boulos (10 novembre 1954 - 27 septembre 1985), pour la passion

André Chaïb (5 septembre 1953 - Kidnappé sans retour le 19 août 1985), pour la rigueur
à qui je « dois » de m'être engagé sur ces voies « arides » de la recherche et de l'enseignement

A Rémy Leveau, autre maître disparu, qui n'aura pas vu achevé un parcours qu'il avait pourtant initié.

A tous mes morts, qui ont émaillé, parsemé, jalonné, et accompagné, ce travail ; à **Gedso-« petit frère »** ; à **Samir Kassir**, à **Joseph Samaha**, au **petit Paul**, à **papa-maman** ; et à tous les autres...

Et, du côté de la vie, à « **Elle** », surtout, inspiratrice et coach, qui sera encore là.

Remerciements :

Un travail qui s'étale sur près de vingt ans fait contracter à son auteur des dettes infinies et sans doute impossible d'acquitter. Qu'il me soit permis quand même de rendre, en les nommant (et j'en ai sûrement oublié plusieurs, ils m'en excuseront...), une partie du dû à ceux qui, sous des formes diverses, directement liées à ma recherche ou, plus indirectement la plupart du temps, simplement en « étant là », m'ont accompagné sur ce parcours.

Jean Hannoyer et Chawki Doueihy, la « bande des premiers temps du CERMOC »
Elizabeth Picard qui a souvent remis ce travail sur ses rails
Ghassan Salamé, (malgré tout...)
Jean-Claude Cousseran (rencontre providentielle)
Mes « patrons » du CAP, Christian Nakhlé, Alexis Le Cour Granmaison, et Joseph Maïla, qui ont parfois accepté de m'épargner
Les membres du jury (Bertrand, Henry et Théo) pour leurs inspirations et encouragements, et pour avoir accepté d'être les « complices » de cette fin de cycle
Gilles Kepel, énormément, pour une indulgence et une patience infinies

Hala Wardé-« le roc »- et Elie Ayache, pour des choses innombrables et précieuses, partout et en tous temps
Mes amours défuntes (Maya H. surtout) qui m'ont, chacune, poussé un peu plus loin hors de la procrastination
Hicham Ferzli, Khalil Torbey, Firas Abi-Younès, et Ziad Abdelnour (autre « petit-frère » ; 2 fois donc merci) -« les mousquetaires du repli beyrouthin »
Michel Antakly et Philippe Yared, les « copains d'avant »
Paul Achcar -« vieux sage » et compagnon de route nomade
Chawki Azouri « le réparateur du dedans »
François Sénémaud ; Alain Chenal ; Karim Geagea ; Thala Khair ; Carole Hakim ; Agnès Favier ; Walid Raphaël ; Najib Mikati ; et tous ceux qui, sans le savoir parfois, et même pour un instant, m'ont aidé à tenir, vingt ans durant, le coup
Christiane Bahout-Noun, Adel Nassar, Manal Wardé (dont l'œil a traqué les coquilles), et tous ceux qui m'ont soutenu et encouragé cet été
Thérèse-Tati qui a « nourri » ce mémoire d'introduction 😊

Ils sont morts à plusieurs
C'est-à-dire chacun seul
Sur une même potence qu'on nomme territoire
(...)
Pour plus de précision ils sont morts à plusieurs
par besoin de mourir
(...)
Alors
ils sont bien morts ensemble
c'est-à-dire chacun seul comme ils avaient vécu

(Nadia Tuéni ; *Poèmes pour une histoire*, 1972)

(...)
Mon pays où l'on meurt quand on en a le temps.
Mon pays où la loi est un soldat de plomb.
Mon pays qui me dit : « Prenez-moi au sérieux »,
mais qui tourne et s'affole comme un pigeon blessé.
Mon pays difficile tel un très long poème.
(...)
Mon pays qui ne dure que parce qu'il faut durer.
(...)
Mon pays que le choix ronge comme une attente.
Mon pays que l'on perd un jour sur le chemin.

(Nadia Tuéni ; *Liban, 20 poèmes pour un amour*, 1979)

Je baisse la voix pour mieux entendre
hurler pays ; pour dire le mal
de n'avoir planté ni amour ni haine,
d'avoir mélangé les racines,
et pris pour montagne la mer.
(...)
J'habite le silence
pour mieux contrôler le pouls de la race,
dire que, s'il faut mourir,
c'est à cause d'une seule goutte de sang,
différente.

(Nadia Tuéni ; *Archives sentimentales d'une guerre au Liban*, 1982)

Suis-je né d'un mensonge
dans un pays qui n'existait pas ?
Suis-je tribu au confluent de sangs contraires ?
Mais peut-être ne suis-je pas.
Certes je ne suis pas, vos équations le disent,
même en baissant la voix je n'entend pas la mer,
ni n'entend la lumière.
Qui me rendra présent ?
Menacé, donc vivant,
blessé, donc étant,
peureux, donc effrayant,
debout, donc flamboyant.
Qui me rendra présent ?

(Nadia Tuéni ; *Archives sentimentales d'une guerre au Liban*, 1982)

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un après-guerre civile¹ ? Comment se terminent ce type de conflits ? Et que produisent-ils ? Près de vingt ans après la fin de la guerre du Liban, et en dépit des tribulations qui semblent avoir relégué le conflit et son issue à l'arrière plan, le thème de la « recomposition-décomposition » politique se présente de façon toujours aussi prégnante, même s'il recouvre aujourd'hui des réalités, des significations, et des niveaux de lecture multiples.

En prenant comme objet de travail les reconfigurations du champ public dans le Liban d'après-guerre à travers le prisme des nouvelles élites et forces politiques, c'est en fait sur le niveau de la reconstruction du politique que nous nous proposons au départ, dans le cadre d'un long travail de recherche, de porter l'analyse. Plus précisément, il s'agissait tout d'abord de répondre à la question de savoir « qui gouverne le Liban ? »² -depuis la fin de sa guerre, mais, comme entrée principale, de répondre à la question plus fondamentale de savoir « comment est gouverné le Liban ? ». Quels sont les mécanismes qui travaillent la polité libanaise et, partant, quelles sont les logiques qui y gouvernent la relation entre l'Etat (ou le système politique³) et la société ? En amont de cette analyse, il s'agissait toutefois d'admettre

¹ Ce n'est pas à la légère que ce mot est lâché. Nous sommes conscient du risque encouru par ce terme, et de celui que fait courir le fait de trancher, d'emblée, un débat qui n'est pas que sémantique mais qui touche à l'identification même de la nature de la guerre libanaise, à ses causes et à ses ressorts, voire à sa compréhension. On pourrait aller jusqu'à dire que la dénomination de la guerre fait elle-même l'objet d'un conflit ayant émaillé l'après-guerre, non seulement dans le champ intellectuel de ses historiens et des ses politologues, mais entre les forces politiques, en raison des conséquences que fait courir le choix de l'un des paradigmes à l'exclusion de l'autre : guerre des autres, « Guerre pour les autres » (Ghassan Tuéni ; Une guerre pour les autres (J.C Lattès, Paris, 1985), guerre civile et intercommunautaire, guerre « incivile » (selon l'expression ironique qu'Ahmad Beydoun donne en titre à son recueil d'articles ; Liban : itinéraires dans une guerre incivile (Karthala-Cermoc, Paris, 1993), etc. Ce n'est pas là le moindre des enjeux de l'après-conflit, dont certains épisodes ont vu se rallumer une « guerre du nom ». C'est là tout l'enjeu de la lecture différenciée que les Libanais ont de leur passé, et notre travail ne saurait faire l'économie de cette problématique en particulier. Pour le moment, il faudra peut-être se contenter de l'appellation neutre et factuelle de « Guerre du Liban » (suivant en cela le titre de l'ouvrage de Samir Kassir ; La guerre du Liban : de la dissension nationale au conflit régional, 1975-1982 (Karthala-Cermoc, Paris, 1994).

² Cf. Iliya Harik ; « Mann Yahkum Lubnan ? » (Qui gouverne le Liban ?) (Dar an-Nahar, Beyrouth, 1972).

³ C'est là un autre débat sémantique ayant cours sur la scène politico-intellectuelle libanaise, celui de savoir si le Liban d'après-guerre a réussi à produire un Etat (avec toute la charge « wébérienne » mais somme toute fantasmatique que sous-tend le terme) ou n'aura réussi qu'à sécréter un « système politique » -« *nizam siyasi* » - mot qui, dans la culture politique arabe, désignerait plutôt un mécanisme de pouvoir et de domination bruts. De cette querelle de mots derrière laquelle se cachent lectures conflictuelles et enjeux d'une légitimation controversée du pouvoir en place, nous traiterons dans ce mémoire d'introduction, dans la mesure où le discours des acteurs prend sa place dans l'éventail des ressources de leur compétition politique.

que la guerre elle-même, surtout lorsqu'elle s'étend sur près de quinze ans, avait fini par s'installer et par se déployer comme un « fait social global » ; il s'agissait donc de la relire comme matrice de production d'une société particulière, afin de pouvoir, par la suite, identifier les composantes et les acteurs politiques qui en étaient issus, et démonter à partir de là les mécanismes du nouveau mode de production qui se mettait en place dans ses prolongements, ainsi que les modalités de leur reproduction, de leur transformation, et de leur conversion. Ainsi envisagé, notre questionnement ambitionnait de trouver sa place dans un champ comparatif plus large que le seul Liban, et visait à se situer dans la lignée d'autres travaux portant sur des « sorties de guerre » -ou sur ce que la science politique de l'après guerre froide a convenu d'appeler les « démobilisations » ou les « déflations de conflit » (Cambodge, Nicaragua, ex-Yougoslavie, Irlande, Afghanistan, Soudan, Irak, etc.). Un tel questionnement ne saurait, voire ne pourrait, occulter l'externe -tant régional qu'international- comme environnement d'un système -la formule politique libanaise- extraverti par excellence. Par delà, s'ouvrirait là aussi un champ de questionnement théorique et comparatif, celui de la viabilité et de la résilience des formules consociatives⁴ dans un cadre régional volatil ; celui du Moyen-Orient en recompositions violentes depuis 2003, et où se reposent les grandes questions de construction sociétale sur fond de communautarisme réveillé, et où l'opérationnalité des Etats se retrouve aujourd'hui plus que jamais défiée. C'est justement à partir du paradigme théorique du consociativisme et de ses présupposés que se construira la démonstration d'un champ libanais ingouvernable dans la durée, au moins tant que les

⁴ Nous reviendrons longuement par la suite dans ce mémoire sur les considérations politologiques relatives au type de démocratie consociative auquel appartient le système politique libanais. Cf. Théodor Hanf, Antoine Messarra, Heinrich Reinstrom (Eds.) ; La société de concordance : approche comparative, (Publications de l'Université libanaise, Beyrouth, 1986). Nous nous contenterons pour l'instant d'une définition rapide : « *Reste qu'on pourrait se demander ce qui se cache derrière ce titre de 'démocraties consociatives'. Ce sont tout simplement des démocraties qui se caractérisent principalement par des clivages d'ordre culturels profonds et de portée politique. Des césures entre les différents sous-groupes ainsi déterminés qui doivent être nettes et franches* » ; cf. « Les démocraties consociatives », in : Revue internationale de politique comparée (Vol. 4, n°3, 1997). La voie de la recherche sur ce type de démocraties, et la théorisation de leurs modes de fonctionnement doivent essentiellement aux travaux d'Arend Lijphart. Cf. The Politics of Accommodation ; Pluralism and Democracy in the Netherlands (University of California Press, Berkeley, 1968), « Typologies of Democratic Systems » in : Comparative Political Studies (n°1, 1968), « Consociational Democracy », in : World Politics (Vol. 21, n°2, 1969), Democracy in Plural Societies (Yale University Press, New Haven, 1977); ou encore Eric Nordlinger, « Conflict Regulations in Divided Societies », in : International Affairs (n°29, 1972). Pour Lijphart, « *il y a démocratie consociative lorsque le gouvernement est assumé par l'ensemble des élites groupées en cartel, afin d'assurer le fonctionnement stable d'une démocratie à la culture politique fragmentée* » (Cf. World Politics, Op. cit). C'est par ailleurs largement autour des modalités de fonctionnement et de dysfonctionnement de ce type de régulation des sociétés non-homogènes que tourne une part majeure de la « thèse » qui sous-tend les travaux rassemblés ici. Ce que nous tenterons de faire apparaître dans ce mémoire d'introduction, en partie au moins, c'est la très grande friabilité du consociativisme libanais, au défi de ses constructions internes d'abord, mais aussi d'un environnement régional mouvant et turbulent, de surcroît lui aussi « communautarisé », ce qui nous semble être le cas du Proche-Orient « libanisé » depuis la guerre d'Irak dans un premier temps, puis avec la crise syrienne succédant au « Printemps arabe » dans un deuxième temps.

questions relatives aux élites et à leurs cultures politiques d'accommodement, ainsi que les questions relatives aux cultures politiques des groupes communautaires qui composent et scellent le « Pacte », ne sont pas « rassérénées » dans un cadre régional lui-même producteur de régulations. A moins d'accepter, et d'en trouver les modes opératoires, la fatalité d'un champ politique libanais en éternel recommencement.

Ce sont ces questionnements, ainsi que d'autres plus latéraux ou plus incidents, qui ont occupé une réflexion et une recherche de près de vingt ans, et qui font l'objet des travaux rassemblés ci-après, et auxquels nous tenterons, dans les pages qui viennent, et dans le fil de cette problématique là de donner cohérence et perspective. Des travaux qui sont étalés dans le temps (près d'une vingtaine d'années depuis le début des années 1990), mais qui sont aussi marqués par lui. Par son passage, même si les grandes tendances restent curieusement d'actualité -ce qui témoigne d'une inquiétante ou rassurante, c'est selon !, permanence des problématiques libanaises ; mais aussi par sa prégnance et par son poids, dans le sens où ces papiers sont forcément contextualisés, datés des événements qui les produisent et de la grille de lecture qui les informe à ce moment là. Un temps long durant lequel s'est aussi déployée une réflexion, se façonnant mais se transformant tout autant, tout en s'efforçant de garder un cap dont il faut espérer que la collection de ces travaux rend compte et indique.

Si les deux grandes césures qui marquent l'ordre régional autour du Liban depuis la fin de sa guerre sont le « grand projet américain » en Irak à partir de 2003 puis la déferlante des « Révolutions arabes » en 2010-2011, le grand -voire le cataclysmique- renversement concernant le champ interne libanais est sans doute l'assassinat de Rafik Hariri en février 2005. Si l'on peut dater de là le début de la nouvelle entropie libanaise vers la crise de nouveau endémique, on peut aussi, en tous cas pour les besoins de notre démonstration ici, dater de là la mort « conceptuelle » ou clinique de Taëf (en tous cas d'un certain Taëf), et la montée à la surface, sans fard, de la confrontation communautaire nouvelle, au Liban et en écho de la région (depuis l'Irak, jusqu'aujourd'hui la Syrie, en passant par la Palestine divisée entre Hamas et l'Autorité), entre sunnisme et chiisme « politiques ».

L'une des hypothèses centrales de ce mémoire de présentation du corpus rassemblé est qu'au-delà du fait que l'assassinat de Rafik Hariri le 14 février 2005 était le point de départ d'une crise systémique du politique au Liban qu'il plonge dans une quasi-totale ingouvernabilité, la seule mise en perspective des événements des quinze années allant de 1990 à 2005 est en elle-même explicative d'une grande partie de ce grippage systémique

presque fatal. Il apparaîtra aussi que la crise que vit le Liban les six dernières années (2005-2011) est en fait contenue en germes dans les multiples modes de fonctionnement du Liban mis sous tutelle syrienne à partir de 1989-90. D'abord parce que cette tutelle est le cadre référentiel quasi-unique du système durant quinze ans; sa disparition ne pouvait donc que plonger le système dans un état d'entropie autodestructrice. Mais aussi, parce que cette crise des six ans passés s'explique tout à fait dans le prolongement du positionnement graduel des acteurs dans le système libanais, de sorte que le devenir de celui-ci après 2005 se lit parfaitement à la lumière de ce qui précède cette date. D'où l'intérêt de restituer la dynamique de la décennie et demie inaugurée par la mise en place du « Liban de Taëf », et clôturée ensuite par la violence brute qui met fin à celui-ci.

Pour répondre à ce besoin de restitution, une mise en perspective « chronologique » de ces travaux s'imposait, qui périodise les paliers de la montée vers la crise et ses extrêmes, et qui démonte l'enchevêtrement des temporalités locales, régionales et internationales qui construisent cette crise. Mais il fallait tout autant faire la part « thématique » de trois niveaux auxquels se joue le drame : d'abord celui du cadre institutionnel (le système ou « la scène »), un cadre produit par des élites qui le (re)produisent en retour ; celui, ensuite des élites, de leurs trajectoires, de la construction de leurs réseaux, et de leur inclusion dans le cadre institutionnel (« les acteurs »); et celui, enfin, de l'interaction entre ces acteurs et le système, acteurs dont la déréliction du cadre les entraîne vers la dérégulation totale et la crise ouverte (« le film », ou « la tragédie »), comme en écho à la déconstruction des cadres de stabilité régionale entamée depuis 2003. C'est donc en articulation entre chronologie et thématique que le corpus et le mémoire qui l'introduit ont été construits.

Ch. 1- Le Système Taëf : Le cadre et la scène

Où il apparaîtra que l'Accord de Taëf remplit trois fonctions : c'est un macro-cessez-le-feu qui met fin au conflit ; il fournit le cadre institutionnel qui va organiser la suite du jeu politique jusqu'en février 2005 ; mais il est aussi en partie « produit » par des élites futures du système qu'il mettra en place, de sorte que leur rôle et leur place dans le Liban d'après-guerre est déjà esquissé et « réservé » durant la gestation de l'Accord. Cela contredit la thèse d'une rupture brutale et nette entre guerre et après-guerre, et c'est là l'une des idées-forces qui traverse une partie des travaux rassemblés.

Depuis le moment de son adoption en octobre 1989, deux lectures de l'Accord de Taëf n'ont cessé de s'opposer.

Selon la première, l'accord était « fils du moment », un accord de contingence, conçu dans la crise et dans l'urgence, comme une sorte de cessez-le-feu, définitif toutefois, à la différence de la série des cessez-le-feu qui avaient émaillé la guerre. Selon cette lecture, surtout faite par les opposants à l'Accord ou par ceux qui restaient sceptiques à son encontre, il faudrait donc prendre les dispositions qu'il contient comme imparfaites, perfectibles, et approximatives. Selon la seconde lecture, plus volontiers celle des partisans et « initiés » de l'Accord, Taëf était le point de convergence optimale entre plusieurs tentatives antérieures de réforme, une synthèse entre elles : il constituerait donc la somme des « plafonds indépassables » en terme de réaménagement institutionnel et de relations libano-syriennes, tout en reflétant aussi le rapport de forces –locales et régionales- que la guerre était en passe de produire au moment de la négociation du texte. Restait, bien sûr, une lecture « objective » de Taëf, celle qui consiste à le prendre comme un texte constitutionnel, qui organise ou réorganise la distribution et l'équilibre des pouvoirs dans un Liban où la guerre finissante portait entre autres sur ces questions là.

Une compréhension « réaliste » de Taëf se situerait entre les deux lectures extrêmes. C'est bien entendu la crise ouverte avec la fin du mandat présidentiel d'Amine Gemayel sans qu'on puisse lui élire de successeur, et la séquence de violence extrême qui suit cette vacance,

avec des guerres successives, parfois simultanées, et en tous cas enchevêtrées, entre libanais (la « Guerre d'élimination » entre factions essentiellement chrétiennes), ainsi qu'entre un certain Liban et la Syrie, qui faisait accoucher de l'Accord à proprement parler. Mais son contenu, et surtout les faits politiques qui précèdent cette crise, et ce depuis 1985, donnent un crédit solide à la lecture d'un accord « synthétique » et en gestation de longue date.

En effet, comme nous allons le voir, « Taëf » est la synthèse concrète de trois documents (ou « papiers »)⁵ dont l'élaboration commence avant la vacance présidentielle en 1988. Cela tendrait à situer son statut dans une zone intermédiaire entre les deux lectures, tout en donnant l'avantage à la seconde en ce qui a trait aux aménagements institutionnels. En relisant ces derniers en comparaison avec d'autres projets de sortie du conflit, la grande similitude des solutions tentées pour la crise libanaise resitue les enjeux nodaux de l'Accord devenu plus tard texte constitutionnel. Enjeux que l'on ne cessera de retrouver à la base des diverses crises qui vont émailler la vie politique entre 1992 et 2005, et plus encore de celle qui éclatera de façon incontrôlable après le tournant tragique de 2005. La querelle ouverte depuis l'assassinat de Rafik Hariri -marquée entre autres par la différenciation des lectures politiques et exégèses institutionnelles faites par les parties en conflit- apparaîtra donc comme étant en germe depuis les premières élaborations d'une solution libanaise, et avant même l'adoption du nouvel arrangement politique en 1989.

Les généalogies de l'Accord de Taëf ; quinze ans de Conflict-Resolution

Le bref passage en revue suivant des étapes principales de tentatives de règlement de la crise libanaise n'a donc pas de visée « historique » ou narrative mais servira à mettre en lumière trois niveaux importants d'analyse. Premièrement, celui des dimensions régionale et internationale d'intervention sur le « dossier libanais », mais aussi les raisons de l'échec de celles-ci ; ces rappels éclairent bien sûr les raisons du « succès » de l'opération Taëf ; mais ils éclairent aussi, rétrospectivement, les raisons des échecs d'autres tentatives ultérieures - souvent similaires- d'arabisation ou d'internationalisation des affaires libanaises, que ce soit durant la période qui nous intéresse (1992-2005), ou encore ultérieurement (2005-2011), avec

⁵ Aref Abed ; *Lubnan wat-Taëf: Taqatuu Tarikhi wa Masar Ghayr Muktamel* (Le Liban et Taëf; conjonctions historiques et trajectoire incomplète), (Centre d'études de l'unité arabe, Beyrouth, 2001). Cet ouvrage, issu d'une thèse de doctorat, est à ce jour la généalogie la plus précise et la plus synthétique de l'Accord. L'auteur ayant entre autres bénéficié de sa proximité des milieux Hariri (il travaille au Service de presse de l'ancien Premier-ministre au moment de sa recherche); par la suite, et encore à ce jour, il deviendra l'un des conseillers de Fouad Siniora, futur Premier ministre et chef du bloc parlementaire du *Mustaqbal*, parti de Saad Hariri.

les séquences de la Résolution 1559, les aléas du TSL (Tribunal spécial sur le Liban), et « Groupes de contact » divers. Deuxièmement, ce rappel servira à situer les paliers et plafonds indépassables de tous les cadres de solution à la crise libanaise que ce soit en matière de réformes institutionnelles ou de relations extérieures ; il apparaît ainsi que, nonobstant quelques détails ou quelques variables, il existerait des « intangibles » structurels qu'aucune solution viable et réaliste ne saurait ignorer ou transgresser ; ce qui, par ailleurs, viendra confirmer et consolider l'hypothèse des lignes de continuité derrière les ruptures apparentes dans la construction politique libanaise d'après-guerre⁶. Troisièmement, le rappel de ces étapes fait apparaître une série d'acteurs qui deviendront progressivement permanents ou constants dans l'après-guerre. Ainsi, les résolutions de crise sont opérées et actées par des forces politiques produites par la guerre elle-même, et la dynamique des négociations successives les transformera en acteurs essentiels de l'après-guerre, qu'il s'agisse de « belligérants » ou de « médiateurs » ; là aussi, nous retrouvons un élément de continuité qui nuance fortement les hypothèses de rupture radicale entre « avant » et « après » guerre, une hypothèse que nous voudrions potentiellement comparative d'autres conflits de ce type.

Tout comme l'Accord de Taëf, l'ensemble des tentatives antérieures de résolution de la crise libanaise ont porté, et la plupart du temps buté, sur deux entrées essentielles ; d'une part, celle des réformes politiques et structurelles d'un pays dont le système est en équilibre instable depuis sa formation en 1920 et son indépendance en 1943 ; d'autre part, celle des relations difficiles, et souvent belligères, entre le Liban et son environnement, la clé de voûte de cette relation et son passage incontournable étant la relation avec la Syrie et le rôle que celle-ci entend préserver dans toute configuration libanaise. C'est à l'interface de ces deux entrées que toutes les crises libanaises et leurs tentatives de résolutions deviennent l'otage et l'enjeu des rapports de force régionaux.

Dès le départ, un parrainage syrien : Au cours des premiers mois qui suivent l'éclatement de la guerre, le Président Sleimane Franjeh soumettait un projet de compromis qui constituait la première tentative de sortie de crise. Cette initiative contenait deux caractéristiques notables: c'était la première et la dernière plate-forme de réforme où étaient

⁶ C'est l'idée que nous développons aussi, à partir de l'angle plus particulier de la « réconciliation nationale ». Cf. texte n°1.

faites des concessions concernant le *Power-sharing* -la fameuse « *Mucharaka*⁷ » étant la principale revendication sunnite dans le sens d'une plus grande participation au pouvoir exécutif- proposées par le « maronitisme politique » de façon relativement volontaire, avant que le rapport de forces ne se dégrade de façon flagrante et dramatique à son détriment. En deuxième lieu, elle inaugurerait l'entrée en jeu de la Syrie comme acteur de la guerre libanaise⁸, dans ce premier temps sous forme de médiation et de « facilitation », sans exclure un rôle de « persuasion » pour le moins « musclée » joué par d'autres parties auprès des fractions libanaises. C'est d'ailleurs après une rencontre à Damas avec le Président Assad que Franjieh annonçait son initiative sous le nom de « Document constitutionnel » (*Al wathiqah ad-dusturiyya*). Rétrospectivement relues, les réformes proposées dans ce document anticipent en « condensé » toutes celles des documents suivants, et dessinent les contours du « plancher » au dessous duquel toute proposition ultérieure ne pourra plus jamais se situer, et cela jusqu'à Taëf : confirmation (officialisation) de la coutume jusque-là établie, et en vertu de laquelle les « trois présidences » sont du ressort des trois communautés principales du pays (Présidence de la République aux maronites, Présidence du Conseil des ministres aux sunnites, et Présidence de l'Assemblée aux chiïtes) ; répartition paritaire des sièges à l'Assemblée⁹ ; élection du Premier ministre par l'Assemblée, à la majorité relative¹⁰ ; abolition de la distribution communautaire des postes de la fonction publique, à l'exception des postes dits de « première catégorie » (Directeurs généraux, ambassadeurs, gouverneurs, etc.) qui seront, eux, répartis

⁷ Ou « participation » ; une revendication principale de « l'islam politique » libanais depuis les années 50, et probablement depuis les premiers moments de l'indépendance. La revendication devient essentielle et *sine qua non* depuis la fin des années 60, et elle est rejointe par l'ensemble du camp « progressiste ». Une demande de participation effective au pouvoir partagé entre Président maronite et Premier-ministre sunnite, selon la formule consociative du Pacte national de 1943 et sans remise en question de cette dernière. Mais ensuite, la demande de participation touchera à l'exercice même et à la nature du pouvoir exécutif, ce qui sera traduit, comme nous le verrons, par la diminution et la dispersion des prérogatives présidentielles.

⁸ Abdel-Halim Khaddam, alors Ministre des Affaires étrangères, inaugure là sa prise en mains de ce qui sera appelé à Damas, au fil du temps, « le dossier libanais », dossier dont il gardera la charge quasi-exclusive jusqu'à la moitié des années 90. Dans ce premier temps, il est secondé tour à tour par le général d'aviation Naji Jamil, alors homme de confiance du Président Assad -mais qui sera par la suite écarté-, et surtout par le chef d'état-major Hikmat Chéhab, lui aussi très lié pour une longue période à ce même dossier libanais. A Khaddam et Chéhab s'ajoutera, après 1990, l'homme fort des services de renseignement syriens, Ghazi Kanaan, propulsé au rang de « proconsul » de Damas au Liban, et véritable faiseur de rois dans le pays. Le rôle de Kanaan dans la gestion syrienne du Liban est crucial, et ce jusqu'au tournant culminant de son « suicide » pour le moins mystérieux en octobre 2005.

⁹ Le parlement libanais est jusque là réparti dans une proportion de six à cinq sièges entre chrétiens et musulmans, en respectant une répartition proportionnelle au sein de chacun des grands ensembles religieux (sunnites, chiïtes, druzes, chez les musulmans ; maronites, grecs-orthodoxes, grecs-catholiques, arméniens catholiques et orthodoxes, et autres « minorités » chez les chrétiens).

¹⁰ Ce qui le mettrait au même niveau de légitimité que le Président de la République, lui aussi désigné par l'Assemblée ; mais qui rendrait le système politique libanais bien plus parlementaire que présidentiel, ce qu'il était jusque là, dans le sens où le Président du Conseil était nommé par le Président de la République.

paritairement aussi. Quant à l'épineuse « question palestinienne », le Document se bornait à prôner le retour à la teneur des « Accords du Caire »¹¹ et leur stricte application.

A l'exception du dernier point, et abstraction faite des détails institutionnels, c'est exactement autour de ces mêmes idées que tourneront toutes les tentatives de solution ultérieures. Le Document devait être cependant très vite rejeté par la coalition de la Résistance palestinienne et de la gauche qui le jugeaient trop timide et en deçà des revendications formulées par le « Programme intérimaire du Mouvement national »¹² qui, lui, ne cherchait pas tant la réforme de système communautaire que son remplacement.

Les tentatives d'arabisation de la crise : Le rejet de cette première tentative était encouragé par un tandem égypto-irakien inquiet de voir la Syrie devenir l'architecte arabe exclusif d'une solution au Liban. Ce raidissement allait entraîner la première intervention militaire syrienne d'envergure au Liban, mais une certaine dynamique d'« arabisation » de la crise libanaise était toutefois entamée ; elle ira alors croissant, entraînant l'entrée en scène d'un nouveau médiateur, l'Arabie Saoudite, avec laquelle Damas devra sans cesse compter, parfois s'accommoder¹³ et même en profiter, et souvent le combattre. Toutefois, l'acquis libanais de la Syrie¹⁴, incessamment capitalisé pour les décennies à venir, deviendra progressivement la clé sans laquelle le règlement ultime, celui de Taëf, n'aurait pu voir le jour. Cette « bénédiction » arabe du rôle de Damas au Liban se fait certes à contrecœur, et la

¹¹ Accords signés en 1969, et régissant les relations et les termes de la présence armée palestinienne sur le territoire libanais, entre l'Etat libanais et l'OLP. Ces accords avaient été parrainés par Nasser, suite aux accrochages entre la Résistance palestinienne et l'Armée libanaise dans les années 1968-69. Les Accords du Caire, rendus de facto caducs par les suites de l'invasion israélienne de 1982, seront par la suite formellement abrogés par le Parlement libanais en 1987.

¹² Le Programme est divulgué en août 1975, sous le titre « Pour une réforme démocratique du système politique libanais ». Il réclame l'abolition totale du communautarisme politique, à l'exception des deux plus hautes charges de l'Etat qui devront aller à une personnalité chrétienne, et pas forcément maronite, pour la Présidence de la république, et à une personnalité mahométane, et pas forcément sunnite, pour la Présidence du Conseil. Il préconise l'adoption d'une loi électorale faisant du Liban une circonscription unique à mode de scrutin proportionnel. Cf. *Watha'iq al-Haraka al-Wataniyya al-Lubnaniyya 1975-1981* (Documents du Mouvement national libanais 1975-1981), (s.e ; s.d ; Beyrouth).

¹³ En octobre 1976, quelques semaines après l'élection d'Elias Sarkis à la Présidence de la République, le Sommet de Riyad réunit le Liban, la Syrie, l'OLP et l'Egypte ; il en découlera la création d'une Force arabe de dissuasion (FAD) de 25 000 hommes, essentiellement composée des troupes syriennes déjà présentes au Liban depuis l'été 1976. Ce sera là la légitimation, sous couvert arabe, de la présence militaire syrienne au Liban, qui ne cessera dès lors d'être l'une des pierres d'achoppement de tout règlement ultérieur.

¹⁴ Un acquis assorti d'une substantielle compensation financière versée par l'Arabie Saoudite. C'est dans la foulée de la Guerre d'octobre 1973 que des versements saoudiens à la Syrie sont initiés, à titre de « compensation due aux pays du champ de la confrontation ». Par ce biais, la monarchie wahhabite cherche à capitaliser sa montée en puissance financière après le choc pétrolier, et à la traduire en influence politique dans le système arabe. Damas va, de son côté, tenter de prolonger le plus possible cette « rente de situation stratégique » afin de pallier à une situation économique difficile, et les contributions financières saoudiennes qui dureront jusqu'à la veille de Camp David sont estimées entre un et deux milliards de dollars par an.

Syrie l'obtient toujours « par épuisement ». Il en ira de même d'autres acceptations régionales (Israël préférant somme toute une régulation syrienne de la violence libanaise à un risque de débordement -de l'OLP dans un premier temps, du Hezbollah par la suite) et internationales (les Etats-Unis tenant la Syrie pour un agent finalement régulateur parce que « comptable », en plus d'être un acteur inévitable du processus de paix -tant que celui-ci était en vie et d'actualité). Dès les premiers moments de son intervention au Liban, Assad saura d'ailleurs, souvent intuitivement, situer les espaces de permissivité, mais aussi les limites -qu'il n'aura de cesse de tenter de repousser, dessinés par le rapport de forces et la conjonction des niveaux régionaux et internationaux ; de là naîtra la fameuse théorie, jamais vraiment explicitée, des « lignes rouges » régissant l'ensemble de l'action de la Syrie au Liban, et dont certains voudront voir perdurer les logiques jusqu'en avril 2005¹⁵, date du retrait des forces syriennes du Liban.

Arabisation et syrianisation vont très vite mettre en exergue l'imbrication de la crise libanaise avec les fluctuations régionales, au premier rang desquelles le conflit israélo-arabe en regard duquel la Syrie ne cessera d'adapter son comportement sur le terrain libanais¹⁶. L'invasion israélienne de 1982 ayant entraîné la sortie de l'OLP du théâtre libanais, c'était désormais autour de la seule Syrie que les tentatives d'accord et leurs échecs allaient par la suite tourner. Au fil du temps, cette centralité finira par induire une « intériorisation » plus grande du facteur syrien dans l'équation politique libanaise, jusqu'à en faire, en tous cas dans la perception des acteurs libanais et dans leurs comportements, un paramètre presque entièrement « domestique ».

La quête syrienne de quasi-exclusivité et de suprématie sur le terrain libanais sera le moteur de toutes les initiatives à partir de ce moment là ; elle se trouvera traduite dans le lexique politique, puis inscrite dans les accords successifs, sous l'expression des « relations privilégiées » (*Al 'Alaqat al-Mumayyaza*), terme fétiche enfin consacré dans l'Accord de Taëf.

¹⁵ En témoignage, très tôt dans le conflit libanais, dès 1976, cette boutade d'Assad lui-même, à propos de la supposée ligne rouge qu'Israël et les Etats-Unis ne lui permettront jamais de franchir au Liban. S'exprimant devant les principaux dirigeants du camp chrétien, il leur dit alors : « *Ne vous inquiétez pas de la 'ligne rouge' dont parlent Américains et Israéliens, elle n'existe pas et, en tous cas, je ne la vois pas. Au début de 1976, les Etats-Unis m'avaient mis en garde et les Soviétiques m'avaient conseillé de ne pas franchir la frontière libanaise de Masnaa. La 'ligne rouge' passait donc par là et Israël en faisait même un casus-belli ; nous avons franchi Masnaa. On nous a parlé d'une nouvelle 'ligne rouge' à Sofar ; nous avons dépassé Sofar. On nous a indiqué que la 'ligne rouge' était à Beyrouth. Maintenant que nous sommes à Beyrouth, la 'ligne rouge' s'est déplacée à Nabatiyyé ou sur le Litani ! Qu'est-ce donc que cette 'ligne rouge' mobile, roulante et portative ?!* ». Cf. Karim Pakradouni; *La Paix manquée ; le mandat d'Elias Sarkis 1976-1982*, (Editions FMA, Beyrouth, 1983).

¹⁶ C'est cette même stratégie, avec des nuances certes substantielles, qui continuera à se déployer après l'éviction de l'OLP du Liban, par le biais du Hezbollah et de la « Résistance islamique », et ce jusqu'à ce jour.

Les préfigurations de Taëf, et l'entrée en scène d'un certain Rafik Hariri : Sur les décombres laissés par l'invasion israélienne, la crise prenait une ampleur de nouveau alarmante. Une nouvelle fois, la tentative d'arabisation de la solution était récupérée par Damas. Une initiative saoudienne était lancée, dans laquelle le prince Bandar Ben Sultan, ambassadeur du Royaume à Washington, assurait le contact avec les Etats-Unis, tandis qu'un homme d'affaire libanais et naturalisé saoudien, Rafik Hariri, entreprenait pour le compte de Riyad, des navettes entre Beyrouth et Damas.

La Syrie donnait alors son feu-vert à la tenue d'une « Conférence de dialogue national » à Genève en novembre 1983. Elle y était représentée par Abdel-Halim Khaddam et l'Arabie Saoudite par deux officiels, dont Rafik Hariri. Le choix des personnalités libanaises présentes à Genève¹⁷ avait fait, lui, l'objet de longues tractations diplomatiques associant syriens et saoudiens. Si la représentation maronite y était « classique » dans le sens où elle regroupait les « patriarches » politiques de la communauté telle qu'elle se déclare depuis le début de la guerre, s'il était sommes toutes « normal » de voir Walid Joumblatt représenter les druzes après l'assassinat de son père en 1978, et s'il en allait de même pour les représentants du sunnisme, il était par contre notable de voir la représentation chiite se dédoubler, en adjoignant à un vieux routier de la communauté le représentant des « nouveaux-venus » sur la scène communautaire et nationale, le chef du Mouvement Amal Nabih Berri, dans ce qui était la première prise en compte de l'irruption de nouveaux acteurs politiques issus de la guerre¹⁸. C'était là le premier signe tangible d'un changement substantiel dans la sociologie politique des élites du jeu politique libanais, devenu largement « mâtiné » d'un caractère milicien. La Conférence de Genève se solde seulement par un échec, essentiellement dû au veto syrien à tout arrangement interne tant que l'Accord du 17 mai¹⁹ n'était pas officiellement dénoncé et annulé par le Liban.

¹⁷ Amine Gemayel, son père et chef du parti phalangiste Pierre Gemayel, les anciens Présidents Camille Chamoun et Sleimane Franjeh comme représentants maronites ; les anciens Premiers ministres Saëb Salam et Rachid Karamé pour le camp sunnite ; Adel Osseïrane et Nabih Berri pour les chiïtes ; et Walid Joumblatt pour la partie druze.

¹⁸ La première partie de la guerre du Liban, celle qu'on appelle « La guerre des deux ans » se déroule avec une absence quasi-totale de la communauté chiïte tant que force structurée et combattante. Ce n'est qu'autour des années 1977-78 que la milice Amal commence à faire parler d'elle, justement au moment où l'initiateur de « l'éveil communautaire », l'Imam Moussa Sadr disparaît en Libye, mais à un moment où les enjeux de la guerre prennent une nouvelle coloration avec, en toile de fond régionale, la Révolution islamique en Iran et l'opposition syrienne à Camp David. Cette dynamique devient évidente dans la période de l'après-1982, l'occupation israélienne du sud et la disparition de l'acteur palestinien ouvrant le champ aux nouvelles forces chiïtes. C'est durant cette période que se dessinent aussi les premiers contours du futur Hezbollah.

¹⁹ Accord de paix israélo-libanais négocié dans la foulée de l'invasion de 1982, et resté ensuite lettre-morte. La référence au « 17 mai » restera dans le lexique politique comme une marque d'opprobre pour ceux qui en furent

Néanmoins, les quelques jours de tractations auront de nouveau fait apparaître les grands points dont toute réforme ne pouvait plus faire l'économie, points déjà apparus dans le Document Constitutionnel de 1976, mais qui ne cesseront aussi d'être ensuite développés au fil des initiatives suivantes : réduction des pouvoirs du Président au profit de la dévolution du pouvoir exécutif à la collégialité du Conseil des ministres ; renforcement des prérogatives du Premier ministre ; renforcement de celles du Président de la chambre en plus de l'allongement de son mandat²⁰ ; distribution paritaire des sièges au Parlement entre chrétiens et musulmans ; abolition du communautarisme politique dans la fonction publique ; décentralisation administrative.

Une fois de plus, c'étaient les saoudiens qui trouvaient la sortie du blocage ; et là encore, on retrouvait Rafik Hariri. La voie était ainsi ouverte pour un deuxième round de la « Conférence de dialogue national ». Celui-là se tiendra à Lausanne, en mars 1984, sous les auspices d'une apparente bienveillance syrienne, après que Damas eût obtenu gain de cause sur sa principale revendication²¹. Cette fois, ce sont par contre les vetos libano-libanais réciproques qui allaient torpiller la conclusion d'un accord, même si la réunion permettait d'aboutir à un « papier de discussion » reprenant, une fois de plus les mêmes points : arabité du Liban ; abolition du communautarisme politique dans l'administration à l'exception des postes dits de « première catégorie » ; dévolution du pouvoir exécutif au Conseil des

les négociateurs, ou pour ceux qui y furent mêlés de près ou de loin. Une bonne partie du ciment « discursif » regroupant des forces opposées à l'Accord, mais souvent en opposition politique entre elles, proviendra de la référence à « la lutte commune menée afin de mettre à bas l'Accord du 17 mai ». Cette utilisation référentielle perdue et parfois prend une vigueur nouvelle dans l'après-guerre. Elle sert souvent d'alibi à des rapprochements ou même à des retournements de position au sein des forces « loyaliste » ou pro-syrienne dans le Liban d'après-Taëf, tout comme elle sert de critère discriminant commode pour la condamnation publique ou la mise à l'écart de la vie publique de certains acteurs proches du « réseau du 17 mai » et désirant opérer un retour à la scène publique. Bien entendu, cette « marque » ne poursuit pas également tous les acteurs de l'époque, mais elle est sélectivement activée, épargnant par exemple ceux qui, au cours des épisodes ultérieurs de la guerre, ou après la fin de cette dernière, renieront leur action passée, et basculeront dans le camp dit « national ».

²⁰ Ce point, plus tard entériné par Taëf, reflète bien l'une des premières expressions à la prétention chiite à un partage plus « ternaire » du pouvoir, en lieu et place de la simple dualité sunnite-maronite dont le dosage était jusque là la pierre d'achoppement des crises institutionnelles répétées.

²¹ Les participants libanais à la Conférence de Lausanne sont les mêmes qu'à Genève. La présence syrienne est aussi assurée par Khaddam, ce dernier ayant toutefois été entre-temps nommé Vice-président de la République syrienne. Une attention internationale particulière avait été portée à la réunion de Lausanne, les Ministres des Affaires étrangères américains, français et britannique -George Shultz, Claude Cheysson et Geoffrey Howe- assistant à titre d'observateurs, ainsi que deux envoyés spéciaux des Présidents égyptien et italien. La présence internationale à Lausanne ne découlait certes pas d'un simple intérêt diplomatique. Le fait que les principaux acteurs occidentaux de la Force multinationale soient présents dénotait bien du changement d'attitude vis-à-vis de la crise libanaise et des possibles voies pour sa résolution. Plus particulièrement, l'attitude des Etats-Unis signalait clairement la fin du pari sur une possible paix séparée entre Israël et le Liban, c'est à dire l'échec d'une solution israélo-américaine, et signalait a contrario le début d'aval à une solution opérée par la Syrie, sous parrainage saoudien. Pour signe de ce revirement américain, en faveur d'un réengagement avalisant une solution syrienne, Lausanne avait été précédée de plusieurs missions, au Liban et dans la région, d'un représentant personnel du Président Reagan, Donald Rumsfeld.

ministres ; élection du Premier ministre par l'Assemblée à la majorité relative ; prorogation du mandat du Président de l'Assemblée à deux ans au lieu d'un ; formation d'un « gouvernement d'union nationale » groupant l'ensemble des factions en belligérance.

Dans un jeu de rôle devenu depuis éculé, et que l'on retrouve jusqu'aujourd'hui dans le débat politique libanais, les représentants du camp chrétien avaient fait à Lausanne de l'obstructionnisme sur le sujet -sensible et central- de l'abolition du communautarisme politique. Cela se faisait selon une tactique éprouvée et devenue lassante depuis, qui consiste à chaque fois que la demande de dépassement du communautarisme est formulée par les acteurs musulmans, d'y opposer une surenchère par le haut, en demandant la laïcisation totale du système, sachant que le terme même est d'emblée rejeté par les personnalités musulmanes. Autre jeu de ce type, celui portant sur la dialectique « décentralisation administrative-décentralisation politique ». La revendication classique du camp chrétien de « décentralisation politique élargie » étant perçue par le camp opposé comme une demande larvée de fédéralisme -voire même de partition non-dite-, dans une ligne de pensée du radicalisme chrétien qui considère que la guerre a définitivement démontré l'impossibilité de la coexistence et fait exploser les cadres de toute convivialité selon les principes de la classique et jusque là acceptée démocratie consociative. En regardant ces jeux tactiques encore aujourd'hui, on en constate non seulement la rémanence, mais aussi la désespérante fixité des enjeux politiques libanais, et qui tournent, derrière la façade du *Power-Sharing*, autour de visions sinon opposées, du moins divergentes, de la libanité.

« Légalité constitutionnelle » v/s « légitimité révolutionnaire » : L'échec de la séquence Genève-Lausanne peut aussi être lu comme un torpillage syrien par procuration, la Syrie continuant ainsi à bloquer une avancée réelle de la solution libanaise tant que le thème des fameuses « relations privilégiées » n'est pas en encore assez mûr pour être abordé et obtenu selon le niveau d'exigence syrien. C'est ce que la suite des événements laissait effectivement penser.

Mais au-delà du seul chapitre des relations « étatiques » libano-syriennes que Damas voulait maintenant intégrer à toute solution libanaise, c'était aussi la nature même des acteurs en négociation qui commençait à apparaître comme un enjeu et une pierre d'achoppement. Dès lors, la querelle ne tournait plus tant autour de la négociation elle-même qu'autour de l'identité des négociateurs, et de leur « représentativité » réelle. Sur ce point, nous sommes donc là en plein dans la problématique des « élites » politiques nouvelles que Damas voulait, non pas créer puisque la guerre les avait déjà faites émerger, mais officialiser en les

consacrant à travers leur présence dans la négociation. C'est une tendance qui ne cessera de se confirmer, et qui sera plus tard évidente durant les quinze ans de « tutelle » admise par tous. Dès l'issue de la Conférence de Lausanne, Abdel-Halim Khaddam donnait le ton, en introduisant un concept nouveau qui deviendra central dans toutes les négociations à venir, qui expliquera la tentative ultérieure d' « Accord tripartite » inter-milicien, qui se traduira par la loi d'amnistie contenue dans Taëf, et qui culminera par la suite par la nomination en 1991 d'une quarantaine de députés dans un Parlement libanais à élargir en y incluant les « nouveaux représentants »²². Il s'agissait du concept de « légitimité révolutionnaire » (ou même de « légalité révolutionnaire », « *Ash-Shar'iyya ath-Thawriyya* », le terme arabe de « *Shar'iyya* » ne faisant pas vraiment la distinction entre légalité *de jure* et légitimité *de facto*) opposé à celui de « légitimité constitutionnelle » (« *Shar'iyya Dusturiyya* ») et explicitement énoncé par Hafez Assad lui-même²³. Ce faisant, la Syrie ne faisait somme toute que prendre acte de la montée des acteurs issus de la guerre, les milices, indépendamment de leur proximité ou non de la ligne syrienne, et de leur importance incontournable dans toute recherche de solution. Cela engageait bien sûr une contestation de la représentation « classique » qui perdurait jusque là, inégalement, dans l'ensemble des camps belligérants. Cela s'imposait aussi au moins de par le phénomène de renouvellement générationnel dont les nouvelles élites participaient. Mais cela était surtout voulu par la Syrie comme une sorte de transformation plus ou moins radicale du paysage politique libanais, où l'éclosion d'une nouvelle culture politique des élites libanaises d'après-guerre plus en phase avec celle du parti Baath et des cercles au pouvoir à Damas rendrait la gestion du dossier libanais plus facile.

Les représentants de cette nouvelle légalité -Nabih Berri et Walid Joumblatt essentiellement- allaient vite s'avérer intraitables, et toutes affaires, surtout concernant

²² A l'issue de la réunion, Khaddam confie à Elie Salem: « *Il n'y a rien à espérer des participants à cette Conférence. La plupart d'entre eux ne représente plus le nouveau Liban. Il est préférable de réunir les dirigeants d'Amal, du PSP, et des FL ; ce sont eux les jeunes que la guerre a produits, et c'est par eux que l'on pourra arriver à une solution globale* ». Cf. Elie Salem ; *Al-Khayarat el-Saaba, 1982-1988 ; Dبلوماسيyyat al-Baath Aan Makhraj (Les choix difficiles, 1982-1988 ; la diplomatie de la recherche d'une sortie)*, (Charikat al-Matbuaat lil-Tawzih wal-Nachr, Beyrouth, 1993).

²³ C'est en effet Assad en personne qui va dévoiler la terminologie nouvelle qui préfigure de la politique de Damas vis-à-vis du Liban. Lorsqu'un Sommet syro-libanais se tient en avril 1984 entre Gemayel et Assad, ce dernier constate : « *La présence de 'personnalités fortes' (c'est notre traduction pour « Aqtab », ou « pôles ») cause sans doute des problèmes, mais à tout prendre, leur entrée dans le nouveau gouvernement est préférable à leur exclusion. Il y a certes entre tous ces gens un problème protocolaire ; il y a les personnalités d'un certain âge, et il y a d'autre part les jeunes. Les premiers ont leur réputation et leur stature, mais les jeunes ont le pouvoir effectif sur le terrain. Vous comprenez donc bien qu'il y a là une 'légalité constitutionnelle' et une 'légitimité révolutionnaire' ; et ceux qui détiennent le pouvoir sur le terrain ont à la fois le pouvoir révolutionnaire et le pouvoir réel* ». Cf. Salem, *Op. cit.*

l'armée²⁴ et la sécurité devenaient l'objet d'interminables et insolubles tractations intra-gouvernementales au point que le Liban se transformait en une juxtaposition de « cantons » dotés d'une parcelle d'Armée en harmonie avec l'autorité de facto qui le régissait²⁵. C'était sans doute donc par un effet de mimétisme propre au mécanisme de la « violence compétitive »²⁶ qu'un renversement de nature similaire aura lieu au sein même des FL, où un mouvement de fronde allait renverser le commandement soumis à Gemayel, et propulser à sa tête le tandem Samir Geagea-Elie Hobeika, bien plus à même de figurer cette « légalité révolutionnaire » chère au Président Assad²⁷. Le troisième pied du tripode de la « légalité révolutionnaire » était dès lors constitué, et une longue série de négociations inter-miliciennes (Amal, PSP, FL) pouvait commencer, mettant aussi en jeu des intermédiaires divers -dont là encore, Rafik Hariri- à même d'assurer la plus large couverture politique arabe à l'Accord²⁸. Fin décembre 1985, « l'Accord tripartite » était signé dans la capitale syrienne sous l'égide de Hikmat Chehabi et de Abdel-Halim Khaddam, ce qui achevait de couronner les deux

²⁴ Dont le nouveau Commandant en chef devenait maintenant le Général Michel Aoun, jusque là commandant de la 8^o Brigade en charge de la défense du Palais présidentiel de Gemayel.

²⁵ La gestion sécuritaire selon ce mode autorise bien sûr bien des débordements, ces derniers étant souvent contrôlés, sinon induits, par la force de facto dominante. La mainmise quasi-totale d'Amal sur Beyrouth-ouest va inaugurer le début d'un contrôle non seulement militaire mais social et parfois culturel, sur fond de volonté d'imposition d'un « ordre moral » en phase avec une plus stricte observance religieuse. C'est de ce moment que datent par exemple l'entrée en vigueur de prohibitions sur l'alcool ou la restriction des modes de vie nocturnes dans l'ensemble de la région, y compris dans les lieux et quartiers vivant de ce type de consommation. C'est aussi de ce moment que date le début d'une série de persécutions politiques, allant parfois jusqu'à l'agression physique, à l'encontre de militants et d'intellectuels essentiellement proches de la gauche (plusieurs cadres du PCL seront éliminés, dont l'intellectuel et théoricien du Parti, Hassan Hamdane, dit Mahdi Amel) et, plus rarement, des milieux anciennement pro-palestiniens ou relevant du sunnisme traditionnel. Ces dérives s'accroîtront avec l'entrée, quelques mois plus tard, du Hezbollah sur la même scène sociale et politique. En avril 1984, des « éléments armés » -comme les appelle anonymement la lexicologie de l'époque, mais dont il fut plus tard avéré qu'ils étaient appuyés par Hezbollah- attaquent et saccagent l'ambassade d'Arabie Saoudite à Beyrouth. Depuis cette date, et jusqu'à la fin de la guerre, l'ambassade restera fermée, et le Royaume chargera Rafik Hariri de traiter ses affaires au Liban, en tant que « délégué politique » officieux, résidant pour la plupart du temps dans son palais de Abou-Roummané à Damas.

²⁶ Selon l'expression de Charles Tilly ; *From Mobilization to Revolution* (Random House, NY, 1978).

²⁷ L'argumentaire du « Soulèvement de mars 1985 » -« *Al-Intifada* », largement formaté par Karim Pakradouni - plus tard devenu président du parti Kataëb- empruntera très ouvertement la thématique de la rébellion de la génération de la guerre contre l'ancienne classe politique, et la thématique de la contestation de « l'héritage politique » que représente Gemayel. Sociologiquement, cet argumentaire est assez bien reflété par les changements survenus dans la composition du corps des FL depuis la mort de Bachir Gemayel, mais il est surtout parfaitement emblématisé par les profils et les trajectoires de Geagea et Hobeika eux-mêmes.

²⁸ Amine Gemayel lui-même n'est pas en marge de ces tractations, l'un de ses proches d'alors, Michel Samaha, futur député et Ministre, assurant le suivi aux côtés de Hobeika. Des notables chrétiens s'activent aussi pour faciliter contacts et arrangements logistiques, au premier plan desquels Michel Murr, futur Vice-premier ministre et Ministre de l'intérieur, etc. Rafik Hariri joue lui aussi un rôle de premier plan, certaines des réunions préparatoires se tenant dans ses domiciles parisiens et damascènes. C'est lui qui « parrainera » entre autres l'adoption de Hobeika dans son nouveau milieu, avec l'aide de l'ancien chef du Second bureau, ami et « ancien homologue » de Hobeika, Abdo étant devenu entretemps conseiller informel de Hariri, tout en occupant le poste d'Ambassadeur du Liban en Suisse. C'est de là que date la très bonne relation Hariri-Hobeika, qui facilitera plus tard, en plus de la grande proximité entre Damas et Hobeika, l'inamovibilité de ce dernier dans la quasi-totalité des gouvernements que formera Hariri.

personnalités sunnites les plus prééminentes du régime syrien comme gestionnaires du « dossier libanais » à Damas, ce qu'ils resteront jusqu'à la montée au pouvoir de Bachar Assad qui les en départira, montant par là l'un des ressorts majeurs de la crise menant à la ruine de l'entreprise syrienne au Liban après 2005.

l'Accord tripartite reprenait et détaillait substantiellement les principes déjà maintes fois agréés et, de tous les projets de solution, il présentait la forme la plus achevée avant celle de Taëf, lui ressemblant parfois point par point²⁹ : transfert des prérogatives exécutives du Président de la république au Conseil des ministres dans sa collégialité ; le Président assiste au Conseil, mais n'y a droit de vote que dans des circonstances précises (adoption de la déclaration ministérielle ; dissolution de la Chambre ; réunion du Conseil de défense) ; le Conseil des ministres est formé après consultation des députés par le Président, consultation aux résultats contraignants ; Parité chrétiens-musulmans au Parlement, avec proportionnalité communautaire au sein des deux parties ; augmentation du nombre des députés (passant de 99 à 128) afin d'améliorer la représentation ; nomination de députés pour combler les sièges vacants et pourvoir aux sièges nouvellement créés, dans l'attente d'élections législatives possibles ; adoption d'une nouvelle loi électorale basée sur la grande circonscription, celle du Mohafaza ; création d'un Sénat sur base communautaire, dans la perspective d'une déconfessionnalisation politique applicable plus tard au Parlement ; abolition du communautarisme politique dans la fonction publique, à l'exception des postes de « première catégorie », où s'instaure la parité chrétiens-musulmans.

Beaucoup de déjà vu jusque là. Toutefois, là où l'Accord tripartite inaugurerait à la fois une terminologie et une logique nouvelles, c'était sur le chapitre de l'externe, et ce n'était pas rien. Alors que le débat libanais traditionnel autour de l'identité du Liban -son degré d'arabité et d'appartenance au monde arabe- était une question largement appréhendée sous l'angle de la rhétorique et dans une acception éminemment culturaliste et globalisante (même si en découlaient des traductions diplomatiques concrètes telles que l'appartenance à la Ligue des Etats arabes ou le débat sur l'implication du Liban dans le conflit israélo-arabe), l'Accord tripartite donnait à ce débat une tonalité nouvelle. D'abord, en mettant fin à la demi-mesure contenue dans la périphrase selon laquelle « le Liban est un Etat à visage arabe » (texte de l'ancienne Constitution), et en usant désormais d'une formulation nettement plus affirmative

²⁹ Le degré de ressemblance entre les deux textes n'est pas qu'un simple exercice d'analyse institutionnelle, la controverse entourant cette question entrant plus tard de plain-pied dans le débat politique entre partisans et adversaires de l'arrangement de Taëf et surtout de sa mise en œuvre. Les « anti-Taëf » n'ayant cessé de rappeler la filiation de ce dernier avec l'Accord tripartite pour le délégitimer, l'opprobre d'un accord « imposé » par Damas, et consacrant le « fait milicien » ayant un effet fortement repoussant.

(« le Liban est un Etat d'identité et d'appartenance arabes »), formule qui tranche avec la volonté de distanciation propre à la culture politique des élites fondatrices de l'entité libanaise et de son Pacte national. Ensuite, et c'est là le plus important en ce qui nous concerne, en liant de façon presque corollaire l'arabité du Liban et la « relation privilégiée »³⁰ de ce dernier avec la Syrie, en explicitant que le canal d'ouverture du Liban vers le monde arabe, sa « porte vers l'arabité » -pour reprendre une expression en vogue depuis- est la Syrie, et que la traduction de cette arabité devait être l'élaboration d'un réseau de coordinations serrées entre les deux pays, au niveau de leurs politiques extérieures, de leurs choix sécuritaires et militaires, de leurs économies, mais aussi en matière d'information et d'éducation. C'est précisément en cela que l'Accord tripartite constituait une percée dans l'histoire des tentatives de résolution de la crise libanaise, en ce qu'il liait intrinsèquement les aspects internes et externes de la question libanaise, et en faisant de la Syrie un acteur presque endogène du mécanisme de la nouvelle libanité, comme en parachèvement de son « intériorisation » dans les recoins des mécanismes de la nouvelle consociativité libanaise.

Taëf et ses « confluents » : Un accord miroir des équilibres régionaux, et Hariri comme point d'intersection et entrepreneur de réseaux

Ces percées successives consacraient donc l'entreprise syrienne au Liban et posaient les points désormais incontournables en vue de toute solution ; ces points se retrouveront inscrits presque terme à terme, cinq ans plus tard, au bout d'une longue et souvent sanglante marche vers l'ultime étape du conflit libanais que sera l'Accord de Taëf.

A ce niveau, il est intéressant de noter que toutes les initiatives visant à mettre fin à la guerre libanaise, depuis le Document constitutionnel de 1976 sont extrêmement semblables en ce qui a trait à la question des réformes institutionnelles et du rééquilibrage des pouvoirs au niveau interne. Dans ce sens, on peut dire qu'à ce niveau « seulement », l'un des enjeux majeurs de la guerre était virtuellement « achevé » et atteint dès les premières années du conflit tant les moutures proposées et agréées ne font en fait qu'élaborer et détailler la formulation des principes généraux déjà acquis. Ce qui devait changer et s'ajouter, c'est le fait que toutes les initiatives ultérieures ne feront qu'associer un faisceau d'acteurs internationaux et régionaux, autour d'une tendance générale : aller dans le sens d'une solution de plus en plus « syrianisée » de la crise libanaise, après qu'il fût démontré que la Syrie était, par défaut ou par impuissance de tout autre acteur externe, le seul garant possible, voire le seul opérateur

³⁰ Le terme désormais « officiel », partie intégrante de la « grammaire officielle » libanaise jusqu'à ce jour, fait son entrée dans le lexique politique à ce moment.

possible de la mise en œuvre d'une solution effective et opérationnelle. Progressivement, et par « usure », l'ensemble des acteurs occidentaux porteurs d'un intérêt quelconque pour la crise libanaise finiront par se résigner, à quelques nuances près, à cette équation. Encore fallait-il que la réalité libanaise, et essentiellement sa lecture par les belligérants locaux, s'y adapte et s'y soumette. Ce hiatus entre temporalités internes et externes expliquerait donc en grande partie le « temps perdu » jusqu'à l'aboutissement de Taëf³¹.

Trois « tracks » allaient confluer vers l'Accord final, où se mêlent acteurs internes et externes, opérateurs publics autant que privés, au fil desquels émergeront une grande partie de ceux qui formeront, jusqu'à ce jour, l'essentiel des élites politiques du Liban d'après-guerre et au sein desquelles se noueront aussi une grande partie des questions conflictuelles restées depuis en suspens, et qui ré-éclateront presque toutes au grand jour après le tournant de 2005.

Le « Papier du 13 juin 1987 »: C'était l'Arabie Saoudite qui prenait une fois de plus l'initiative et la mission de bons offices était là aussi confiée à Rafik Hariri. La partie américaine revenait ensuite dans le jeu et le Vatican rejoignait à son tour le projet, guidé en priorité par son souci de sauvegarder la coexistence islamo-chrétienne dont il voyait alors l'illustration libanaise comme un test pour l'ensemble du monde arabe. Une fois lancée, l'initiative saoudo-américano-vaticane se trouvait relayée par les efforts de deux hommes d'affaires jouissant de la confiance des parties libanaises et syriennes³².

³¹ Un hiatus que l'on retrouve aussi au niveau des lectures propres à chacune des grandes communautés de leur position sur le rapport de forces. Les projets de solution apparaissent en effet à chaque fois en décalage avec la réalité des forces en présence, ou du moins avec la perception qu'elles entretiennent d'elles-mêmes et qui les poussent à évaluer chaque accord proposé en deçà ou au-delà de leur capacité ou de leur volonté à compromettre ou concéder. 1982 avait vu tout à la fois l'apogée du rêve politique maronite et son effondrement. Il aurait pu en aller de même pour le camp anciennement appelé « islamo-progressiste », et plus particulièrement pour sa composante sunnite. Il reste que l'opposition au pouvoir -au régime Gemayel mais aussi à l'Etat dans son ensemble perçu comme le dernier rempart de la suprématie maronite- est donc maintenant une responsabilité dévolue à la communauté chiite, nouvelle force montante tant au niveau libanais que régional. C'est ce nouvel équilibre entre les trois principaux groupes communautaires qui ne cessera de se préciser jusqu'à Taëf qui le formalise, avant qu'il ne se voie prolongé dans les années qui suivent la fin de la guerre. L'équation est bien rendue par cette formulation de Karim Pakradouni : « *La guerre du Liban a d'abord pris pour cible les Présidents de la République, et six d'entre eux se sont succédés en seize ans, donnant la moyenne d'un Président tous les deux ans et demis. La crise a ensuite usé et consommé quatre Présidents du Conseil, donnant la moyenne d'un Président tous les quatre ans. Seuls les Présidents du pouvoir législatif n'ont pas connu de tels coups, deux hommes se succédant à la tête du Parlement au cours des seize ans. Il apparaît donc selon une logique purement arithmétique que les Maronites furent plus frappés que les Sunnites et ces derniers moins bien lotis que les Chiites. A s'en tenir à la logique politique, il est donc clair que la Présidence de la République a été ébranlée, celle du Gouvernement maintenue, et celle de l'Assemblée affermie et renforcée* ». Cf. Karim Pakradouni ; Le piège ; de la malédiction libanaise à la guerre du Golfe (Grasset- FMA, Paris-Beyrouth, 1991).

³² Hani Salam, entrepreneur vivant entre Beyrouth et Londres et courtier politique issu d'une famille de la vieille notabilité sunnite de Beyrouth, et Mahdi Tajer, homme d'affaire syro-saoudien, ami personnel du Président Assad, entreprennent une navette entre Beyrouth et Damas, dans le but d'élaborer le détail des relations

C'est à partir de là que les syriens entamaient la négociation directe, confiée à un comité « secret »³³ qui tiendra, de janvier à juin 1987, 13 réunions de travail à Damas. Le comité aboutissait à un document ambitieusement labellisé « Pacte national », qui reprenait encore une fois les points maintenant usités. Là encore, le rôle de Hariri était loin d'être négligeable ou réduit à sa simple expression de messenger. Tout comme à l'époque de l'Accord tripartite, c'est lui qui souvent initiait, mais surtout débloquent les choses aux moments où les positions se raidissaient, en jouant sur les contacts personnels et parfois amicaux qu'il a depuis longtemps noué avec les protagonistes, allant jusqu'à convier certains, quand tout paraît compromis, à passer de longs séjours dans sa résidence parisienne, afin de mieux les connaître et approfondir avec eux les points sur lesquels le nœud se focalise. Une fonction grandement facilitée par une relation de plus en plus proche avec Khaddam, à qui commencent à le lier, dès cette époque, des intérêts multiples, personnels et familiaux³⁴ plus tard très lourds de conséquences pour les deux hommes. Au bout du parcours, Hariri remettait à Assad le 13 juin 1987 un papier qui restera sans suite directe. En fait, la lecture d'Assad était qu'Amine Gemayel, à un an de la fin de son mandat, était devenu trop faible pour concéder quoique ce soit, alors que les forces de facto étaient, elles, encore trop fortes pour que la Syrie se permette de négocier avec elles et puisse leur arracher des concessions suffisantes. Comme à son habitude, le Président syrien jouerait donc le temps, sachant qu'à l'approche de la date-échéance des élections présidentielles, tous les acteurs, et au premier chef desquels les Etats-Unis -somme toute ultime objet de son intérêt, viendraient le trouver pour une issue à la crise dont il était assez largement l'architecte.

Le « Papier Hariri » : Quelques mois plus tard, Hariri remettait à Gemayel un projet de solution préparé par lui et son équipe et très proche du document gelé par Assad quelques mois auparavant³⁵.

privilegiées syro-libanaises , ce qui souligne bien que c'est désormais sur ce point, et non plus sur les aspects institutionnels de la réforme du système libanais, que porte le différend et qu'achoppe désormais la solution.

³³ Du côté libanais, le comité comprend Elie Salem, le chef du Second bureau le Colonel Simon Kassis, et Nicolas Nasr, un intellectuel proche de Gemayel ; la partie syrienne est représentée par Farouk Chareh, le Secrétaire du MAE syrien Walid Moallem, et le Colonel Ghazi Kanaan, chef des services de renseignements syriens opérant au Liban.

³⁴ Hariri jouira de l'appui inconditionnel de Khaddam durant sa présidence du Gouvernement tant que le Vice-président syrien sera le référent ultime de la politique syrienne au Liban. Mais il paiera par contre le prix de cet appui quand Khaddam perdra sa prééminence dans le système syrien, après la mort du Président Assad. La lecture communautaire du couple syro-libanais pousserait, et ce n'est pas entièrement dénué de pertinence, qu'entre Khaddam et Hariri se noue un lien occulte de solidarité entre élites sunnites à travers les deux espaces politiques. Nous reviendrons largement sur cet aspect dans la troisième partie de ce texte, mais cela demande encore, bien entendu, à être étayé.

³⁵ Abed ; Op.cit.

En fait, depuis les réunions de Genève et Lausanne, et plus encore depuis l'Accord tripartite, Hariri était devenu le point focal des diverses initiatives de déblocage et de solution locales ou régionales, jouant en cela sur ses différents statuts : homme d'affaires et philanthrope libanais, devenu citoyen saoudien, entrepreneur fétiche, voire conseiller du Roi Fahd pour les questions syrienne et libanaise, en bons termes avec la direction syrienne et le Président Assad, voire en collusion avec son Vice-président Khaddam. Au fil de ces années, Hariri avait fini par se doter d'une véritable cellule politique privée, dont les membres, pour la plupart basés à Paris, venaient d'horizons politiques et professionnels divers -anciens officiers, diplomates de carrière, militants politiques reconvertis dans le conseil, universitaires, etc. Cette première cellule qui devait par la suite, lors de son accession à la tête des gouvernements successifs depuis 1992, s'élargir et fournir l'ossature d'un vaste réseau qu'il instaurera au sein même de l'appareil d'Etat, était disséminée et organisée dans la capitale française autour de plusieurs pôles : l'entreprise de travaux publics Oger dont le siège était situé dans les Hauts-de-Seine³⁶, la Fondation Hariri, située à la Défense, et dont l'action se concentrait sur l'aide financière et logistique d'un large nombre d'étudiants libanais pris en charge par Hariri en France et en Europe, le Centre culturel Hariri, situé Place de l'Etoile et qui faisait office d'un centre de recherche et de publications sur des questions de politique publique libanaise, la radio arabophone « Radio-Orient », alors située Avenue Foch, et dont la fonction double était de fournir un encadrement vocal aux communautés musulmanes de France et de pourvoir en information sur leur pays les membres de la communauté libanaise réfugiés en France depuis le début de la guerre, ainsi que la Banque Méditerranée que Hariri avait rachetée à la fin des années 1970. Vivant pour la plupart du temps dans son avion privé, Hariri se partageait ainsi entre Riyad, Damas, Beyrouth et Paris, et c'est dans son hôtel particulier de la Place d'Iéna que se faisaient généralement les synthèses de ces multiples missions de bons offices. Aussi Hariri avait-il confié la coordination informelle et officieuse de la cellule parisienne à Johnny Abdo, ancien chef du Second bureau de l'Armée libanaise sous le Président Sarkis, ancien Ambassadeur du Liban à Berne puis à Paris³⁷. Dans la « cellule parisienne » de Hariri à Paris, les chevilles ouvrières

³⁶ Hariri avait racheté Oger, entreprise de BTP alors en difficulté à la fin des années 70 (Saudi Oger et Oger France). C'est de là que date sans doute le début de sa longue et solide amitié avec Jacques Chirac, alors Maire de Paris, et avec plusieurs personnalités de l'appareil chiraquien, dont sont issus un bon nombre des édiles de la région francilienne.

³⁷ Abdo a longtemps été considéré comme l'une des éminences grises de Hariri et l'un de ses principaux sherpas politiques. Cet homme à la réputation assez redoutable est en fait une personnalité complexe, aux rôles et aux fonctions aussi multiples que floues, notamment depuis son départ de l'Armée libanaise. Figure emblématique du renseignement, cet ancien des services de l'époque Chehab était aussi l'homme fort et le principal décideur

quasi-permanentes sont, en plus de Abdo, Samir Franjeh -qui dirige alors le Centre culturel Hariri- et Marwan Hamadé -qui assure la liaison avec Walid Joumblatt dont il est le compagnon de route, mais aussi avec certains milieux du pouvoir socialiste français de l'époque, avec lequel il a tissé des liens pour avoir représenté le PSP libanais dans les instances de l'IS. D'autres intellectuels libanais de Paris sont aussi « associés » de temps en temps et de manière informelle, comme Ghassan Salamé, alors nouvellement professeur à Sciences Po. Des figures « montantes » de passage fréquent à Paris mettront aussi leur main à ce travail comme Nassib Lahoud³⁸, ou les avocats Camille Ziadé et Fouad Saad³⁹, ainsi que d'autres « quadras » en quête d'action politique dans un Liban que tout le monde sent à la veille d'une transition cruciale. Le « secrétariat » de cette cellule est assuré par Moustapha Raziane, homme de confiance financière de Hariri, et Directeur général du Groupe bancaire Méditerranée qui lui appartient. Dans cette cellule, des hommes assurent le passage de message et testent les idées auprès des forces « actives » au Liban ; Samir Franjeh assure la relation et échange les papiers à discuter avec le Patriarche maronite ; Zahi Boustany, ancien officier de la Sûreté générale et installé comme consultant politique à Paris assure la mise au courant des Forces libanaises et de Samir Geagea, et en recueille les bornes de négociation⁴⁰.

sous le Président Sarkis, dont il palliait souvent les faiblesses et le caractère timoré et velléitaire (cf. Karim Pakradouni ; *La paix manquée*, op.cit). Sous sa direction, les services de renseignement de l'Armée avaient aussi pallié à la faiblesse structurelle de la troupe elle-même, et Abdo avait réussi, en dépit des faibles moyens dont disposait l'Etat et son armée alors, à souvent mettre en respect les diverses forces de facto occupant le terrain. Utilisant souvent des méthodes « musclées », il avait pu se hisser comme interlocuteur craint, respecté, mais suscitant la méfiance, à la fois des Syriens, de l'OLP, du Mouvement national, et des Forces libanaises dont il s'était rapproché à la veille de l'invasion israélienne. C'est Amine Gemayel, redoutant sans doute son influence, mais aussi soucieux d'éloigner les proches de son frère assassiné, qui le nommera ambassadeur en Suisse. A partir de là, et profitant sans doute des avantages de la capitale helvétique (discrétion, passages fréquents de personnalités antagonistes pouvant se rencontrer en lieux neutres, etc.) Abdo va densifier et consolider son réseau dans les milieux du renseignement et de la diplomatie informelle, dont il fera profiter Hariri auquel le lie dès lors une forte amitié, et ce avant même son transfert à l'Ambassade du Liban en France. La relation Abdo-Hariri est restée discrète, sans doute dans l'intérêt des deux hommes, mais continue de fournir des controverses récurrentes dans la vie politique libanaise jusqu'à ce jour.

³⁸ Alors entrepreneur dans le Golfe. Fils de l'ancien ministre chamounien Salim Lahoud, il deviendra, au lendemain de Taëf, ambassadeur à Washington, puis député du Metn jusqu'à sa défaite en 2005. Son nom est, depuis, régulièrement cité comme présidentiable, en 1995, 1998, puis 2007-08. Suite à l'élection, en 1998, de son cousin et rival Emile à la Présidence, il fonde le Mouvement du renouveau démocratique, petit parti politique qui rejoindra par la suite les rangs du 14 mars. (*PS : Nous avons, quatre ans durant, été l'un des conseillers de Lahoud comme député d'opposition ; nous avons, par la suite, co-fondé avec lui le MRD dont nous étions membres du Comité exécutif jusqu'à une démission en 2003*).

³⁹ Nous citons ici ces noms parce qu'ils reviendront, dans la période 92-2005 comme des personnalités de premier plan dans le Liban d'après-guerre, comme ministres, députés, ou potentiels présidentiables. Mais plus intéressant encore, et cela est à mettre en illustration de la notion de « réseau » que nous défendons, la grande majorité de ces figures formeront, dès 2005 après l'assassinat de Hariri, une partie importante de la mouvance dite du « 14 mars ». Là encore, cette fluidité témoigne de la permanence et de la continuité contre la rupture brutale entre guerre et après-guerre.

⁴⁰ Zahi Boustany, décédé depuis, avait quitté la Sûreté générale assez tôt pour suivre l'aventure de Bachir Gemayel dont il a été un conseiller très proche. C'est lui qui, en cette qualité, mettra Gemayel et Abdo en contact sous le mandat d'Elias Sarkis, ce qui permettra de mettre fin à la véritable guerre qui oppose, à la fin des années

Rafik Hariri lui-même est très actif dans ce chantier, où il s'investit personnellement, consultant de façon sporadique des économistes sur les aspects « développement » du papier, comme Elias Saba⁴¹ ou Marwan Iskandar, et rédigeant lui-même entièrement certains paragraphes.

Le projet soumis par Hariri⁴² était certes très proche des précédents mais il allait toutefois plus loin sur certains points qui allaient d'ailleurs être repris dans le texte de l'Accord de Taëf : adoption du *Mohafaza* comme circonscription électorale, création d'un Sénat qui permettrait d'abolir le communautarisme parlementaire, augmentation du nombre de députés à 108, interdiction du cumul entre les fonctions de député et celles de ministre. Fait notable, pour la première fois, dans la partie consacrée aux « relations privilégiées » entre le Liban et la Syrie, ce document parlait de « repositionnement » des forces syriennes au Liban dans la Békaa, et de la durée du maintien des forces syriennes en fonction du processus politique⁴³. Mais sans doute le plus intéressant dans ce projet était l'insistance que mettait Hariri à la redéfinition de la fonction des forces armées libanaises et de leur taille. Le document préconise en effet de limiter les effectifs de l'Armée libanaise à 25 000 hommes, et de circonscrire la tâche des Renseignements (le fameux « Second bureau ») au renseignement de nature militaire, sans autre mission. C'est surtout rétrospectivement que ce point est significatif, comme le montreront les enchaînements dramatiques des années 2000 et la dégradation, plus tard, des relations entre Hariri et Damas ainsi qu'entre Hariri et l'institution militaire libanaise. On pouvait y voir annoncée une suspicion latente qui ne cessera d'aller croissant entre Hariri et l'institution militaire, perçue par le futur Premier ministre comme étant gourmande de financements, d'avantages et de privilèges, au détriment des crédits nécessaires à la reconstruction, en plus d'être accusée plus tard de se transformer en « parti »

1970, la légalité à la milice, et qui conduira Sarkis à « adopter » le projet présidentiel de Bachir Gemayel. Après la mort de Gemayel, il garde des contacts avec la direction des Forces libanaises, mais se met à l'écart de la vie active. Comme Abdo, et dans leurs exils respectifs, il sera ensuite informellement repris par le giron Hariri. Johnny Abdo et Zahi Boustany seront dès lors considérés comme les « liaisons » entre Hariri et les FL, mais aussi comme ses conseillers « sécuritaires », et comme son lien avec l'appareil puissant du Second bureau de l'Armée libanaise.

⁴¹ Futur Ministre de l'économie et des finances après Taëf.

⁴² Le « papier Hariri » se donne pour intitulé « Principes en vue de mettre fin à la guerre et pour l'édification d'un Etat fort et équitable » (« *Mabade' li Inha' al-Harb wa Qiyam al-Dawla al-Qawiyya wal-Aadila* »). Une version intégrale en est publiée dans : Georges Bkassini ; *Asrar al-Taëf ; Min Aahd Amine Gemayel Hatta Souquout al-General*, (Les secrets de Taëf ; du mandat d'Amine Gemayel à la chute du Général), (Dar al-Taawuniyya al-Tibaiyya, Beyrouth, 1993).

⁴³ Comme on le sait, c'est là l'un des points nodaux de Taëf, tant au moment de son adoption que tout au long de sa mise en œuvre. L'exégèse de cet aspect central de l'Accord n'a cessé d'empoisonner le débat concernant les relations libano-syriennes jusqu'au jour même de l'assassinat de Rafik Hariri.

politique occulte chargé de le limiter lui-même, et de fournir la base d'une policarisation grandissante de la vie politique libanaise⁴⁴.

En parallèle, Hariri avait remis ce document à l'administration américaine en spécifiant qu'il avait l'aval syrien. C'est donc autour du « papier Hariri » qu'un second round de négociations syro-libanaises reprenait, sous égide américaine directe cette fois et à Washington même, et qui devait durer jusqu'à l'été 1988. Cet été était de plus marqué par une échéance cruciale ; la fin du mandat de Gemayel en septembre, qui ouvrait une brèche, permettant d'espérer qu'un nouveau Président comblerait le fossé de méfiance immense avec Assad, et de créer une dynamique à même de résoudre les questions en suspens entre la Syrie et le Liban.

Le « Papier du Coral Beach » : Le troisième projet de solution nourrissant le texte de l'Accord de Taëf s'élabore justement dans ce contexte de crise. Le fait qu'il prenne naissance dans une atmosphère hantée par la vacance présidentielle, par la coexistence très peu pacifique de deux gouvernements rivaux mettant le pays au bord de la partition tant redoutée durant les quinze ans de guerre, et par la prétention maintenant ouverte de l'armée et de son commandant en chef à prendre une place prédominante dans la vie politique⁴⁵, explique largement l'accent mis sur certaines dispositions institutionnelles, même si elles sont pour la plupart reprises des papiers précédents.

⁴⁴ Les heurts entre l'Armée et Hariri sont une donnée constitutive de la vie politique de la « Deuxième République ». Cette suspicion déjà perceptible en 1988 deviendra structurelle des jeux de pouvoir avec l'accession à la Présidence d'Emile Lahoud, commandant en chef de l'Armée, et la très difficile cohabitation qu'il impose à Hariri. Cette problématique est au cœur de la dynamique qui conduira, dès 2000, à la mort politique annoncée du Premier ministre. Ce sera le cœur de notre troisième partie.

⁴⁵ Dans l'année précédant l'échéance présidentielle, certains cercles au sein de l'Armée entament une opération de préparation de l'opinion publique à l'option d'un pouvoir remis aux militaires, vu l'impasse dans laquelle se trouve le pays. Des journalistes, des décideurs, et des intellectuels sont ainsi approchés par ces cercles, et des cellules informelles se mettent en place dès le printemps 1988. Un officier supérieur de l'Armée va même théoriser le choix politique de la troupe, et avancer des grandes lignes programmatiques à son action, dans un livre publié à cette époque, mais qui passera alors inaperçu. Cf. Général Fouad Aoun ; *Wa Yabqa Al-Jaych Houa al-Hall, (L'Armée reste la solution)* (s.d ; s.e). Les vellétés politiques de l'Armée vont très vite se découvrir et devenir patentes lorsque Michel Aoun dissoudra le Parlement, à la veille de la Conférence de Taëf, dans un acte désespéré et à la constitutionnalité douteuse visant à ôter toute couverture à la solution en préparation dans la ville saoudienne. La campagne que menait l'Armée depuis des mois, et sur fond de laquelle cette dissolution se faisait était largement teintée de thèmes antiparlementaires, voire antipolitiques, discréditant la classe dirigeante civile accusée de toutes les compromissions et de toutes les turpitudes. La campagne s'intensifiera après Taëf, les maisons de certains parlementaires étant attaquées, mais surtout des informations sur de prétendus versements financiers ayant facilité l'adhésion de plusieurs parlementaires devant être distribuées à la presse dans les régions soumises au contrôle de l'Armée de Aoun. Quelle que soit la véracité de certaines accusations, ou encore le degré de justesse du jugement porté sur la classe politique libanaise, il est intéressant de noter que les mêmes thématiques, et parfois les mêmes procédés, seront utilisés par l'équipe militaire entourant le Général Emile Lahoud, avant et après son accession à la Présidence en 1998, ce qui laisse penser qu'il existe une continuité de corps, et sans doute une « culture de corps » propre à l'Armée, et qui explique encore aujourd'hui la prétention de cette institution à régenter l'espace public.

En octobre 1988, quelques semaines après le constat de l'impasse et de la vacance présidentielle, le Président de l'Assemblée, Hussein Hussein et le Premier ministre par intérim du gouvernement démissionnaire Salim Hoss commençaient à tenir une série de réunions discrètes et informelles au Coral Beach, complexe hôtelier et touristique du bord de mer de la capitale, pour discuter d'une plate-forme pouvant servir à la relance des négociations. Ils étaient secondés, et parfois relayés, par leurs deux conseillers respectifs, Talal Hussein, frère du Président de la Chambre⁴⁶, et Khaled Qabbani, magistrat et publiciste alors proche de Hoss⁴⁷. Le sociologue et historien de l'Université libanaise, Ahmad Beydoun, ancien de la gauche et fervent laïciste était aussi du groupe. Se joignaient souvent à eux, lors de leurs passages à Beyrouth, deux membres de la cellule parisienne de Hariri, Samir Franjeh et Ghassan Salamé, ce qui assurait une « convergence » entre les travaux. Le document qui résulte de ces travaux est finalisé en janvier 1989, sous le nom de « Principes de base pour une entente nationale » (*Mabade' assasiyya lil-Wifaq Al-Watani*)⁴⁸. A quelques nuances près, ce document reprenait les mêmes lignes que ceux qui l'ont précédé. Président qualifié de « chef de l'Etat symbole de l'unité du pays », mais dont le pouvoir exécutif est transféré à la collégialité du Conseil des ministres ; ce dernier est formé à parité entre chrétiens et musulmans, et son président désigné après consultations parlementaires sous le contrôle du président de la chambre ; celle-ci est aussi paritaire (entre chrétiens et musulmans), ses membres passent de 99 à 108, son président est élu pour 4 ans, durée de la législature, et elle

⁴⁶ Hussein est un intellectuel brillant, linguiste et logicien de formation, ayant milité activement dans le milieu étudiant des années 1970. Sa contribution à l'Accord de Taëf est tenue pour substantielle, non seulement en raison de sa participation à la rédaction du « papier du Coral Beach », mais aussi de sa présence active -aux côtés d'un ensemble de personnalités para-politiques, dont son ami d'alors Ghassan Salamé- à tous les épisodes-clé de la genèse de l'Accord et jusqu'au moment de son adoption. En fait, le rôle de Hussein Hussein, Président du Parlement, à la naissance de l'Accord est lui-même très important, dans la mesure où son entente auprès de ses pairs parlementaires, sa grande patience, une capacité à désamorcer les crises et tensions, sa compréhension profonde du tissu libanais, et sa bonne entente avec le Patriarche maronite, vont s'avérer des atouts précieux dans l'avancement des tractations. Hussein connaîtra toutefois de sérieux revers après la fin de la guerre.

Parlementaire « classique » et de trempe libérale, élu dans la région de Baalback-Hermel, fief du Hezbollah, cet ancien fondateur et chef éphémère d'Amal après la disparition de Moussa Sadr se trouvera difficilement rescapé de ce que l'on appellera le « Putsch électoral » de l'été 1992, puis évincé de la présidence de l'Assemblée au profit de Nabih Berri. Hussein se drape depuis dans une attitude de dignité injustement blessée du « parrain de l'Accord de Taëf », comme on le considère et comme il aime à se présenter, et tiendra toujours Hariri comme responsable du dévoiement d'un processus dont il se sent encore le garant moral, voire le dépositaire, puisqu'il continue à garder en sa possession les procès-verbaux des réunions saoudiennes.

⁴⁷ Qabbani prendra plus tard des distances avec Salim Hoss, pour se rapprocher de l'équipe Hariri. Très versé dans les questions de décentralisation et de droit public, il sera plus tard nommé au Conseil constitutionnel. Après l'assassinat de Hariri, et suite aux élections du printemps 2005 et à la formation du gouvernement Saniora, il entrera au gouvernement, en tant que Ministre de l'éducation.

⁴⁸ Le nom est le plus proche du nom officiel de l'Accord de Taëf « Document d'entente nationale » (« Wathiqat al-Wifaq al-Watani »). Le paragraphe d'introduction de ce papier sera d'ailleurs repris presque tel quel dans le texte de l'Accord de Taëf. On peut aussi trouver la version intégrale de ce document dans : Bkassini, *Op. cit.*

serait issue d'un scrutin dont le principe est l'adoption du Liban comme circonscription unique.

Cette confluence vers ce qui deviendra l'Accord de Taëf s'est donc largement faite du fait de personnes « charnières » entre les trois volets, et qui jouaient entre eux des rôles de « passeurs » et d'harmonisateurs⁴⁹, gravitant tous, à des degrés divers, autour du réseau Hariri dont tout le monde maintenant constatait la grande et efficace réticularité. De plus, il est essentiel de noter que les trois chantiers, celui du canal syro-américano-libanais, celui de Hariri, et celui des Présidents Hoss et Husseini, revenaient régulièrement et pour chaque point litigieux (en plus d'aller évidemment vers Damas), vers le Patriarche maronite considéré comme la couverture ultime de la décision chrétienne, concernée au premier chef par la vacance présidentielle et par des réformes qui vont surtout atteindre l'institution « maronite », à savoir la Présidence. Aussi, pour être à même de jouer ce rôle, le Patriarche Sfeir constituera autour de lui, durant toute cette période, une sorte de « think-tank » politique, chargé de recueillir et d'analyser les propositions qui proviennent au fur et à mesure des trois chantiers⁵⁰.

Parallèlement à ces groupes de travail, et à l'instigation là encore de personnes-charnières aux trois réseaux, un groupe d'intellectuels et d'activistes politiques ayant maintenu leurs liens bâtis dans les années de la mobilisation estudiantine d'avant-guerre, allaient entamer une série de séminaires de type « Track-II » à Chypre, sous la coordination et

⁴⁹ A l'instar de Samir Franjeh ou de Ghassan Salamé.

⁵⁰ Cf. Bkassini, *Op. Cit.* Ce groupe, dont on retrouvera l'essentiel ensuite comme « moteur » des travaux de Taëf, est constitué par Georges Saadé, chef du parti Kataëb et député de Batroun, Michel Sassine, député de Beyrouth (Achrafieh) pour le Parti national libéral (Chamoun), Boutros Harb, député de Batroun aussi et représentant le groupe parlementaire des « Maronites indépendants », Nasri Maalouf, un vieux député aux talents de constitutionnaliste et député de Beyrouth (Achrafieh), et René Moawad, député de Zghorta (Nord), vieux routier parlementaire, et déjà pressenti comme potentiel présidentiable. Au sein de ce groupe, et pour éviter les vétos externes, le Patriarche fait représenter les Forces libanaises par Georges Adwan (Membre du Conseil de commandement de la milice chrétienne, avocat de formation, et venant d'un petit groupuscule extrémiste du début de la Guerre, le Tanzim, fondu dans les FL en 1978. Dans la période d'après-guerre, il n'apparaît plus politiquement, pour après 2005 et l'assassinat de Hariri, reprendre du service auprès de Geagea ; il devient alors député du Chouf, sur la liste de Walid Joumblatt en 2005), et Michel Aoun par l'Emir Hareth Chehab (surtout connu pour sa proximité du Patriarcat maronite, il de viendra, après la guerre, Président du Comité national du dialogue islamo-chrétien, instance « laïque » crée par les chefs des principales communautés du pays, et chargée, à la fin des années 90, de maintenir un contact entre les chefs spirituels mais aussi les sensibilités politiques qu'ils représentent. -PS : Nous avons fait partie de ce Comité durant 4 ans, au cours desquels la tâche était de maintenir le contact avec le Hezbollah et de travailler à trouver des ponts d'entente entre les différentes communautés et forces au lendemain du retrait israélien du sud en 2000).

grâce au financement du Conseil moyen-oriental des églises, ce dernier agissant sans doute pour le compte du Vatican⁵¹.

En adjuvant de ces « chantiers », et même si une certaine « histoire officielle » ne donne pas sa place, quoique modeste, à ce phénomène, il était patent de voir que les deux années de la fin de la guerre libanaise avaient vu une montée sensible du sentiment de ras-le-bol auprès de ce qu'on appellerait la « majorité silencieuse » des libanais, éreintés par l'alternance infinie des combats, cessez-le-feu, trêves, accords négociés et avortés, mais aussi humiliés jusqu'au dégoût par les agissements miliciens de tous bords et par leurs rackets, sans parler de leur laminage par une crise économique qui avait appauvri la quasi-totalité de la classe moyenne. Cet activisme d'une société « civile » qui se définissait avant tout comme la société de résistance au système milicien s'articulait autour de deux mouvances essentielles, celle du syndicalisme⁵² et celle des associations culturelles à caractère a-confessionnel⁵³.

⁵¹ Là encore, on retrouvera dans ce groupe, après la conclusion de la « paix libanaise » un vivier de futures élites de la République d'après-guerre, tels que Simon Karam, futur Mohafez (préfet) de la Békaa et ambassadeur à Washington, Ghassan Salamé, lui encore, futur Ministre de la Culture, Fouad El-Saad, futur député du Chouf et ministre, Antoine Messarra, universitaire et plus tard au Conseil constitutionnel, ou Nassif Nassar, lui aussi universitaire et plus tard Recteur de l'Université libanaise, et d'autres encore qui resteront plus dans l'ombre. Cf. plusieurs entretiens effectués avec ces figures tout au long de notre recherche.

⁵² La CGTL, qui, vers la fin de la guerre, compte environ 55000 membres, organise, entre 1986 et 1990, une série de grèves et de rassemblements pour protester contre le coût exorbitant que fait peser le blocage politique sur les classes moyennes et défavorisées. En 1987, en pleine coupure de Beyrouth entre « est chrétien » et « ouest musulman », la Confédération réunit près de 60000 personnes au passage-check point du Musée, au grand dam des milices des deux côtés de la ligne de démarcation qui menacent également de faire usage des armes pour empêcher la jonction du cortège. Cf. Théodor Hanf ; Coexistence in Wartime Lebanon- Decline of a State and Rise of a Nation (CLS-IB Tauris, Londres, 1993).

⁵³ Le mouvement syndical est relayé et amplifié par la Ligue des professeurs de l'Université libanaise, dont la demande principale est la réunification des campus de l'UL. Son porte-parole, Issam Khalifé, est en même temps le président du très actif Mouvement culturel d'Antélias, à l'origine de dizaines de pétitions contre la poursuite de la guerre. En plus de ces mouvements qui se structurent de plus en plus, et qui, pour certain, établissent des jonctions avec les « chantiers » politiques ouverts, des initiatives plus sporadiques, mais à haute charge émotionnelle, s'instaurent aussi, comme celle des « Femmes contre la guerre », et celle des « Mères de kidnappés » qui, dès 1987, commencent à organiser des sit-in devant le parlement de fortune pour réclamer la lumière sur leur conjoints ou enfants disparus. Ce dernier mouvement social persiste encore aujourd'hui. Plus de 20 ans après la fin de la guerre, 17000 personnes sont encore disparues, sans trace ni nouvelle de leur mort ou du lieu de leur détention. Les parents et amis de ces 17000 personnes campent encore aujourd'hui au Centre-ville de Beyrouth, et les commissions se sont succédées, au Parlement et en Conseil des ministres, pour tenter d'apporter des réponses techniques et juridiques à leur revendication. Si cette question est encore la plaie la plus vivace de l'après-guerre, en termes mémoriels, elle est aussi au cœur de la question de l'amnistie milicienne contenue dans les Accords de Taëf, mais touche aussi l'un des points contentieux centraux dans les relations libano-syriennes jusqu'à ce jour. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'une des revendications de la « révolte syrienne » actuelle porte sur la nécessité de clarifier ce dossier. Sur l'ensemble de ces aspects relatifs à la société civile libanaise et à son rôle, même timide et parfois dénié, dans la sortie de guerre et ensuite, cf. Karam Karam ; Le Mouvement civil au Liban ; mobilisations, protestations et revendications associatives dans l'après-guerre (Paris, Karthala-IREMAM, 2006).

Pour résumer donc, l'Accord de Taëf n'était donc en définitive qu'une synthèse de ces trois affluents⁵⁴ ainsi que du cumul d'autres apports antérieurs, et dont l'urgence du moment avait accéléré et imposé la synthèse. La route qui mène à la réunion des parlementaires libanais dans la ville saoudienne n'est toutefois pas si simple. A l'intensification de la « guerre de libération » lancée par Aoun contre la Syrie s'ajoutaient encore une fois les guerres froides interarabes. C'est un moment où l'agressivité de l'Irak commence à se faire sentir, qui culminera avec son invasion du Koweït en août 1989⁵⁵, un moment aussi où l'OLP, soucieuse de détourner la Syrie de la nouvelle donne que crée l'Intifada dans les Territoires occupés, encourage aussi Aoun dans son intransigeance, mais un de ces moments surtout où se déploie la volonté syrienne de faire échec, comme à chaque fois, aux tentatives d'arabisation ou d'internationalisation de la question libanaise.

Dans la période qui suivait le vide au sommet de l'Etat libanais, la Ligue arabe s'était en effet saisie de la crise libanaise qui avait atteint la côte d'alerte⁵⁶. Mais l'obstruction

⁵⁴ Selon plusieurs témoins de l'époque, c'est en fait, dans les derniers jours précédant la tenue de la conférence en Arabie Saoudite, que « l'équipe Hariri », chargée par lui à la demande de Saoud El-Faysal, fera une synthèse des trois papiers. C'est ce texte qui sera remis à Lakhdar Brahimi, envoyé spécial de la Ligue arabe, qui le distribuera aux députés à leur arrivée dans la ville saoudienne. Dans un entretien au journal *Al-Mustaqbal* (organe du courant Hariri), Brahimi dira même que certains des paragraphes étaient écrits ou annotés de la main même de Rafik Hariri. Cf. *Al-Mustaqbal*, 17 juin 1999.

⁵⁵ Dès son installation au pouvoir, Aoun reçoit en effet un appui prononcé de Bagdad, qui commence aussi la livraison d'armes de tous types à l'Armée. Les Forces libanaises reçoivent elles aussi des armes (Sur la relation FL-Irak, mais aussi sur la relation FL-OLP, qui se nouent toutes deux dans les années 1986-90, cf. Karim Pakradouni ; *Le piège*, Op.cit. Là encore, Pakradouni est à la fois l'un des architectes principaux et le témoin privilégié de cet épisode de la guerre, ayant lui-même imaginé et mené la construction de ce qu'il appelle « le triangle vicieux » Liban-Irak-OLP contre la Syrie au Liban). En fait, la coordination politique et militaire entre la milice et Bagdad est antérieure de deux ans à ces événements, toujours selon la même logique de « guerre froide arabe », et elle est parfois bien plus intense, des éléments des FL se rendant en Irak pour entraînement et formation. L'Irak se montre durant toute cette période extrêmement généreux en financements divers, certaines sommes étant aussi allouées à des politiques susceptibles de remettre en avant la question syrienne au Liban. Ces circuits sont gérés à partir du Liban, par des personnalités libanaises proches ou membres du Baath irakien vivant dans les régions chrétiennes (ou encore à Paris pour certains). A la fin de la guerre, une partie de ces personnes seront arrêtées et transférées en Syrie.

⁵⁶ Un Sommet ministériel arabe à Tunis décide de la création d'un « Comité des six » chargé de la résoudre. Le comité est composé de la Tunisie, de l'Algérie, de la Jordanie, du Koweït, des Emirats arabes unis, et du Secrétariat de la Ligue représenté par Lakhdar Brahimi, diplomate algérien détaché auprès de la Ligue Arabe, chargé d'en coordonner les travaux. Un veto syrien conduit au remplacement de ce groupe par un « Comité supérieur tripartite » comprenant l'Arabie saoudite, le Maroc, et l'Algérie et travaillant sous la coordination de Brahimi. Le Sommet arabe extraordinaire de Casablanca de mai 1989, en adopte le plan selon les lignes suivantes : réunion des députés hors du territoire libanais en vue d'agréer les réformes institutionnelles, élection d'un nouveau Président de la République, formation d'un « Gouvernement d'unité nationale » jouissant de l'appui arabe unanime. Ce sont les bons offices de ce comité, mais plus particulièrement les efforts incessants du diplomate algérien durant près de dix mois qui vont aboutir à la tenue de la réunion des députés libanais à Taëf. Ce qui, de fait atténue l'idée que la tenue de la conférence de Taëf et l'Accord du même nom sont les résultats des seuls combats qui vont secouer le Liban à partir de février 1989 (« Guerre de libération » et « Guerre d'élimination »). L'idée d'une conférence nationale est contenue, non seulement dans l'initiative arabe, mais dans les initiatives préalables que nous avons décrites. Tout comme l'essentiel de l'Accord issu des réunions de Taëf est, comme nous l'avons aussi montré, déjà inscrits dans les travaux antérieurs. Les deux guerres sanglantes

syrienne menaçait l'ensemble des travaux du Comité ; elle portait, là encore, sur une question qui ne cessera d'agiter le débat libano-libanais et libano-syrien jusqu'en 2005, et qui ne sera résolue qu'avec le retrait syrien forcé par l'assassinat de Hariri, à savoir les modalités et le calendrier de la présence militaire et physique des troupes de Damas au Liban. Le différend sera dépassé in extremis, l'Algérie trouvant un compromis dans une formulation qui devait devenir, depuis, l'un des nœuds essentiels des relations syro-libanaises, l'expression « retrait des forces syriennes » (« *Insihab* »), violemment rejetée par Assad⁵⁷, étant remplacée par celle de « regroupement des forces syriennes » (« *Iaadat tajmii* »)⁵⁸ aux contours et au calendrier des plus ambigus.

Lectures d'un Accord polymorphe.

Contrairement aux formats « classiques » de conférences de réconciliation nationale qui auraient normalement réuni les belligérants, Taëf n'était en fait qu'une réunion de parlementaires, même pas une « session du Parlement », ce qui rendait difficile sa situation sur un quelconque ordonnancement institutionnel. Le seul organe constitutionnel encore en vie au Liban et capable de donner à toute solution une apparence de légalité était une Chambre élue en 1972, au mandat autoprorogé depuis 1976, dont les membres diminuaient d'année en année, certains exilés, d'autres décédés sans être remplacés, et qui avait voté puis défait le vote d'une multitude de documents et d'accords, dont les palabres et travaux depuis son élection n'avaient pu empêcher l'éclatement du conflit ni sa prolongation, et dont la plupart des figures représentatives s'étaient vues progressivement dépassées et rendues caduques par les forces nouvelles que le terrain de la guerre avait fait émerger. Le 30 septembre 1989, lorsque s'ouvre la « Conférence d'entente nationale », ce parlement composé au départ de quatre vingt dix neuf députés n'en comptait plus que soixante treize encore en vie, et sur ces derniers, seuls soixante deux acceptaient de faire partie de ce qui était destiné à devenir la constituante de la « Deuxième république » libanaise⁵⁹. Hussein Husseini va donc

qui mettent fin à la Guerre du Liban n'auront donc été que des catalyseurs, comme toute « violence accoucheuse d'histoire ».

⁵⁷ C'est Saoud El-Faysal en personne, accompagné de Hariri, qui se rend chez Assad pour négocier cette clause de l'Accord. L'histoire relate qu'à la lecture de la version initiale où il est mentionné « retrait », Assad s'empare de son stylo, et raie purement et simplement l'ensemble du paragraphe avant de remettre le document au ministre saoudien. Les palabres se dérouleront trois jours durant à Damas. C'est finalement Walid Joumlatt, de concert avec Hikmat Chehabi, qui trouve la formule, « redéploiement », et « dessine » une ligne géographique pour ce dernier, qui est celle de la ligne des crêtes sur le Mont-Liban, c'est-à-dire incluant, géostratégiquement, le point le plus haut sur le Mont-Liban, à partir duquel les forces syriennes peuvent continuer à déployer les radars essentiels à la défense anti-aérienne de Damas.

⁵⁸ La version finale de l'Accord de Taëf retiendra, elle, le terme de « redéploiement » (« *Iaadat intichar* »).

⁵⁹ Tout au long de nos quelques vingt années de recherche sur le politique au Liban, nous avons accumulé une masse de données biographiques parfois inédite sur les élites libanaises, les anciennes comme les nouvelles, et

présider au chantier, jouant le modérateur et la mouche du coche, Lakhdar Brahimi assurant, avec encore Hariri qui seconde officiellement le ministre saoudien des Affaires étrangères Saoud el-Faysal, la liaison avec la Ligue arabe, les Etats-Unis⁶⁰, et surtout la Syrie. Au début de chaque séance de travail, c'est à ses pairs dépassés par la gravité de la tâche que Husseinini distribuait des copies du document de synthèse⁶¹ qu'il prenait bien soin de reprendre en fin de session pour s'assurer de sa non divulgation⁶².

Le premier écueil que les participants devaient donc dépasser était celui de leur propre légitimité. Conscients -et même pour certains honteux- de leur déficit de représentativité des forces de facto, les députés présents savaient qu'ils devaient surtout se livrer à un jeu de rôle subtil. Il fallait qu'ils fassent de la « figuration », dans ce sens qu'il leur fallait endosser au mieux le répertoire de ces forces là, auxquelles ils se devaient de s'identifier et dont ils se devaient de reprendre tant bien que mal la logique, la rhétorique et le discours, voire le sens de leurs intérêts vitaux. Aussi, dès leur arrivée, ils s'étaient regroupés presque spontanément

dont nous espérons faire l'ossature d'un travail ultérieur. Pour l'instant, concernant les quelques lignes de portrait des personnalités que nous citerons ici, nous renvoyons à quelques références utiles. Cf. Hazem Saghieh ; *Mawarina Min Lubnan (Des maronites du Liban)*, (Al-Markaz al-Aarabi lil-Maalumat, Beyrouth, 1988) et les séries publiées en numéros spéciaux par la presse à la veille des échéances importantes, cf. *Ri'asiyyat 95 (Présidentielles 95)*, (Malaf al-Nahar, 1995), et *Ri'asiyyat 98 : Jumhuriyyat al-Ru'us Tabhath Aan Ra'is (Présidentielles 98 ; la République des têtes se cherche une tête –ou un Président)*, (Dar al-Nahar lil-Nachr, Beyrouth, 1998).

⁶⁰ La diplomatie américaine est omniprésente dans les couloirs et étages du Palais des congrès de la ville saoudienne ; le suivi est assuré par le Premier-conseiller de l'ambassade US à Beyrouth, David Satterfield, et par Richard Jones dépêché par le Département d'Etat. Il est intéressant de voir que ces deux diplomates seront ensuite, successivement, ambassadeurs au Liban entre 92 et 2003. Satterfield connaîtra par la suite une carrière importante au Département d'Etat, et Jones sera ambassadeur en Irak après la chute de Saddam Hussein. Satterfield devra toutefois quitter la réunion au bout de quelques jours, sa présence ostensible donnant un argument quotidien à Michel Aoun dans son attaque réglée contre le projet de rencontre, derrière lequel il voit une opération syro-américaine contre lui.

⁶¹ Selon Marwan Hamadé, déjà proche du cercle Hariri en plus de son appartenance formelle à la mouvance Joumblatt, une grande partie des retouches au texte se fait dans ce qu'on appellera « la cuisine d'Abou-Roummaneh » (« *Matbakh Abu-Rummaneh* »), du nom du quartier résidentiel de Damas où est située la villa de Hariri, et où ce dernier passe de longues heures de discussion et de coordination avec Abdel-Halim Khaddam, auquel se joint souvent Hikmat Chehabi. Cf. Abed ; *Op. cit.*

⁶² C'est sans doute le compte-rendu de ces réunions là que Husseinini appelle les « procès-verbaux de Taëf » et qu'il continue aujourd'hui encore à détenir en exclusivité, refusant de les livrer au public, ou même à l'Etat libanais, en arguant du fait que cette divulgation nécessite consensus des présents alors –dont plusieurs sont aujourd'hui décédés- ou encore que la publication de ces documents « pourrait embarrasser certains services ou régimes arabes amis » (cf. l'interview de Husseinini dans *An-Nahar*, 24 juillet 2003). Le thème revient régulièrement lorsqu'il est question de l'accord de Taëf, et des voix réclament la publication des procès-verbaux des réunions. Avec la même impassibilité, l'ancien chef du Législatif refuse ; il explique ainsi sa position : « *Au cours de ces réunions, les députés se sont livrés à un véritable déballage. Toutes les frustrations des années de guerre sont ressorties, donnant lieu à des insultes en série et des accusations contre des Libanais et des parties étrangères. Nous avions encouragé cette franchise, afin d'en finir avec les rancœurs, mais la condition essentielle pour que les députés acceptent de dire ce qu'ils avaient sur le cœur était le secret. Nous nous étions engagés à ne publier ces procès-verbaux que lorsque le Liban serait revenu réellement à la normale. Ce qui, à mon avis, est loin d'être encore le cas. De toute façon, si la majorité des députés d'alors, encore vivants aujourd'hui, réclame leur publication, je suis prêt à le faire.* »

selon des sensibilités reflétant les parties antagonistes du conflit⁶³. Les « durs » du « camp chrétien » prenaient pour porte-parole le chef du parti phalangiste Georges Saadé⁶⁴, représentant implicite de Samir Geagea auquel il rendait compte en permanence des débats, et se concertaient avec les députés du bloc des « Maronites indépendants »⁶⁵. Le député du Parti national libéral⁶⁶ Pierre Daccache était surtout là comme l'oreille de Michel Aoun, avec qui il assurait une liaison quotidienne pour le tenir au courant des tractations de la Conférence. Le camp du « sunnisme traditionnel » se faisait représenter par Saëb Salam⁶⁷, et par Nazih

⁶³ On a une narration extrêmement précise et précieuse de ces journées de Taëf sous la plume de l'un des participants à la réunion, le député Albert Mansour ; *Al-Inqilab Aala at-Taëf (Le coup d'Etat contre Taëf)*, (Dar al-Jadid, Beyrouth, 1993). Mansour est alors député grec-catholique du Hermel (Békaa), élu en 1972 sur une liste commune avec Hussein Hussein, dont il est très proche. A ce titre, il fait partie du « bureau » de Hussein à la rencontre de Taëf, et l'ouvrage cité reste donc un témoignage de première valeur quand aux détails de la Conférence. Le parcours de Mansour en fait par ailleurs une personnalité très présente dans la vie politique depuis le déclenchement de la guerre et jusqu'à ce jour. Universitaire de gauche (il est professeur de droit public à l'UL), membre du Mouvement national dont il devient l'une des principales figures chrétiennes, proche de Kamal Joumlatt, il prend ses distances de la gauche et du camp pro-syrien après la mort de Joumlatt. Il adopte ensuite Aoun avant la dérive de ce dernier et est même son envoyé chez les Syriens en 1988. Opposé aux guerres du général, il devient l'un de ses plus virulents détracteurs. Ministre de la défense lors de l'assaut contre le Palais où s'est retranché ce dernier, puis ministre de l'information, c'est lui qui supervise la mise en place du paysage audio-visuel post guerre et le partage politique de l'espace hertzien. Battu en 1992, il écrit son livre sur Taëf en guise de réquisitoire, et depuis, est l'un des opposants critiques de l'application de l'Accord et surtout de Hariri.

⁶⁴ Député maronite de Batroun (Liban-nord), Saadé fait partie de l'ancienne génération phalangiste et est l'un des « arabisants » du parti. Après la mort du fondateur Pierre Gemayel, en 1984, il prend ses distances avec Amine Gemayel alors Président de la République, et se rapproche de la mouvance des Forces libanaises. Lorsque Samir Geagea prend la tête de celles-ci à l'issue du coup de force de 1985, Saadé devient chef du parti, largement soumis toutefois à l'hégémonie que la milice exerce tant sur l'ensemble de l'espace politique dans les régions chrétiennes que sur les instances de l'appareil phalangiste. Après son décès, son fils lui succède comme député de la ville de Tripoli.

⁶⁵ Un groupe parlementaire né durant la guerre et désireux d'exister hors de l'exclusivité politique que prétend faire régner le Front libanais dans les régions sous son contrôle. Le club compte Boutros Harb –député de Batroun-(Liban-Nord), René Moawad –député de Zghorta (Liban-nord), Elias Hraoui –député de Zahlé (Békaa), et Auguste Bakhos –député du Metn (Mont-Liban). Il est intéressant de noter que c'est de ce club que seront choisis les deux premiers Présidents de la Deuxième République, Moawad assassiné vingt jours après son élection, puis Hraoui.

⁶⁶ Député de Baabda, Mont-Liban, notable et médecin très populaire dans sa région en raison de son exercice professionnel « de proximité », Daccache est à Taëf le médiateur implicite entre le tandem Hussein-Brahimi et Michel Aoun. Le Parti, fondé par Camille Chamoun après son départ de la Présidence en 1958, a longtemps été l'homologue et le rival du parti Kataëb dans la prétention à exprimer le « maronitisme politique ». Partenaire important du Front libanais, le PNL sera toutefois rapidement privé de toute expression militaire avec l'unification des Forces libanaises imposée par Bachir Gemayel en 1978. A l'époque des événements que nous narrons ici, le parti est dirigé par Dany Chamoun et a choisi de se ranger aux côtés de Aoun, à la fois contre la Syrie dans la « guerre de libération » que le général premier ministre a lancée, et contre les Forces libanaises dans la « guerre d'élimination » que les deux forces militaires du « camp chrétien » se livreront sans merci en 1989-90. Dany Chamoun sera assassiné avec toute sa famille dans les jours qui suivent la fin officielle de la guerre et l'entrée des forces syriennes dans le fief aouniste le 13 octobre 1990. L'assassinat de Chamoun aura l'effet d'un choc traumatique durable dans les régions chrétiennes, beaucoup y voyant la préfiguration de l'ordre nouveau, et les supputations sur les auteurs du crime sont toujours ouvertes, même s'il s'agit là officiellement d'un des principaux crimes attribués à Samir Geagea et lui ont valu sa condamnation à la réclusion à perpétuité dont il sera amnistié après le tournant de 2005.

⁶⁷ Ancien premier ministre et vieille figure notabiliaire du sunnisme traditionnel beyrouthin, Salam fait partie des personnalités que les soubresauts de la guerre ont mis à l'écart et est à cet égard représentatif de la recomposition politique sur la scène sunnite. Pivot de la vie politique libanaise depuis les années 1950 et jusqu'aux années 1980, son crépuscule commence avec l'invasion israélienne de 1982 (c'est dans sa maison de Mousseitbé que se

Bizri⁶⁸. Leur leitmotiv principal étant, dans la ligne de la revendication de « *Musharaka* » portée pas le sunnisme politique, le renforcement des prérogatives du Premier ministre, équivalentes donc à l'édulcoration de celles du Président de la république. La ligne prônant une autre variante de cette même « *musharaka* », celle des chiites en faveur d'une consolidation des pouvoirs du Président de la Chambre et de la pérennisation de son mandat était portée par le titulaire de la fonction lui-même, Hussein Husseini, par l'un de ses prédécesseurs, Adel Osseirane⁶⁹, et par Ali El-Khalil⁷⁰, plus proche des milieux pro-syriens. La sensibilité « joumblattiste » -il convient ici de faire la distinction entre les intérêts propres de la communauté druze dont il s'agit de veiller à ce que le nouveau *power sharing* ne se fasse pas à son détriment, et ce qu'il reste des revendications du Mouvement national dont Walid Joumblatt est partiellement l'héritier- était portée par Toufic Assaf, député druze de Aley (Mont-Liban) et compagnon de route de Kamal Joumblatt ; cette sensibilité se fera surtout l'écho de la revendication de l'abolition du communautarisme politique. Quand à la mouvance milicienne de « l'ouest politique » et des pro-syriens du moment, elle était essentiellement articulée autour de Zaher Khatib, député sunnite du Chouf (Mont-Liban)⁷¹.

Deux autres groupes allaient s'avérer d'une utilité cruciale, en dépit, ou peut-être en raison, de leur distance par rapport aux enjeux en question. Celui des « modérés », à savoir cette majorité de parlementaires « moyens » ayant assisté le plus souvent impuissants aux

déroulent les tractations pour l'évacuation d'Arafat de Beyrouth). Progressivement remplacé, comme d'autres de ses pairs, par la sociologie milicienne d'abord, c'est la Syrie soucieuse de se débarrasser des « poids-lourds » sunnites qui le forcera ensuite à l'exil en Suisse où il mourra. Son fils Tamam lui succède mais, pour survivre, il n'a d'autre choix que de se mettre sous la coupe du haririsme monopolisateur de la représentativité beyrouthine. Sur les Salam, mais aussi sur cette question de la « *Zaama* » sunnite de Beyrouth, ses réseaux et ses pouvoirs, le grand classique reste Michael Johnson ; *Class and Client in Beirut : The Sunni Muslim Community and the Lebanese State, 1840-1985* (London, Ithaca Press, 1986). On peut aussi voir Michael Johnson : « Political Bosses and Strong-Arm Retainers in the Sunni Muslim Quarters of Beirut, 1943-1992 », in Josef Gigler (Ed.) ; *Cities in the Developing World: Issues, Theory, and Policy* (Oxford University Press, Oxford, 1997).

⁶⁸ Notable (médecin) de Saïda (Liban-Sud), et député quasi-inamovible depuis les années 1960. A sa mort, sa famille sera ensuite « cooptée » par le haririsme, jusqu'à ce que le fils s'en éloigne et conteste la suprématie des Hariri lors des municipales de 2004 qu'il remporte, arrachant la ville aux réseaux de patronage à partir desquels Rafik Hariri avait construit son ascension politique dans les années 1980. Sur cet aspect de la trajectoire de Hariri, cf. Emmanuel Bonne ; *Vie publique, patronage et clientèle : Rafic Hariri à Saïda* (Aix-en-Provence, IREMAM, 1995).

⁶⁹ Famille notabiliaire de Zahrani (est de Saïda), une des dernières « figures de l'indépendance », plusieurs fois ministre de la défense pendant la guerre. Son fils, Ali, sera coopté par Berri lors des élections de 1992.

⁷⁰ Héritier d'une famille de notables de Tyr (Liban-Sud), économiste et professeur à l'AUB, il choisit une voie politique moins traditionnelle en adhérant au parti Baath mais dans sa tendance irakienne. Toutefois, par ce militantisme, il est un ami de jeunesse de Hafez Assad qui lui assure une carrière politique sous la tutelle syrienne; il sera plusieurs fois ministre, notamment des finances, après Taëf.

⁷¹ Issu d'une famille politique (son père est député et magistrat) du Chouf (Mont-Liban), Khatib lui aussi choisit une voie moins classique ; militant marxiste dans les mouvements étudiants des années 1960, il fonde ensuite la « Ligue des travailleurs », un groupuscule d'inspiration maoïste, qui entrera dans l'action milicienne durant la guerre. Il noue des liens très étroits avec l'appareil de sécurité syrien au Liban, et en devient l'un des relais de confiance. Après Taëf, il sera plusieurs fois ministre, avec comme « mission » de constamment « tacler » le tandem Hariri/Joumblatt.

tribulations de la guerre, dont la voix fut le plus souvent couverte par le vacarme des armes, et que l'on pourrait *a posteriori* considérer comme les porte-voix de la majorité silencieuse des Libanais pris tour à tour dans la tourmente et désireux avant tout de mettre fin au cycle de la violence. Curieusement, mais c'est somme toute là un des traits caractéristiques de la vie politique libanaise, c'étaient les députés appartenant à des communautés « minoritaires » qui composaient ce groupe de médiateurs, arméniens comme Khatchik Babikian⁷², ou grecs-catholiques comme Nasri Maalouf⁷³. L'autre groupe se constituait autour du président de la Chambre (qui se « dédoublait » donc, en plus de son « rôle » de défenseur des intérêts du chiisme politique), et se conférait lui-même une fonction de cellule de résolution de crise et de facilitation des débats, à travers une communication quasi-permanente avec l'ensemble des acteurs extra-parlementaires, comme avec les hôtes et parrains saoudiens, les observateurs américains et européens à la Conférence et, surtout, avec le Patriarche maronite qui devenait au fil des travaux une couverture morale et politique de plus en plus essentielle à leur aboutissement. C'est encore une fois à l'instigation de Saoud el-Faysal que ce groupe s'était constitué. Il est intéressant de constater que c'est de ce groupe que sera issu le premier Président de la Deuxième République, René Moawad⁷⁴, chargé d'incarner « l'esprit de Taëf », avant que son assassinat ne vienne, près de deux mois plus tard, donner une tournure nouvelle aux événements, à l'Accord, à ses interprétations, et aux modalités de sa mise en œuvre contestée jusqu'en 2005.

⁷² Babikian est l'un des plus anciens députés libanais et, à ce titre, ajoute à une solide formation de juriste, une longue expérience de la vie parlementaire et politique libanaise et de leurs arcanes. Elu pour l'un des cinq sièges arméniens de Beyrouth depuis 1968 et régulièrement réélu jusqu'à son décès, il a été plusieurs fois ministre.

⁷³ Maalouf est lui aussi député de Beyrouth. A Taëf, il est aussi l'un des plus anciens députés de la Chambre, et le doyen d'âge des présents (Maalouf appartient à une génération ayant commencé à faire de la politique à la fin de l'époque ottomane ! il faisait partie du groupe de jeunes militants arabes autour de Riad Solh). Juriste éloquent, spécialiste des contorsions constitutionnelles libanaises, c'est à lui que reviendra souvent la tâche de démontrer – à ses pairs, à la presse, et ensuite à l'opinion publique libanaise- la validité et la pertinence de certaines dispositions du texte de l'accord.

⁷⁴ Député maronite de Zghorta (Liban-nord). Moawad est un des leaders traditionnels de cette région, dont la représentation est depuis les années 1950 monopolisée par un jeu de trois familles politiques -Franjeh, Doueihy et Moawad- rivales au niveau local et parfois alliées selon les circonstances nationales. René Moawad fait partie de la génération des notables relativement modernisateurs cooptés par le régime Chéhab dans les années 1960, dans une stratégie de mise en valeur de leaderships alternatifs aux « *Zaamat* » anciennes et dont l'ancrage et les réseaux clientélistes forts se mettaient en travers de la politique de modernisation semi-autoritaire en vogue dans ces années. Moawad, plusieurs fois ministre dans les années d'avant-guerre, lié à la grande bourgeoisie, était le prototype de la personnalité conciliatrice dont le régime consociatif du Liban « d'avant » avait le secret. Son élection, fortement soutenue et voulue par les saoudiens, incarnait parfaitement une version de Taëf comme sortie de crise « inclusive », aux niveaux national et régional. C'est surtout cet aspect là qui sera « enterré » avec son assassinat 20 jours après son élection, ouvrant la voie à une lecture et à une application bien plus strictement syrienne de Taëf.

Aussi, pour schématique et imparfaite qu'elle soit, cette description de la répartition des députés libanais en sensibilités différentes lors de la rencontre de Taëf souligne bien la « représentation » que les parlementaires sont, parfois bien malgré eux, obligés d'assumer. En effet, la difficulté de l'exercice auquel ils étaient conviés par la brutalité des événements, difficulté parmi d'autres, tenait surtout à l'absence, lors de cette rencontre supposée mettre un terme à quinze ans de guerre, enterrer la première République et fonder la Deuxième, des forces dites « vives », forces « de facto » devenues au fil du conflit les protagonistes réels mais aussi les reflets plus « véritables » des changements sociologiques à l'œuvre au Liban depuis 1975. Un Parlement élu en 1972 ne pouvait simplement pas, pour des raisons d'anachronisme, compter parmi ses membres des représentants d'Amal, des Forces libanaises, ou du Mouvement national. Cela était d'autant plus vrai que les deux principaux protagonistes du moment, à savoir les armées libanaise et syrienne étaient des forces extraparlimentaires, voire extrapolitiques par nature. C'était sans doute cette difficulté qu'avaient pressentie les architectes de l'Accord tripartite, au premier chef desquels le Président Assad, qui avaient trouvé alors plus logique de confier aux héritiers de l'ancienne classe politique désavouée par la guerre le soin de mettre un terme à celle-ci, tout en assumant d'emblée qu'ils ne seraient pas les propriétaires du nouveau système politique. Dans ce sens, Taëf était un ultime hommage au légalisme constitutionnel, et une bien pauvre revanche prise sur le concept de « légalité révolutionnaire » !

Une deuxième difficulté que la Conférence devait affronter était l'alignement quasi-automatique des présents sur les deux « sempiternelles » lectures du conflit libanais, et dont l'opposition n'est pas, loin de là un simple débat d'historiographie⁷⁵. Que la guerre soit qualifiée de « civile » ou de guerre « des autres » renvoyait en effet à un débat éminemment politique, et dont l'issue revenait à déterminer la priorité à donner, pour tout règlement de la crise, au volet des réformes constitutionnelles et institutionnelles ou au contraire à celui du rétablissement de la souveraineté, ce dernier signifiant dans la conjoncture de 1989, le rétablissement d'un équilibre minimal dans la relation libano-syrienne. La brève histoire des tentatives de réconciliation l'aura montré, ces deux pans se sont opposés, et ont été souvent

⁷⁵ Nous effleurons ici un point de taille, celui des « discours » ou des « récits » (au sens anglo-saxon du « narrative ») sur la guerre. Si ce débat éclaire une énorme question problématique de la reconstruction des sociétés post-conflit, à savoir leur « mémoire » et leur « histoire officielle », il renvoie aussi, et c'est ce qui nous intéresse plutôt ici, à des clivages profonds entre représentations de soi des groupes et à la différenciation des cultures politiques. La première note de ce chapitre évoquait cet aspect ; nous y reviendrons plus longuement lorsqu'il s'agira, un peu plus loin, de réfléchir à la « consociativité » du système politique libanais et à ses fragilités.

joués l'un contre l'autre. Il s'agissait, à Taëf, de mettre un terme à cette dichotomie en établissant un *quid-pro-quo* entre les deux approches, et à passer un « marché » entre les tenants des deux paradigmes. A la concession des aménagements institutionnels faite par la partie chrétienne répondait la promesse d'un rétablissement de la souveraineté du seul Etat libanais sur son territoire, atténuée par l'admission du principe de « relations privilégiées » entre le Liban et la Syrie. Seul ce *bargaining* pouvait permettre d'emporter l'adhésion à l'Accord de la part de ceux qui y auraient été sinon les plus réticents. A posteriori, force était toutefois de constater que ce marché devait être trahi, à la fois dans la réciprocité de ses termes et dans le contenu de chacun d'eux. Les réformes adoptées à Taëf seront largement restées lettre morte (ce sera un constat constamment fait tout au long des quinze ans de tutelle syrienne, mais ce sera surtout l'une des sources de la crise qui s'ouvrira une fois cette tutelle terminée et jusqu'aujourd'hui, un nouveau palier de crise sur cet aspect étant atteint avec les remous des « printemps arabes ») ; mais d'autre part, leur adoption, supposée paver la voie à la résolution de la question de la souveraineté, métaphore de la question syro-libanaise, n'avancera en rien celle-ci -bien au contraire- et laissera à la violence pure -l'assassinat de Hariri- le soin de la régler.

L'agenda des débats ainsi que les procès-verbaux des séances⁷⁶ reflètent parfaitement cette dissymétrie des deux volets. La narration qui précède rend bien compte de la façon dont la « question syrienne » avait été réglée ; c'était donc l'enveloppe des réformes qui devait surtout agiter les journées de Taëf. Le Préambule de la nouvelle constitution, section qui n'existait pas dans le texte de 1926, posait « l'esprit de Taëf » et subsumait tous ses *quid-pro-quo*, ses ambiguïtés « constructives » et « négatives », mais aussi certaines ouvertures qui s'ouvraient pour un pays refondant son contrat social. En affirmant de façon « positive », et non plus par défaut ou par périphrase, que « le Liban est un pays arabe dans son appartenance et son identité », tout en affirmant qu'il « est la patrie définitive pour tous ses fils », il tranchait (enfin ?) la vieille insuffisance contenue dans la fameuse « double-négation » fustigée en son temps par l'éditorialiste Georges Naccache⁷⁷. Arabe, le Liban le sera donc à la condition que toutes ses composantes en acceptent l'intangibilité quasi-ontologique ; en termes de politique libanaise, cela voulait dire qu'il n'y a dès lors plus de place pour les

⁷⁶ Cf. A. Mansour ; *Op. Cit.*

⁷⁷ Dans son désormais fameux éditorial dans *L'Orient*, 10 mars 1949.

projets utopistes « d'ailleurs » politiques de tous ordres, fusionnistes ou partitionnistes⁷⁸. Pour volontairement stabilisateur d'une entité libanaise toujours et sans cesse en doute sur elle-même et de par les « autres », c'était quand même là un audacieux pari pris dans une région où la volatilité des cadres stato-nationaux était encore ouverte, comme la suite allait le montrer⁷⁹. Sans doute sans le deviner à ce moment là, le Préambule édulcorait toutefois cette « éternité » du Liban, en affirmant certains refus ou impossibilités qui devenaient donc des conditions *sine qua non* de la survie du pays et qui, si elles étaient chacune réalisées, mettraient fin à sa « définitivité » : « la division » et « l'implantation », deux cas de figures qui renvoyaient dos à dos les « agendas cachés » chrétiens (division du territoire sous couvert de décentralisation politique poussée⁸⁰) et musulmans (implantation des réfugiés palestiniens, et donc remise en question de l'équilibre démographique) ; ainsi que le fait de décréter tout pouvoir « illégitime et illégal » s'il « contrevient à la volonté et à l'esprit du vivre-ensemble (« *Aysh Mushtarak* ») », cette dernière catégorie restant bien entendue à définir dans les faits.

Dans ses dispositions institutionnelles, la philosophie du rééquilibrage général opéré par Taëf résidait essentiellement, premièrement dans le transfert du centre de gravité exécutif de la Présidence de la République au Conseil des ministres transformé en exécutif collégial ;, deuxièmement, dans l'instauration de la parité (« *al Munasafa* », terme devenu fétiche) stricte et intangible, quelles que soient les évolutions numériques futures, entre chrétiens et musulmans tant au sein de ce même Conseil des ministres qu'au sein du Parlement⁸¹, étant entendu qu'au sein de la quote-part musulmane, la parité devait être respectée entre sunnites et chiites⁸² ; et, troisièmement, dans la nécessaire obtention des deux tiers, au Conseil des

⁷⁸ Techniquement, il pourrait être argué, à partir de ce principe fondateur, que les partis à programme ou à idéologie « irrédentiste » ou « réductionniste » deviennent de facto « illégaux », ou en tous cas anticonstitutionnels. Curieux et ironique paradoxe, à un moment où le rapport de forces hisse et installe, pour la première fois dans l'histoire politique du pays, des partis comme le Baath (panarabe), le PSNS (pan-syrien), comme forces actives du nouveau pouvoir, et parfois même comme gardiens de l'orthodoxie taëfienne.

⁷⁹ Sur cette question et sur les généalogies de la formulation, depuis le Pacte national et jusqu'à Taëf, cf. Ahmad Beydoun, « Sur l'arabité du Liban », in *Maghreb-Machrek*, (n°169, juil-sept. 2000). Nous relèverons en particulier cette remarque ironique de Beydoun : « *Ce qui retient l'attention dans l'énonciation de l'arabité du Liban, c'est qu'elle joint paradoxalement la concision à la redondance. 'Le Liban, lit-on, est arabe d'identité et d'appartenance...' 'Identité' aurait suffi, n'était-ce le souci (simplement phonétique ?) de produire une expression superlative et, ainsi, de dissiper des doutes particulièrement insistants* ».

⁸⁰ En « contrepartie », Taëf évoque la nécessité de mettre en place une décentralisation administrative poussée, vieille revendication chrétienne elle aussi. Dans l'esprit des auteurs de l'Accord, elle représente une sorte de « garantie » donnée aux chrétiens redoutant que la déconfectionnalisation progressive (nous y reviendrons un peu plus loin) ne minorise leur pouvoir par la mécanique du nombre.

⁸¹ Le ratio antérieur pour le Parlement était de 5 à 6 en faveur des chrétiens. Et la distribution au Conseil des Ministres était variable, mais presque toujours favorable aux chrétiens.

⁸² Alors que les ratios antérieurs étaient presque toujours plus favorables aux sunnites.

ministres et au Parlement, pour toute décision qualifiée de « vitale », qualification qu'il restait là aussi à définir dans les faits⁸³.

Ce qu'il importe ici de souligner, parce que nous y reviendrons par la suite, c'est que, d'emblée, Husseini, érigé en « exégète » de « l'esprit du texte », avait induit une distinction - somme toute féconde a posteriori - entre deux ordres de réformes. Il y aurait d'une part les réformes « pactuelles » (« *Mithaquiyya* »), c'est-à-dire celles à haute charge symbolique, touchant pratiquement à la « sacralité » de ce qui fait fonctionner le Pacte national, et donc au cœur de l'édifice « consociativistes » ; on les retrouvait surtout condensées dans le préambule, et on les trouvait essentiellement ensuite dans certains des articles relatifs aux trois pouvoirs et sont, en fait, des réaménagements, parfois des consolidations d'aspects dérivés du Pacte national de 1943 et de son esprit. Et, d'autre part, les réformes « institutionnelles » ou « exécutives » (« *Ijra'iyya* ») bien plus proprement de l'ordre de la procédure et des mécanismes et qui, au fond, étaient plutôt des aménagements de la Constitution de 1926.

En résumé⁸⁴, s'il faut retenir quelques piliers essentiels qui sous-tendent « l'esprit de Taëf », ils résideraient finalement dans deux ou trois grands principes. En premier lieu, un équilibre entre « unité » et « diversité », au sens où un balancier était établi entre des mécanismes qui « assument » et « consacrent » le caractère « plural » de la société libanaise (création d'un Sénat où les communautés disposeraient du droit de veto sur les décisions jugées « existentielles », décentralisation administrative élargie, consécration de la diversité des statuts personnels) et ceux qui tendent à son unification (lois électorale plus « homogénéisatrice », dépassement du confessionnalisme de façon plus ou moins volontariste, à travers la création d'une Commission nationale chargée d'en examiner les modalités ou encore à travers la « libération » de la fonction publique, ou d'une grande partie de celle-ci, des obligations de la proportionnalité communautaire). En deuxième lieu, un transfert de l'essentiel du pouvoir exécutif de la Présidence de la République vers le Conseil des ministres dans sa collégialité, ainsi que la parité faisant fi des évolutions démographiques. Restait bien sûr un troisième pilier, celui du régional-international, à savoir Taëf comme produit, comme

⁸³ C'est cette disposition même qui va devenir, après 2005, et aujourd'hui de façon quasi-explosive, la pierre d'achoppement des crises politiques à répétition. C'est elle qui paralyse de longs mois durant les gouvernements successifs après en avoir retardé pour des mois aussi la formation ; c'est elle qui est l'épée de Damoclès brandie par chacune des trois communautés l'une contre l'autre pour empêcher tout pouvoir de fonctionner de façon fluide.

⁸⁴ Nous nous suffirons ici d'évoquer les grandes lignes et les piliers de base de l'édifice. Une analyse plus « jurico-politique » de Taëf, et de son fonctionnement/dysfonctionnement fait l'objet du texte n°3.

miroir, et comme « gage » d'une -et garantie par elle- entente syro-saoudo-américaine, certes inégale et fluctuante, et dont les craquements à partir de 2003, puis la déchirure à partir de 2005-2006, pour finir avec son explosion en 2010-2011 devait sans cesse accompagner la vie politique libanaise et ses heurts.

Nous évoquons plus haut la distinction « féconde », opérée par Hussein et installée depuis dans la vie politique, entre « pactuel » et « opérationnel ». Féconde, la distinction l'était parce qu'elle ne cessera d'émailler la vie politique de l'après-Taëf, et permettra bien souvent, lorsque la crise touchera, ce sera le cas après 2005 et jusqu'à ce jour, les fondamentaux du fonctionnement politique, de rappeler, comme une dissuasion ultime, qu'il existe, au-delà de « l'opérateur », un noyau dur et quasiment intangible de principes fondateurs du contrat social et communautaire libanais, et qu'y déroger ou les transgresser reviendrait à tuer le cœur de la machine. Mais comme bien des nuances, celle-ci sera aussi source d'ambiguïté parfois paralysante ; qu'est ce qui, en effet, permettra de distinguer vraiment, lorsque la plupart des dispositions de Taëf seront fondues dans la nouvelle Constitution en en faisant un texte à double hiérarchie, ou à deux ordres, l'ordre du « pactuel » et l'ordre de « l'opérateur » ? Au-delà de la simple argutie constitutionnaliste, l'ambiguïté devenait ressource de tactique politique, dans une culture politique de moins en moins « consociativiste », et de plus en plus marquée du sceau de la méfiance communautaire réciproque et de la mauvaise foi politicienne. Frapper un point constitutionnel en débat ou en litige du sceau de son caractère « pactuel » -voire même utiliser cette « arme » pour disqualifier une simple décision administrative ou une nomination- ne sera ainsi souvent qu'une manœuvre plaçant la question hors débat, en lui conférant une supposée sacro-sainte intouchabilité. On pourrait même dire, à l'extrême, qu'en ouvrant cette porte, les forces politiques de l'après-Taëf finiront par galvauder, en en faisant un usage abusif et manœuvrier, l'idée même de Pacte et ses corollaires relatifs aux modes de fonctionnement de la « démocratie consociative ».

Ch. 2- Elites, forces, et cultures politiques : Les acteurs et leurs réseaux

Où l'on verra comment le système fonctionne dans une dépendance agréée par tous ; il produit ses acteurs et ses élites qui, à leur tour, vont porter le système, le légitimer, et le reproduire. Trois élections législatives, deux consultations municipales, plusieurs gouvernements, et des nominations à tous les niveaux de l'appareil d'Etat vont fournir au Liban de Taëf son personnel politique à défaut de son « bloc historique ». Le système semble alors performer sa fonction de production et de reproduction, de circulation et de cooptation. Il fonctionne tant que le Liban semble fonctionner en « autarcie » par rapport à son environnement régional. Cette « imperméabilité » par rapport à l'environnement est assurée dans la mesure où -ou à la condition que- la Syrie tutélaire est bénéficiaire d'un certain équilibre régional certes instable, mais cessera de fonctionner lorsque cet équilibre entrera en entropie.

Si nous nous sommes appesantis sur cette période qui aboutit à Taëf, c'est pour plusieurs raisons. Il nous semblait tout d'abord que c'était là une histoire peu connue, et qu'il fallait la restituer ; les textes et articles que nous soumettons dans le corpus joint racontent et démontent largement la suite de l'Accord, il fallait donc que nous en donnions un rétro-éclairage. Ensuite, il apparaîtra que ce rétro-éclairage révèle à bien des égards les germes de la déréliction du système qui s'était mis en place, tant au niveau de la constitution des élites chargées de le mettre en œuvre qu'en termes de problématiques qui en surgiront.

De ce qui précède, on comprend bien que le bon fonctionnement de l'Accord et du système libanais reconstruit conférait une centralité importante à la variable élites politiques et à leur culture d'accommodation. Et nous sommes là au cœur de la théorie du consociativisme, dans ses dimensions comparatives⁸⁵. Mais aussi, en ce qui concerne une

⁸⁵ « De façon générale, la non-conflictualité de tels systèmes est liée en premier lieu à l'étanchéité des clivages existant entre les différents groupes, et deuxièmement au comportement des élites placées à la tête de chacun des segments. L'hostilité entre les parties, qui caractérise les clivages, reste vive. Mais plutôt que de se risquer en un combat douteux, les antagonistes s'entendent pour négocier au sommet un modus-vivendi qui consiste (...) à organiser la coexistence de deux systèmes différents », cf ; « Démocraties consociatives », Op. cit. Ou encore,

autre de nos problématiques d'intérêt tout au long de ces années de recherche, celle de l'émergence et de la gestation des élites politiques de l'après-guerre, cette reconstitution aura permis de cerner les conditions d'émergence de figures politiques ou para-politiques dont la plupart vont devenir des acteurs principaux des quinze ans qui suivent la fin du conflit. Ce qui illustre et confirme l'hypothèse d'une grande continuité dans la production des élites politiques du fait de la longueur du conflit. Et qui permet de montrer que c'est donc dans la guerre elle-même -y compris dans les négociations qui l'émaillent- et non dans le strict après-guerre, que l'on doit situer le vivier de ces nouveaux acteurs.

Les « élites politiques » comme analyseur

Malgré les insuffisances dues à son caractère partiel, et malgré un statut méthodologique controversé par tout un courant de la théorie politique, l'étude des élites politiques reste d'une utilité incontestable pour la compréhension du fonctionnement des systèmes politiques⁸⁶ ; cela est d'autant plus incontestable en ce qui concerne le fonctionnement des démocraties consociatives⁸⁷. La controverse la plus intense à laquelle il est fait allusion ici est bien sûr celle ayant trait aux présupposés « philosophiques » sous-tendant la théorie des élites depuis l'entrée de ce concept dans la littérature des sciences sociales⁸⁸. Il faut aujourd'hui reconnaître, cependant, que la lignée ouverte depuis a réussi à établir une tradition des plus fécondes de la science politique, et que les approches plus « fonctionnalistes » qui ont suivi, si elles n'ont pas épuisé le débat sur la pertinence exclusive du concept, en ont durablement fait admettre l'utilité comme outil d'analyse parmi d'autres⁸⁹. En ce qui concerne le Moyen-Orient, c'est libéré du poids de ce débat, et prenant l'objet « élites » comme donnée objective et comme analyseur partiel du fonctionnement et de la nature des régimes politiques, qu'un florilège de travaux se sont imposés comme

« La démocratie consociative est définie par une double caractéristique : des clivages profonds dans les masses et une institutionnalisation du compromis au niveau des élites », cf. Julian Thomas Hottinger, « La Suisse, une démocratie consociative ou de concordance ? », in : *Revue internationale de politique comparée*, Op. cit.

⁸⁶ Cf. Pierre Birnbaum ; « Types d'élites et nature de l'Etat », in *Pouvoirs* (n°29, 1984).

⁸⁷ C'est la remarque qui court sans cesse et revient dans la totalité des articles du numéro spécial consacré aux « Démocraties consociatives » par la *Revue internationale de politique comparée* (Op. cit).

⁸⁸ On pense là à la vision « élitiste » de la société, depuis les travaux fondateurs de Pareto et Mosca (Vilfredo Pareto ; *Traité de sociologie générale* (Droz, Genève, 1965) et Gaetano Mosca ; *The Ruling Class* (Mc Graw-Hill, NY, 1939), jusqu'aux travaux plus empiriques et moins « idéologiques » de Michels (Roberto Michels ; *Les partis politiques* (Flammarion, Paris, 1971).

⁸⁹ Voir, entre autres, quelques travaux-charnières : Robert Dahl ; *Qui gouverne ?* (Armand Colin, Paris, 1971), Harold Lasswell, Daniel Lerner, C.E Rothwell ; *The Comparative Study of Elites* (Stanford University Press, 1952), T.B Bottomore ; *Elites et société* (Stock, Paris, 1964). Pour une synthèse de cette littérature théorique, cf. Jacques Coenen-Hunther ; *Sociologie des élites*, (Armand Colin, Paris, 2004).

incontournables⁹⁰. C'est donc dans cette optique et dans ce fil à que la recherche dont une partie des articles rassemblés rend compte se proposait au départ de prendre sa place ; l'accumulation des données sociographiques qui était à la base d'un bon nombre de ces papiers aurait normalement dû déboucher sur un travail proprement centré sur les élites politiques de l'après-guerre. Cependant, dans ce chapitre d'introduction, nous nous focaliseront sur ces élites essentiellement comme paramètres et variables du système consociatif libanais et comme l'une des bases essentielles de l'explication de ses limites.

Tout au long des vingt ou presque années durant lesquelles le Liban, son système politique, ses crises, et son interaction avec son environnement régional, n'ont cessé d'être la matière première de notre travail de recherche et d'analyse, il s'est toujours agi de nous focaliser tout autant sur l'objet « personnel politique » que sur l'objet « institutions politiques », et de prendre le premier comme paramètre-analyseur, ou comme « moteur » du second. Certes, nous avons toujours été entièrement conscients de l'importance du détour par l'analyse institutionnelle, notamment en ce qui concerne le Liban « nouveau », d'autant plus qu'une évaluation critique de la mise en œuvre de ces institutions restait encore à entreprendre au regard des deux décennies écoulées⁹¹ et surtout des cinq dernières années et des crises qui les ont marquées. Nous sommes aussi conscients du regain d'intérêt porté ces dernières années par la science politique à la dimension du *institution building*⁹². Toutefois, le caractère (structurel ?) de sur-personnalisation de la vie politique libanaise, ainsi que la faible

⁹⁰ Pour n'en citer que certains : Hrair Dekmejian ; Patterns of Political Leadership : Egypt Israel, Lebanon (State University Press, New York, 1975), George Lenczowski (Ed.) ; Political Elites in the Middle-East (American Enterprise Institute, Washington, 1975), William Quandt ; The Comparative Study of Political Elites (Sage, Beverly Hills, 1970), Frank Tachau (Ed.) ; Political Elites and Political Development in the Middle-East (1972), William Zartman ; Political Elites in the Middle-East (Praeger, New York, 1980), Leonard Binder ; In a Moment of Enthusiasm ; Political Power and the Second Stratum in Egypt (University of Chicago Press, 1978), Clement Henry-Moore ; Dreams of Development-Egyptian Engineers in Politics (MIT Press, Cambridge, 1980), Nikolaos Van Dam ; The Struggle for Power in Syria ; Politics and Society under Asad and the Ba'th Party (IB Tauris, London, 1996), Hanna Batatu ; "Some Observations on the Social Roots of Syria's Ruling Military Group and the Causes of its Dominance", in : The Middle East Journal (n°35, Summer 1982), ainsi que sa dernière somme sur les clans alaouites, Syria's Peasantry, the Descendants of its Lesser Rural Notables, and their Politics (Princeton University Press, New Jersey, 1999).

⁹¹ Il existe certes une littérature analytique du dispositif institutionnel mis en place par le « Document d'entente nationale ». Seulement, la plupart de ces travaux sont inscrits dans le contexte de la période inaugurale de ce qui devait devenir « la deuxième République ». Cf. Joseph Maïla ; « Les accords de Taëf », in Les cahiers de l'Orient (n°24, 4^e trimestre 1991), et n'ont pas intégré la pratique politique qui a, parfois profondément, revisité le texte. D'autres sont souvent le fait d'acteurs politiques marginalisés par la dynamique post-Taëf (notamment après les élections législatives de 1992 qui intronisent les figures-clé du « nouveau régime »), et qui en relisent les effets a-posteriori ; c'est le cas de Mansour ; Op. Cit. Là encore, notre travail s'est souvent focalisé sur les enjeux de pouvoir et de compétition qui se profilent derrière les multiples exégèses d'une constitution laissant sans doute sciemment- plusieurs questions de fonctionnement en suspens.

⁹² « *Institution building* » par ailleurs bien souvent prôné par, et faisant suite aux missions de « *peace building* » monitorées par les organisations internationales dans ces fameux cas de « sorties de guerre » que nous signalions plus haut. La dernière variante, plus américanisée, étant celle du « *state building* » que l'on a vu se développer, sans effets jusque là, après la chute du régime afghan des Talibans ou avec les succès que l'on sait en Irak.

prégnance des institutions, nous a toujours laissé sceptiques sur la validité d'une focalisation excessive sur ces dernières. Le temps écoulé depuis l'entrée en vigueur des nouvelles institutions a en effet montré, lors de chacune des échéances importantes, le degré d'autonomie et de « caprice » politique des acteurs par rapport aux cadres institutionnels ainsi que le peu de cas qui est fait de ces derniers. Depuis tout un ensemble d'institutions prévues par la constitution et qui restent à créer, jusqu'aux multiples violations constitutionnelles ayant permis, une première fois, la reconduction du mandat du président Hraoui, trois ans plus tard puis neuf ans plus tard encore, l'arrivée au pouvoir de deux Commandants en chef de l'Armée (Emile Lahoud en 1998 et Michel Sleimane en 2008) au mépris de l'une des dispositions de Taëf qui avait le plus soulevé de débats lors de la Conférence, en passant par la grande versatilité des lois électorales ayant rythmé à chaque fois la vie législative, tout tend à montrer la primauté des critères « d'intérêt personnels » par rapport aux critères de régularité et de permanence de la loi et de la constitution, ainsi que l'omniprésence du réflexe de « survie politique » (ce mot devenant parfois presque littéral) qui meut le comportement de la partie la plus puissante et la plus protégée de la classe politique, et qui lui autorise le recours à tous les moyens pour s'en assurer. C'est à ce niveau que revient d'ailleurs en force l'acteur sans lequel tout travail sur le Liban depuis la fin de la guerre et pratiquement jusqu'aujourd'hui ne se réduirait qu'à un immense point aveugle, à savoir la Syrie. Etablir le degré d'autonomie de tel ou tel membre de l'élite politique, comprendre ses stratégies de contournement des institutions, menait nécessairement à devoir établir son réel degré d'autonomie ou de dépendance par rapport à des forces bien plus structurelles et autrement plus organisées, mais qui se situent « ailleurs », hors du système politique, si tant est que celui-ci pouvait encore être défini comme exercé dans les limites du territoire national⁹³. L'une de nos hypothèses constantes de travail tout au long de ces deux décennies d'analyse politique était d'ailleurs celle d'une instrumentalisation très extensive des institutions -et du dysfonctionnement qu'elles offrent- non seulement par les élites elles-mêmes, mais surtout par l'instance régulatrice régionale majeure (la Syrie) ; *in fine*, elle seule interprétait, tranchait, et

⁹³ La présence syrienne n'est pas la seule comprise par cette remarque, même si le poids quasi-déterminant de la Syrie à tous les niveaux de la vie politique libanaise finit par occulter toute autre influence. Aussi, il s'agit de garder en tête le caractère structurellement extraverti du système libanais, qui en place souvent les dynamiques comme au centre d'une résultante de vecteurs d'influence régionales et parfois internationale. On a bien montré que « la paix de Taëf » n'aurait pu voir le jour sans une division du travail entre les Etats-Unis, l'Arabie Saoudite, et la Syrie. Les 15 ans qui suivent cette fondation verront certains de ces acteurs reculer au profit d'autres, ainsi que des nouveaux venus s'installer durablement. Que ce soit à travers les trajectoires d'une grande partie de ses élites, ou à travers les réseaux tissés -parfois sur le temps très long- par-delà les frontières, le système politique libanais ainsi que ses acteurs ne sauraient être appréhendés hors de cet écheveau.

assurait finalement un fonctionnement institutionnel autrement grippé sans son intervention⁹⁴. Une autre de nos hypothèses -et une partie des textes ici rassemblés le renvoie- était aussi qu'à la longue, l'implication de la direction syrienne dans des aspects relevant souvent du quotidien politique libanais, ainsi que l'imbrication des systèmes libanais et syrien, étaient devenus tels qu'il était possible et fécond de lire la scène libanaise comme le révélateur et le miroir des rapports de force et des équilibres qui se jouaient au sein-même de la Syrie, ce qui, en boucle, induisait la nécessité d'un détour par l'étude des élites syriennes et de leurs alliances aussi. Nous y reviendrons plus loin, ce n'est par ailleurs que par cette entrée même qu'on peut lire le tournant des années 1998-2000, qui voyaient une montée et une affirmation concomitantes de Bachar Assad en Syrie et de « l'appareil militaro-sécuritaire » (anti-haririen) incarné par Emile Lahoud au Liban, tournant qui annonçait, en tous cas symboliquement à ce moment là, la mort de Rafik Hariri. C'est cette même interpénétration, sur laquelle nous concluons plus loin, qui fait aujourd'hui encore, bien après la sortie du facteur syrien de l'équation « officielle » libanaise, que le devenir de la « révolte en Syrie » ne manquera pas de peser de tout son poids sur les équations libanaises les plus intimes.

Pouvoirs, influence, et réseaux

Encore fallait-il, tout au long de ces travaux, construire cet objet « élites » avant de le « manipuler », en le rendant pertinent comme catégorie d'analyse, sans, d'une part, le réduire au point d'en évider l'aspect richement sociographique, et sans, d'autre part, le gonfler au point qu'il aurait obstrué l'analyse et le regard porté sur l'ensemble du système et de son fonctionnement. Encore fallait-il aussi définir les contours du champ « élite », pour ne pas passer à côté de la richesse qu'offrent, comme dans tout système mais plus encore dans le cas libanais, les promiscuités et chevauchement des multiples champs élitaires, qu'ils soient politiques, sécuritaro-militaires, religieux, économiques, sociaux, culturels, voire parfois mondains. Il en allait de même pour le terrain syrien, qui par ailleurs faisait l'objet de notre premier travail de recherche portant sur le champ entrepreneurial dans la Syrie du début des années 1990, date charnière à laquelle se mettaient concomitamment en place les lois économiques d'ouverture et de libéralisation et les mécanismes de la tutelle sur le Liban⁹⁵.

⁹⁴ Cf. Ghassan Salamé ; « La démocratie comme instrument de paix civile », in : Ghassan Salamé (Dir.) ; Démocraties sans démocrates ; politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique (Fayard, Paris, 1994) : « En ce sens, Taëf est un handicap pour la démocratie libanaise parce qu'il attribue de facto le pouvoir, au Liban, à un régime qui n'est ni démocratique ni libanais, celui de Damas ».

⁹⁵ D'où les quelques articles et notes sur les Accords de coopération entre les deux pays, ou sur les réseaux liés d'affaires entre eux aussi. Cf. textes n°20, 21, 23, 24.

A contre-pied d'une démarche classique qui aurait consisté à délimiter un échantillon élitaires a-priori, perçu comme une catégorie donnée et clôturée, afin d'en faire ensuite la sociographie en étudiant les caractéristiques selon les critères communément pratiqués (origine géographique, origine sociale, bagage éducatif et socialisateur, moments-clés de l'entrée en politique, trajectoire, etc.), notre démarche se voulait plus « inductive », voire plus « intuitive », gardant le corpus du vivier « élites » ouvert, ou du moins non-exclusif et délimité une fois pour toutes. Cela voulait dire que ne seraient pas considérés, d'emblée et uniquement, comme faisant partie des « hommes de pouvoir » ou « d'influence », les personnalités occupant des positions strictement formelles -ministres, députés, ou hauts fonctionnaires, etc. Les ressources de pouvoir et d'influence, surtout dans des systèmes comme celui dont nous avons à traiter, ne sont pas octroyées par -ou du moins ne se limitent pas à- la seule hiérarchie publique ou étatique, et le terrain porte à croiser bien des « figures » dont le poids et le pouvoir n'ont aucune commune mesure avec leur place -parfois même inexistante ou insignifiante- dans la nomenclature formelle.

Tout au long de notre travail, il nous est apparu que cette question propre à la construction de l'objet était à la fois méthodologique et utilitaire. La plupart des travaux portant sur les élites admettent la difficulté -voire le danger- de circonscrire strictement et a priori l'objet « élites » et de répondre de façon tranchée à la question de savoir « qui » fait partie de ce vivier et qui n'en fait pas. Mais d'autre part, une grande partie du scepticisme à l'égard de la pertinence de l'analyse des élites réside dans la démarche sociographique elle-même et des critères appliqués au corpus délimité d'individus. Mettre en relief chez un groupe d'acteurs politiques telles ou telles caractéristiques -à partir de tels ou tels critères- dépend en effet de ce que l'on cherche à démontrer au niveau politologique. C'est pourquoi certains argumentent, à juste titre, de la non-pertinence de l'élucidation de simples traits de « background » individuels comme tenant lieu de facteurs explicatifs d'attitudes et de comportement politiques de la part de ceux qui les portent.

Face à ce double écueil, il nous a très vite semblé qu'un cadre de réponse appropriée résidait dans la notion de « réseau »⁹⁶. D'une part, la notion de réseau permettait de dépasser

⁹⁶ C'est au Professeur Bertrand Badie que nous devons l'aiguillage vers ce concept alors nouveau en sociologie politique dans les années 90 ; notamment l'aspect heuristiquement fécond d'une des caractéristiques majeures du concept, à savoir « la force des liens faibles ». La littérature sur les réseaux sociaux et politiques est particulièrement abondante depuis une dizaine d'années. Une bonne synthèse peut être lue dans David Knoke: *Political Networks ; The Structural Perspective* (Cambridge University Press, Cambridge, 1990), ou dans: John Scott (Ed.) ; *The Sociology of Elites ; Volume III : Interlocking Networks*, (Elgar, New York, 1990).

l'obstacle de la délimitation a-priori de l'objet « élites », en établissant des ponts entre personnalités formelles-institutionnelles et personnalités occupant des positions non formellement définies mais jouissant d'un fort capital « réputationnel »⁹⁷. En fait, il s'agissait d'exploiter ici la nuance entre « pouvoir » et « influence » chère à la sociologie politique. L'exploiter pour la dépasser, en mettant à jour l'éventail des liens et interactions liant ceux qui ont de l'influence et ceux qui jouissent du pouvoir, permettant aux premiers de rejoindre les seconds lorsque la réalité politique le requiert. Mais d'autre part, et c'est ce qui nous importait le plus, la notion de réseau permettait de dépasser la simple photographie statique de l'échantillon « élite », et à laquelle condamne la sociographie classique⁹⁸, en insérant les individus dans des trajectoires saisies et démontées dans le temps long. « L'histoire de vie » vient alors s'ajouter à la statistique, ou le qualitatif au quantitatif, ce qui permet d'inférer avec bien moins de déterminisme -et donc de simplisme causal- l'incidence de paramètres tels que la « socialisation », la « culture politique », ou la « formation », sur le comportement politique à tel ou tel moment⁹⁹. Il s'agissait en fait de substituer à l'approche « composition » de l'élite (sur le mode du « Qui sont-ils ? ») une approche « recrutement » de l'élite (sur le mode du « Comment sont-ils devenus ce qu'ils sont ? »)¹⁰⁰. Une telle démarche rendait aux acteurs une rationalité plus proche de ce que nous enseigne « l'individualisme méthodologique », et permettait de saisir plus subtilement les bien-fondés de telle ou telle configuration d'alliances, de conflit, de coopération, ou de compétition inter-élitaires. C'est uniquement par ce biais, nous semble-t-il, qu'il était possible d'inférer alors les traits à même de conforter ou, au contraire, de fragiliser et de miner les soubassements de la démocratie consociative libanaise que Taëf espérait revivifier¹⁰¹.

Un début de typologie

Au fil de toutes ces années d'observation¹⁰² et d'analyse de la vie politique libanaise, une ébauche première de taxinomie de la classe politique d'après-guerre nous conduisait à une

⁹⁷ « Il y a quatre manières de procéder à l'analyse du leadership politique : l'étude des positions, l'étude de la réputation, l'étude de la décision, ou encore, l'étude de la répartition ». Cf. David Lane ; « L'élite politique sous Gorbatchev et Elstine au début de la période de transition ; étude analytique de réputation », in Cultures et conflits (n°17, printemps 1995).

⁹⁸ Démarche qui sous-tend l'article sur les élites issues des élections de 1996. Cf. texte n°4.

⁹⁹ Cf. George E. Marcus (Ed.); Elites ; Ethnographic Issues (School of American Research, 1983).

¹⁰⁰ Cf. la très bonne synthèse de ces questions de méthode dans : Colette Ysmal ; « Elites et leaders », in ; Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.) ; Traité de science politique, Vol.3 (PUF, Paris, 1985).

¹⁰¹ Nous n'irons pas plus loin ici en ce qui concerne la pertinence de ce choix méthodologique, dans la mesure où cette idée est développée dans un des articles rassemblés ci-après. Cf. texte n°4-bis.

¹⁰² Nous employons ici ce terme à dessein, parce qu'il nous renvoie à la posture que le hasard de la vie nous a « offert », celle de « l'observateur participant ». Ayant non seulement vécu au Liban, entre 1993 et 2005, mais

typologie ternaire ; elle reste bien sûr, s'il fallait reprendre et poursuivre ce travail, à affiner et à « ventiler ». Nous nous proposons ici d'appeler ces trois « idéaux-types » des « confluents », pour bien mettre en évidence cette idée de fluidité évoquée plus haut.

Les « héritiers survivants » : Tout changer pour ne rien changer, ou les métamorphoses du « Guépard » : Un premier confluent serait constitué des « survivants » de la classe politique d'avant-guerre. Ils survivent par héritage d'ancrages notabiliaires ayant échappé, souvent partiellement, au laminage de 15 ans de guerre, et de son corollaire d'économie et de sociologie milicienne ; mais ils survivent transformés, paradoxalement renouvelés par la guerre, ou encore récupérés et remis en selle par certaines des dynamiques de l'après-guerre. On y retrouve des strates. La génération des vieux routiers de la Première République (souvent de second rang, les plus « prestigieux » étant décédés ou souvent relégués à des fonctions de « références » ou parfois même de « parrains » de nouvelles élites), d'anciens députés et ministres encore en selle, et à qui les réseaux locaux donnaient suffisamment de ressources pour que l'on vienne les chercher en appui à telle ou telle nouvelle force, des personnalités « alternatives » des années 1960 et 1970 (surtout ceux apparus comme « challengers » montants dans les premières années de la décennie 1970, ayant vraiment émergé lors des législatives de 1972 et dont la trajectoire s'est ensuite trouvée avortée par l'irruption de la guerre en 1975) et qui avaient réussi à maintenir leur activisme durant la guerre, en se confinant souvent au rôle de « médiateurs sociaux » dans leurs régions à travers certains épisodes de la guerre, et qui, de ce fait, tentaient et réussissaient leur conversion dans l'après-guerre, souvent par le fait de la collusion qu'ils avaient construite avec les forces « de facto ».

Bien entendu, on est tenté de penser que ce confluent tend « mécaniquement » à s'éroder, ne serait-ce que pour des raisons de vieillissement naturel. Il était toutefois régulièrement réalimenté et relancé par le mécanisme d'héritage politique. Aussi retrouvera-t-on dans ce même confluent les héritiers « biologiques » ou politiques des élites d'avant-guerre, héritiers ayant même parfois érigé une légitimité propre au sein de leur clan, par le biais de postures opposantes ou divergentes de celles de leur légataires, et auxquels la guerre a offert une occasion de prévaloir. Pour revenir à des fondamentaux « socio-politiques » du

ayant parfois intensément « participé » à plusieurs épisodes de la vie publique de ce pays (parfois jusqu'au cœur même de sa partie politique, comme certaines des notes ci-dessus le précisent), nous pouvons « prétendre » à une approche et une connaissance assez fine du personnel politique et public des années d'après-guerre. C'est par ailleurs là, pour faire un rapide acte de contrition, l'une des raisons pour lesquelles ce travail de recherche s'est indûment prolongé, jusqu'à se dévoyer et risquer de se perdre...

système libanais, et ré-éclairer par là un des aspects de la tendance à la continuité qui le dispute sinon l'emporte sur la brutalité des ruptures, ce confluent devrait conduire à reposer pour l'examiner de près la donnée familiale en politique¹⁰³ ainsi que la survivance -la résilience, devrions-nous plutôt dire- d'un phénomène dynastique et notabiliaire parfois greffé sur, encouragé et nourri par, des forces aux discours politiques apparemment « progressistes »¹⁰⁴. Plus largement, il s'agirait de comprendre les stratégies -pas toujours politiques, mais parfois financières, matrimoniales, ou autres- ayant permis aux membres de l'ancien club politique, non seulement de survivre et de se convertir, mais parfois de rebondir et de réoccuper des positions essentielles. Des stratégies passant, là aussi, par le régulateur externe du système, la Syrie, pour qui la permanence dans le paysage de noms « anciens » permet d'octroyer une légitimité historique à une classe politique perçue comme « putschiste », et d'écarter ainsi l'argument d'une domination brute faisant fi de dynamiques sociologiquement ancrées dans la société libanaise. Une fois encore, curieuse aporie de la « légitimité révolutionnaire » !

Les miliciens « civilianisés » : « L'adieu (jamais définitif) aux armes » : Le deuxième confluent, sans doute le plus saillant et le plus visible parce que le plus mis en lumière, souvent sur le mode de la « répulsion » par l'opinion et ses faiseurs, est celui des « miliciens entrés en politique », essentiellement à la faveur du mécanisme « d'absorption » contenu dans les Accords de Taëf¹⁰⁵ et propre à biens de ces processus de « démobilisation »

¹⁰³ En plus d'une dense et riche bibliographie mêlant histoire locale et nationale, sur cet aspect du « familial » dans la vie publique libanaise, cf. Khaled Ziadé, « Tripoli, familles et politique », in : Joseph Bahout et Chawqui Douaihy (Dir.) ; La vie publique au Liban : expressions et recompositions du politique (CERMOC, Beyrouth, 1997).

¹⁰⁴ Pour reprendre cette idée évoquée plus haut de l'influence réciproque entre les espaces politiques libanais et syrien, il est intéressant de noter -concernant la question de l'hérédité politique- que le tabou (ou la gêne) en la matière est très largement tombé dans la classe politique libanaise se réclamant d'un certain « progressisme », comme dans les partis de gauche ou d'obédience nationaliste, à la suite de la succession dynastique en Syrie baathiste, et qui a vu le fils remplacer le père avec une facilité « idéologique » déconcertante.

¹⁰⁵ Taëf contient plusieurs dispositions à cet égard, dont essentiellement celle de l'amnistie des crimes commis durant la guerre et celle de l'incorporation du gros des effectifs des milices dans les troupes de l'armée et des forces de sécurité intérieures dont il s'agissait par ailleurs de pallier à l'anémie. Si ce dernier mécanisme s'est finalement déroulé sans accroc, malgré l'instillation dans les forces de sécurité de l'Etat d'une culture et de comportement miliciens qui n'ont pas manqué de poser bien des problèmes et des incidents, le premier aspect de cette politique était, lui, bien plus lourd de significations et de conséquences longues et structurantes pour la société en reconstruction « morale » après la guerre. En plus du débat « éthique » sur les critères et les bien-fondés de la décision -celle d'une « démobilisation » sans laquelle la guerre n'aurait tout simplement pas pris fin- c'est surtout au niveau de la « mémoire » collective que le problème ne cesserait de resurgir. Comment en effet écrire et dire ce qui s'était passé 15 ans durant, en tous cas au niveau officiel, celui des livres d'histoire et d'éducation civique, sans « écorcher » en en relatant les faits et méfaits de ceux qui étaient devenus, par leur conversion au politique, les garants même du nouvel ordre et de sa « morale publique ». Ce couple « amnistie/amnésie » agitera d'ailleurs de façon récurrente, et parfois douloureuse, les débats d'une société civile post-guerre en malaise parce que « violée » jusque dans son droit à son récit. Là encore, nous retrouvons une

que nous évoquions plus haut. Une analyse plus fine montrerait toutefois que cette frange de l'élite n'est pas aussi nouvelle -ou à tout le moins pas aussi « révolutionnaire »- qu'il n'y paraît, et que ses premières racines se situent dans les mouvements, forces et groupes politiques actifs dans la décennie et demie d'avant-guerre, et surtout dans la foulée de l'année-pivot 1968-69 et des mobilisations et mobilités que cette période a entraînées¹⁰⁶. Il s'agit donc en fait d'une ancienne « contre-élite » alors en devenir, et dont la guerre a sans doute accéléré et catalysé l'entrée en politique.

L'intérêt d'une analyse en profondeur de ce confluent élitair résiderait par ailleurs dans le fait qu'elle éclairerait deux problématiques extrêmement importantes. La première tourne autour de la compréhension de ce que l'on appelle le « phénomène milicien », ou encore la « société milicienne », et plus précisément de l'exacte nature du rapport entre les milices et la société. Nous évoquions plus haut la nécessité d'appréhender la guerre comme « fait global » producteur de société. Nous avons aussi évoqué la controverse autour du caractère « civil » ou non de la guerre du Liban¹⁰⁷. C'est à ces multiples niveaux qu'il s'agirait de relire donc aussi le « fait milicien »¹⁰⁸. Une telle lecture devrait conduire à nuancer la thèse d'un hiatus clair et tranché entre une société milicienne ayant ses habitus propres et en quelque sorte surimposée à la société, et cette dernière qualifiée abusivement de civile et relue a posteriori comme ayant dès le départ refusé en silence ceux qui se battaient -

séquence qui ne se clôturera -bien partiellement et bien maladroitement- qu'avec l'assassinat de Rafik Hariri et de « l'impératif de vérité » que le Liban officiel nouveau, à contrecourant de celui de l'immédiat après-Taëf, érigea en orthodoxie, appuyé en cela sur le Tribunal spécial pour le Liban chargé de statuer sur l'attentat contre l'ancien Premier-ministre, rouvrant paradoxalement, et à rebours, la question de cette vérité qui reste encore à faire sur d'autres meurtres, moins « fracassants », commis contre des « libanais ordinaires » pendant une décennie et demie.

¹⁰⁶ S'il y a bien eu un « mai 68 » libanais et arabe, et dont certaines figures de proue ont -comme en Europe occidentale- été reconverties dans les affaires, le journalisme, l'université, et la création artistique et publicitaire, le phénomène en jeu ici est bien plus propre aux contrecoups de la défaite arabe, la « *naksa* », de 1967. Défaite traumatique s'il en est, et dans les suites de laquelle naissent la plupart des mouvements radicaux -palestiniens « laïcs », radicaux, mais aussi islamistes- qui continuent d'occuper une partie de la scène politique libanaise et régionale. Sur le tournant de 1967, et ses effets sur la pensée mais aussi sur les forces politiques arabes en général, cf. Fouad Ajami ; *The Arab Predicament ; Arab Political Thought and Practice Since 1967* (Cambridge University Press, Cambridge, 1992). Mais sur cette période extraordinairement riche au Liban, et sur le vivier qu'elle aura constitué pour au moins un demi-siècle par la suite, et sur les trajectoires et réseaux de la génération de ces années là, le travail de référence reste celui d'Agnès Favier. Cf. Logiques de l'engagement et modes de contestation au Liban : genèse et éclatement d'une génération de militants intellectuels, 1958-1975 (Thèse de doctorat soutenue à l'IEP d'Aix-en-Provence, 2005).

¹⁰⁷ Guerre civile opposée à guerre « externe », bien sûr. Mais vu le caractère de la question ici soulevée, il est tentant de faire aussi une opposition induite par l'autre sens du mot « civil », suivant là le très beau « néologisme » de « guerre incivile » inventé par Ahmad Beydoun pour en éclairer la face plus « obscure ». Cf. Ahmad Beydoun ; Op. cit.

¹⁰⁸ Selon des catégories que propose Pierre Clastres telles que « sociétés guerrières » ou « confréries de guerriers ». Cf. Pierre Clastres ; « Malheur du guerrier sauvage », in ; Libre 2, (Payot, Paris, 1977).

peut-être abusivement- en son nom¹⁰⁹. La deuxième problématique importante tourne autour de la responsabilité d'une société politique « bloquée » avant guerre, et dont le blocage expliquerait l'incapacité -institutionnelle et sociologique- à comprendre, accompagner, et accommoder la somme énorme de changements sociétaux et politiques à l'œuvre dans les années 1970¹¹⁰. Vue sous ce prisme, la milice pourrait être perçue comme l'un des vecteurs-clé de la violation du verrou traditionaliste -qui continue encore aujourd'hui à caractériser la société libanaise¹¹¹.

Une nuance reste à apporter quand à l'homogénéité parfois trop vite conférée à cette frange de la nouvelle élite. Celle-ci recouvre certes d'anciens miliciens à proprement parler (chefs de guerre mais aussi parfois « officiers » subalternes¹¹²), mais aussi des personnalités

¹⁰⁹ S'ouvre là tout un pan de débat sur la « sociologie du temps de guerre » et sur ses acteurs. Une abondante production existe à ce sujet, mais il nous semble qu'elle s'est souvent caractérisée par un aspect « normatif » et militant, dans les deux sens, celui d'une « singularisation » extrême du fait milicien en vue de le « condamner » (Cf. Georges Corm, « Liban ; hégémonie milicienne et problème de rétablissement de l'Etat », in : Maghreb-Machrek, n° 131, 1^o trimestre 1991), et une « banalisation » tout aussi excessive en vue de le « justifier ». Curieusement, c'est bien mieux la production artistique, les nombreux films et romans sur la période de la guerre, que la production en sciences sociales qui a saisi la subtilité et la nuance de ce phénomène et de son « intimité » parfois violente avec la société dite « normale » ou « civile » (Cf. James Malarkey, « Notes on the Psychology of War in Lebanon », in ; Halim Barakat (Ed.) ; Toward a Viable Lebanon (Croom Helm, Londres, 1988). Une liste serait longue ; mais nous signalerons ici deux romans à clés assez « réalistes » parce que basés sur des personnages réels mais transformés : du côté des milices chrétiennes, cf. Alain Ménargues ; Les larmes de la colère, (Presses de la Renaissance, Paris, 1991) ; et du côté « islamo-progressiste », cf. Ghassan Fawaz, Les moi volatils des guerres perdues (Le Seuil, Paris, 1996). On renverra aussi au récit « dérangeant » de Richard Millet ; La confession négative (Gallimard, Paris, 2009). Ce débat renvoie en partie à la question épineuse de l'amnistie et de l'impunité, par un biais autre que celui de la seule loi ou du seul politique, pour toucher à l'aspect « sociétal » du « retour » des combattants à la vie « normale », et au regard « civil » porté sur ceux dont on se demandera toujours ce qu'ils ont vraiment commis durant les années de guerre. Un aspect « banalité du mal » relaté de façon très dure dans le livre de confessions d'un ancien « tortionnaire » entièrement « refondu » aujourd'hui ; cf. Joseph Saadé ; Victime et bourreau (Calmann-Lévy, Paris, 1994). De ce débat découle aussi la nécessité un jour de faire une « sociologie de la milice », voire une sociologie historique de celle-ci, en situant les points d'inflexion au sein de ce micro-milieu, dont l'une des caractéristiques majeurs est, entre autres, la « prolétarianisation » au fur et à mesure que la guerre se prolonge et s'installe.

¹¹⁰ Une « société bloquée » au niveau politique surtout, justement, ce qui explique, de par le décalage violent entre ses retards et les percées sociales et sociétales d'une société en mobilité exponentielle à la veille de la guerre, la dose de violence rentrée qui couvait à la veille du conflit, et que portaient en eux les enfants issus de la modernisation des années 60. Au point que certains sociologues pouvaient parler, avant l'éclatement du conflit, d'une guerre civile larvée et couvante. Cf. Waddah Charara ; Al-Silm el-Ahli el Bared ; Lubnan al-Mujtamaa wad-Dawla 1964-67 (La paix civile froide ; Liban Etat et société 1964-67), (Markaz al-Inma' al-Arabi, Beyrouth, 1980).

¹¹¹ La dynamique politique de la communauté chiite est particulièrement illustrative de ce point. Le mouvement Amal avait, dès les années 70, pris ancrage dans cette revendication de mobilité intra-communautaire, prenant pour adversaire prioritaire la féodalité chiite accusée de maintenir sciemment le gros de la communauté en état de déshérence sociale et politique. La littérature sur ce point est abondante. Cf. A.R Norton ; Amal and the Shi'a : the Struggle for the Soul of Lebanon (University of Texas Press, Austin, 1987), Fouad Ajami ; The Vanished Imam ; Musa al-Sadr and the Shia of Lebanon (Cornell University Press, Cornell, 1986), Elizabeth Picard, The Lebanese Shi'a and Political Violence (United Nations Research Institute for Social Development, Genève, 1993). Nous y reviendrons nous-mêmes en tentant de comprendre comment le Hezbollah, issu de la même matrice, s'articule sur cette problématique mais finit par la dépasser.

¹¹² Dans cette catégorie, on notera un succès particulier marqué par plusieurs anciens responsables des services de sécurité miliciens, sans doute en raison de la constitution de contacts et de réseaux trans-groupes que permettaient leur type d'activités durant la guerre.

« civiles » ayant exercé des responsabilités politiques et non militaires durant les années de guerre, aux côtés, en étroite collaboration avec les milices¹¹³, ou encore comme intermédiaires entre les milices, d'autres forces et personnalités traditionnelles, et souvent l'Etat -moribond, mais sans cesse présent durant la guerre, essentiellement par le biais de l'Armée et de certains services de sécurité¹¹⁴.

Entrepreneurs et « nouveaux riches » de la guerre : Une lecture « systémique élargie » du haririsme ? Le troisième confluent serait constitué par ce que nous appellerons ici par commodité les « entrepreneurs ». Cette catégorie recouvre l'ensemble des acteurs politiques agissant dans le champ public par le biais de la conversion de leur capital matériel et financier en capital politique, de pouvoir ou simplement d'influence.

Est-ce vraiment un phénomène de type nouveau, dans un pays dont le système politique a toujours été marqué par la forte présence d'une oligarchie financière ou par le poids de personnalités fortunées, et dont le fonctionnement a toujours étroitement lié argent et politique, confondu sphère publique et intérêts privés? Même si l'on retrouve dans cette catégorie des membres de l'ancienne « bourgeoisie d'affaires »¹¹⁵, deux aspects surtout différencient les membres de cette frange de leurs pairs d'avant-guerre. D'une part, leurs fortunes proviennent de la guerre elle-même et des types d'organisation économique -souvent parallèle, informelle, voire souterraine et illicite- que celle-ci a engendrées et installées dans les diverses régions dessinées par le conflit¹¹⁶. D'autre part, certaines de ces fortunes ont été constituées dans l'émigration récente, c'est-à-dire dans celle des années 1970 et 1980, par opposition à une émigration plus ancienne, structurelle de la société et de l'économie

¹¹³ Plusieurs activistes intellectuels des années 70 se recycleront par exemple dans l'activité de « conseiller politique » de tel ou tel leader milicien, ce qui les conduira à un siège de membre du « bureau politique » ou son équivalent lorsque l'organisation milicienne se transformera en parti politique à la fin de la guerre, voie pouvant mener par la suite à un portefeuille ministériel lorsque le parti sera dans la majorité gouvernante. D'autres, moins heureux, se retrouveront plus tard en exil ou en prison.

¹¹⁴ Le « Mouvement national », front regroupant les forces de gauche alliées à l'OLP sous le leadership de Kamal Joublatt puis de son fils Walid -jusqu'à sa dissolution sous pression syrienne après 1982, fournit un bon cas d'illustration de ce modèle de vivier d'élites politiques de l'après-guerre.

¹¹⁵ La plupart des travaux sur les élections législatives de 1972, les dernières d'avant la guerre, tendent à montrer l'entrée notable de ce segment social en politique à cette occasion. Il est tentant d'y voir un élément illustratif, entre autres, des dynamiques de modernisation en passe d'être achevées à la veille de la guerre, et qui augurent d'un certain « déblocage social » ; dans le sens où cette strate, certes bourgeoise, rompt avec ce qui la précède dans le sens où la dernière est plus « féodale-terrienne-rentière », et la première plus formée dans les métiers libéraux ou dans l'investissement dans le développement des pétromonarchies en expansion.

¹¹⁶ On pense toujours aux « secteurs » les plus criards, comme les armes ou la drogue. Toutefois, de véritables empires se sont aussi construits dans l'essence, les produits alimentaires, la construction et l'immobilier, et parfois même, dans des « niches » que l'on serait bien en mal d'imaginer, comme dans l'information et les médias, voire même... la santé ou l'éducation. Cf. « Liban ; l'argent des milices », in *Cahiers de l'Orient* (n°10, 2° trimestre 1988) et Elizabeth Picard, « Liban : la matrice historique », in François Jean et Jean-Christophe Rufin (Dir.) ; *Economie des guerres civiles* (Hachette, Paris, 1996).

libanaises, et que le pays connaît depuis la moitié du 19^e siècle. Alors que cette dernière s'était faite essentiellement en direction des Amériques, l'émigration récente a plutôt pris pour destinations les pétromonarchies du Golfe (pour quasiment l'ensemble des communautés) et l'Afrique noire (pour la communauté chiite surtout). Aussi, en intégrant à l'analyse du système politique d'après-guerre à partir de ses élites le lieu d'activités de ces émigrés prodiges et les types de liens qu'ils ont pu y tisser, se dessine alors toute une géographie transnationale et diasporique de l'élite politique libanaise, sur laquelle se greffe une bonne partie des influences politiques régionales à l'œuvre dans la vie politique libanaise, et que nous signalions plus haut¹¹⁷.

La localisation et l'analyse des secteurs d'investissement et d'intervention de ce capital de type nouveau permettent d'ajouter une autre spécificité par rapport à la « bourgeoisie politique » traditionnelle. Si les nouveaux venus reprennent et prolongent parfois les créneaux d'investissement de leurs prédécesseurs -quitte à les supplanter ou à les en exclure carrément, ils se distinguent toutefois par une surconcentration dans des activités à caractère spéculatif et rentier, ce qui a d'ailleurs contribué à accroître la fragilité de l'édifice économique libanais tout au long des dix dernières années¹¹⁸. En allant plus loin que la simple description des contours de ce confluent de la classe politique, il serait crucial d'en analyser et de circonscrire « l'économie politique » et de comprendre, par ce biais, la plupart des choix de politique économique engagés par les décideurs de la Deuxième République et de leurs parrains régionaux. Il s'agit là, on le comprend bien sûr, de tout un pan de l'analyse de ce qu'a été le « phénomène Hariri ». Depuis le choix opéré pour le mode juridique et urbain de la

¹¹⁷ L'aspect le plus évident de cette question peut-être bien sûr la bi-nationalité de Hariri lui-même ; nous avons vu plus haut comment ce statut a été investi et opéré par son second pays l'Arabie Saoudite, et on comprend comment sa présence à la tête de l'exécutif des années durant a pu assurer à tout le moins l'aspect « syro-saoudien » d'une mise en œuvre de Taëf. Certes, on pourra rétorquer qu'une très grande partie de la classe politique libanaise possède, comme c'est le cas dans la « société globale » de plus d'un passeport (français mais aussi Canadien en priorité) ; mais ces bi-nationalités là ne sont que très rarement opératoire politiquement, en tous cas du côté de l'Etat délivreur de l'autre nationalité. Plus largement, cet aspect place aussi une partie de l'activité politique libanaise en démarcation avec des questions à caractère international. En plus de la binationalité « organisationnelle » du Hezbollah, on pense par exemple aux réseaux de financement d'Amal et de Hezbollah en Afrique et aux prolongements que cela provoque jusqu'aux luttes opposant diamantaires chiites et juifs pour la suprématie sur le marché d'Anvers. On pourrait aussi penser à l'influence grandissante des Imams chiites en Afrique et à leur rôle grandissant dans la constitution et la structuration d'un Islam africain. Les enquêtes plus récentes ont aussi mis à jour la très forte et active présence des réseaux chiites en Amérique latine, dans des circuits fortement considérés comme criminalisés par ailleurs.

¹¹⁸ Même cet élément se situe en continuité relative avec l'ancien entreprenariat, dont il ne faut pas oublier qu'il fut souvent, en son temps, « parasitaire » économiquement et « parvenu » politiquement. C'est dans ce genre de problématique qu'intervient le paramètre-temps, tant au niveau du phénomène de « classe en formation » qu'à celui de « reproduction » de classes. Pour prolonger cette réflexion en comparatif, ne serait-ce que sur l'espace syrien concomitant, c'est exactement le même type de mécanisme de « nouvelle bourgeoisie » que l'on voit se développer, mais à l'ombre du capitalisme d'Etat là-bas, et qui fait l'objet de notre long travail présenté ci-après. Cf. texte n°20.

reconstruction de Beyrouth -et qui aura été l'objet d'un débat extrêmement véhément dans les années 1990, entre les tenants de la reconstruction « haussmannienne » de la capitale et tout un milieu d'intellectuels d'inspiration plutôt « sociale »¹¹⁹, et jusqu'aux options de macro-économie monétaire (fixation du taux de change de la Livre libanaise par interventionnisme de la Banque centrale, et rémunération de la dette croissante par bons du trésors aux coupons surpayés)¹²⁰, en passant par les refontes sectorielles de l'économie appuyées sur le seul tertiaire extraverti (tourisme, restauration, services financiers, etc.), on ouvre là tout un chapitre de « l'imaginaire » du haririsme, tant économique que politique, voire culturel¹²¹ (au sens de la culture politique). Obsédé par son désir d'insertion « acceptée » dans la grande bourgeoisie « ancienne » dont il avait maintenant soumis et coopté les membres et pénétré les réseaux, Hariri cherchait à se « situer » dans la lignée des pères fondateurs de la « République

¹¹⁹ Ce débat a mobilisé un réseau très large d'experts et d'intellectuels ; certains seront par la suite cooptés par Hariri à travers des offres de positions « technocratiques » relatives aux questions urbaines et économique-sociales ; d'autres seront par la suite ministres dans les années 2000 d'anti-haririsme. Sur cet aspect de la question, les plus virulents ont été un groupe de quatre chercheurs en sciences sociales et praticiens en urbanisme, et qui publieront une série de quatre pamphlets programmatiques sous le titre générique « *Al-Iimar wal Maslaha al-Aamma* » (Dar el-Jadid, Beyrouth, 1995), (« Reconstruction et intérêt public », dans une allusion directe à la logique mercantile et privatiste qu'ils décelaient dans le projet Hariri). Cf Assem Salam ; *Fil Amara wal-Madina* (De l'architecture et de la ville), Jade Tabet ; *Fil-Turath wal-Hadatha* (De la tradition et de la modernité), Nabil Beyhum ; *Fil-Ijtimaa wal-Thaqafa* (De la société et de la culture), Georges Corm ; *Fil-Iqtissad wal-Siyasa* (De l'économie et de la politique). Les titres sont éloquentes, qui ciblent un projet de reconstruction pêchant par déficits accumulés, de lien urbain et social, de liant et de référents culturels, mais aussi de visée économique à intérêt général. Corm sera, quelques années plus tard, Ministre des finances d'un gouvernement sous la présidence d'Emile Lahoud, précisément chargé de « liquider » le legs Hariri. On peut aussi se référer à Nabil Beyhum (Dir.) ; *Reconstruire Beyrouth ; les paris sur le possible* (Maison de l'Orient, Université de Lyon, 1990). Un document très intéressant sur cet aspect du haririsme est fourni par l'autobiographie de l'architecte « créateur » de l'idée de ce qui deviendra la compagnie Solidère et le Centre-ville de Beyrouth, fasciné dans un premier temps par Hariri pour qui il accepte de travailler, avant de s'en séparer et le vouer aux gémonies dans des passages de ce livre où se déploie tout l'argumentaire de la vieille et grande bourgeoisie beyrouthine bousculée par l'entrepreneur du Golfe devenu Prince de la République libanaise dont ils se sentent maintenant dépossédés. Cf. Henri Eddé, *Le Liban d'où je viens* (Buchet-Chastel, Paris, 1997).

¹²⁰ Cf. Charbel Nahas, « L'économie libanaise et ses déséquilibres » et Kamal Hamdane, « Le social dans la reconstruction du Liban », in *Maghreb-Machrek*, (N° 169, juil-sept. 2000). Le débat, central, sur l'économie politique de la reconstruction et ses effets sur la (re)restructuration des classes et des segments sociaux doit être lu en prolongation des analyses faites à la veille de la guerre. Cf. Claude Dubar et Salim Nasr ; *Les classes sociales au Liban* (Presses de la Fondation nationales des sciences politiques, Paris, 1976).

¹²¹ Dans une démarche bien pensée, surtout par un nombre conséquent de ses « sherpas » recrutés dans les rangs des orphelins de l'ultra-gauche libanaise, le haririsme avait bien compris que la construction de l'hégémonie (dans son acception quasi-gramscienne) passait aussi par l'investissement massif du champ culturel. D'où une « drague » systématique des intellectuels et artistes, certains séduits par la projection d'une image de modernité et d'autres en quête de ressources à même de les remettre à flot dans un pays ruiné, dans tous les milieux de la création et de la production intellectuelle. Sur ces aspects là de la stratégie de Rafik Hariri, deux œuvres restent incontournables, au moins parce qu'elles sont le fait de deux personnes ayant été elles-mêmes l'objet de ce désir. Cf., sur un mode « séduit », le film-documentaire de Omar Amiralay (cinéaste damascène opposant au régime syrien ; aujourd'hui décédé) *L'homme aux semelles d'or* (2000) et sur un mode bien plus critique et amer, le pamphlet de Joseph Samaha (lui aussi décédé) écrit à l'occasion du décès mystérieux d'un ancien camarade de l'Organisation de l'action communiste au Liban, attiré par les sirènes du haririsme ; cf. Joseph Samaha ; *Qada', La Qadar ; Fi 'Akhlaq' al-Joumhouriyva al-Thaniya* (Condamnation, sans appel ; de l' « éthique » de la Deuxième République) (Dar al-Jadid, Beyrouth, 1996). De ce dernier ouvrage, il faut surtout lire les deux derniers chapitres intitulés « Mort d'un intellectuel », et « Pour que la Gauche ne meure pas de honte ».

marchande » fondée par Michel Chiha et ses épigones dans les années 1930 et 40¹²². D'où le fantasme d'un Beyrouth renaissant comme « ville globale » tournée vers le « futur »¹²³ ainsi que le dit le slogan de la compagnie Solidère (« *Madina aariqa lil-mustaqbal* », « Une ville antique pour le futur ») qui se chargera, pour lui de la reconstruction. Mais bien sûr, pour l'entrepreneur ayant fait fortune dans les sables d'Arabie saoudite, et appartenant à une génération marquée par l'essor des cités-Etats du Golfe comme Dubaï, Doha, ou Koweït-City, les référents esthétiques, urbains, mais aussi sociologiques étaient souvent assez éloignés de ce que l'on labellisait (sans doute abusivement et assez prétentieusement à notre sens) la Suisse de l'Orient¹²⁴.

L'appartenance à plus d'un confluent n'est pas simplement une question de « hasard biographique ». Il nous semble qu'il faut aussi la lire comme un acte intentionnel, la replacer dans le cadre de stratégies d'acteurs plus ou moins rationnels, cherchant à maximiser l'utilité provenant de leur participation croisée aux différentes catégories et aux diverses ressources que chacune fournit. Aussi, en termes politiques au moins, élites et forces politiques sont consciemment inscrites dans des logiques finalisées de constructions multi-identitaires. C'est encore une fois à la notion de réseau que nous renvoie cette multiplicité d'allégeances à des « corps » divers, fait très spécifique à une société politique libanaise fluide et sur-personnalisée. Le recours à la notion de réseau permettait donc aussi d'appréhender un autre mode opératoire, pendant de la multi-allégeance, à savoir celui de la conversion, permettant le passage d'un confluent à l'autre, et le transfert vers l'une des catégories d'un stock de ressources politiques puisées dans une autre.

Nous le disions plus haut, la notion de réseau résout en grande partie le problème méthodologique de la délimitation de l'échantillon « élites », en faisant éclater la limite entre élites « formelles » et élites « informelles ». De plus, par sa structure arachnéique¹²⁵, le réseau permet de mettre à jour l'écheveau des liens existants entre « ce qui est apparent » et « ce qui est caché », c'est-à-dire, dans le cas d'espèce, entre individus en position de pouvoir formel et ceux en détention d'influence plutôt informelle. On gagne alors en compréhension plus globale du fait politique, puisque s'estompe la limite somme toute artificielle entre « élites de

¹²² Cf. Fawaz Traboulsi, *Silat bila Wassl : Michel Chiha wal-Ideologiyva el-Lubnaniyya* (Liens sans liaisons ; Michel Chiha et l'idéologie libanaise), (Riad el-Rayyes Books, Beyrouth 1999).

¹²³ Ce sera d'ailleurs le mot fétiche -« *Al-Mustaqbal* »- utilisé par Hariri pour baptiser tout ce qui tourne autour de son entreprise politique : la télévision, le quotidien, le groupe de sécurité privée -*Future Security*, puis enfin le parti.

¹²⁴ Cf. texte n°29.

¹²⁵ En toile d'araignée.

premier rang », « *sub-elites* », « *second stratum elites* », ou « *middle-range elites* », et entre lesquelles les relations réelles sont loin de n'être que hiérarchiques¹²⁶. On gagne aussi en inclusion, puisque place est alors faite aux « intermédiaires », dans le double sens du mot, à savoir aux « medians » (de par la position hiérarchique) mais aussi aux « médiateurs ». C'est d'ailleurs une autre implication du modèle réseau qui, par sa structure « capillaire », octroie une place particulière aux « entrepreneurs de réseaux », personnalités qui assurent justement une grande partie de cette fameuse conversion¹²⁷. On relèvera qu'une grande partie de ces « intermédiaires » se situent dans le milieu de l'élite intellectuelle, dans certaines sphères de l'administration, ou encore dans les équipes de conseillers et de membres de cabinets, autant d'individualités essentielles et qui remplissent des fonctions-courroie de « courtiers d'influence ».

Entre micro et macro : Des élites aux forces et aux cultures politiques, ruptures et continuités

Cette typologie ternaire que nous esquissons ici, et dont les éléments vont traverser les travaux rassemblés, est loin d'être exclusive ou encore exhaustive. Il apparaît clairement que les trois confluents ne sont pas des ensembles homogènes et indifférenciés, et il existe au sein de chacun d'eux des nuances et des sous-ensembles qui auraient pu commander une révision de l'architecture présentée. Mais surtout, cette typologie est loin d'être hermétique. Il existe une vaste interpénétration entre les trois confluents, ne serait-ce que par l'appartenance fréquente des individus à plus d'une catégorie. Cette remarque n'est pas que de pure forme, mais elle est essentielle en ce qu'elle permet de comprendre les ressorts profonds et les logiques sous-tendant les rapports entre les différents « cercles » de pouvoir ; rapports d'antagonisme et de compétition, mais aussi rapports d'entente, de complémentarité, et presque toujours de dépendance.

L'accord de Taëf, dans son texte et dans sa pratique, a imposé et induit une sociologie politique nouvelle et particulière, faite d'hybridations et de compromis. Selon les termes de ce croisement, s'élaborait une équation que l'on pourrait résumer de la manière suivante : La notabilité ancienne intègre -contrainte et forcée car affaiblie et en faillite- le corps nouveau

¹²⁶ Cf. Jeremy Boissevain ; *Friends of Friends Networks; Manipulators and Coalitions* (Basic Blackwell, Oxford, 1974).

¹²⁷ Pour revenir à l'idée de fluidité évoquée plus haut, les systèmes politiques fonctionnant sur ce modèle sont à la fois volatils et très résilients, dans la mesure où la plasticité du personnel politique lui permet bien des retournements et des ajustements. Cf. Mark Granovetter ; "The Strength of Weak Ties" in *American Journal of Sociology* (Vol. 78, n°6, May 1973).

qui la menace -l'ordre milicien- dans le but d'en neutraliser les effets de contestation, et de s'en immuniser par le fait de l'absorption. Cet arrangement intègre ensuite une troisième partie, la nouvelle classe dominante économiquement -objectivement proche de la milice à laquelle elle doit l'accumulation de son capital, et subjectivement proche de l'ancienne classe dont elle veut acquérir la légitimité et le lustre- qui finance et garantit la durabilité du pacte entre les deux autres en en « achetant » les antagonismes. En résumé, vue par le prisme « élites », voilà comment on pourrait qualifier la formule de gouvernance de Taëf, ce qui ne manquera pas de poser bien des problèmes relatifs aux « qualités » que requiert le fonctionnement apaisé et stable d'une démocratie consociative.

Ce que l'hybridation permettait aussi de mettre à jour, c'est en quelque sorte la vanité des calculs de départ faits par chacune des trois franges de la nouvelle classe politique qui, chacune, pensait maximiser en sa faveur les gains issus de l'arrangement à trois, mais qui se sont retrouvées, à tour de rôle, incapables chacune d'imposer sa logique aux autres. L'interdépendance imposée par la nécessité d'une négociation politique permanente mais toujours arbitrée par la Syrie, sans jamais de proclamation par celle-ci d'un avantage durable d'une partie sur l'autre, a fini par rendre les trois confluents aussi vulnérables les uns par rapport aux autres, tout en conservant la suprématie incontestée de l'instance d'arbitrage. A tel point qu'au bout du compte, chacun des trois cercles a tellement fini par déteindre sur l'autre que l'élite politique libanaise dans son ensemble n'a atteint que par défaut cette sorte de « cohésion » qui est le propre de toute élite politique. Mais elle atteint cette cohésion sans pour autant produire ce qui en assurerait la permanence et la durabilité, c'est-à-dire sans mécanisme intrinsèquement producteur d'hégémonie, au sens gramscien du terme. Pour filer la terminologie gramscienne, Taëf, à la différence du Liban d'avant-guerre où s'exprime un « hégémon » plus ou moins défini autour du « maronitisme politique », permettait peut-être de sécréter une « classe politique » et de mettre en place des pouvoirs, mais ne créait pas de « bloc historique » capable ou même désireux de générer un pouvoir et de le défendre¹²⁸.

Par ailleurs, l'idée de l'interpénétration des confluents permettait aussi de nuancer, jusqu'à parfois la démentir, l'idée trop facilement établie d'une élite artificielle, entièrement « fabriquée » *ex nihilo* et « parachutée » après la guerre par un pur mécanisme tutélaire. D'une part parce que, comme nous le mentionnions tout à l'heure, une bonne partie de ces forces politiques ont leurs premières racines dans les dynamiques d'avant-guerre. D'autre part parce que la guerre elle-même, en durant quinze ans, devient une matrice sociale « naturelle »,

¹²⁸ C'est dans ce même sens que nous employions plus haut le terme de « système politique » (« *Nizam Siyasi* ») par opposition à Etat ou à pouvoir.

produisant des forces sociales nouvelles au détriment d'autres plus anciennes. On touche là à l'un des points les plus sensibles de la perception que les Libanais ont du conflit qui a grevé leurs vies quinze ans durant ainsi que de leur après-guerre, perception qui exprime souvent, sous la forme du rejet de ce que ces années ont produit -et singulièrement de leur classe politique, une sorte de déni inconscient d'une tranche de vie traumatique mais indéniable¹²⁹. A contrario de l'idée répandue d'une élite sans bases et sans fondements « réels » dans l'histoire politique du pays, il s'agissait, pour un travail comme celui que nous avons mené toutes ces années durant, de démontrer que c'est peut-être le concept même de base ou de fondement qui a changé de nature. En d'autres termes, que ce sont les mécanismes - endogènes mais aussi, bien sûr, exogènes- de production des élites politiques qui ont changé entre « l'avant » et « l'après ». C'est-à-dire qu'il s'est opéré une sorte de translation des règles du jeu politique, translation traduisant elle-même des changements structurels dans le rapport de forces travaillant la société dans son ensemble. Tout comme ont été transformés les critères de légitimation du nouvel ordre politique libanais et des élites le faisant fonctionner. Cela ne saurait bien sûr solder la délicate question de leur légitimité réelle auprès des forces sociales et politiques se percevant comme marginalisées, ou auprès d'une « société civile » tout aussi problématique à saisir comme acteur cohérent. Production élitaires ne signifie pas, en effet, production d'un pouvoir « légitime », même si, par le biais de ces élites et de ces forces politiques, des pouvoirs étaient engendrés¹³⁰, et dont il restait encore à prendre la mesure du sens qu'ils produisaient.

¹²⁹ On retrouve encore une fois le débat sur le sens que les Libanais donnent à leur guerre et sur la lecture qu'ils en ont. Mais on touche aussi à la question difficile de la mémoire et de son usage dans la recomposition « mentale » du pays, dans une démarche qui confine à l'identitaire. Il suffit de voir le tour hystérique que peuvent prendre des débats « techniques » sur la démographie libanaise et la répartition de la population, ou sur le poids relatif de telle ou telle force politique ou communautaire, pour comprendre qu'une partie des Libanais aimerait bien pouvoir considérer que sa guerre n'aura été qu'un cauchemar, bref et sans effets de réalité.

¹³⁰ D'où notre choix du mot « pouvoirs » au pluriel dans l'intitulé de ce papier. Il nous semble que l'opposition pouvoir / pouvoirs est féconde et intéressante à creuser, dans la mesure où elle renvoie aussi à l'idée de faiblesse institutionnelle et à des modes plus informels du politique. Cf. notre texte d'introduction à l'ouvrage collectif en co-direction avec Chawki Doueihy ; La vie publique au Liban : expressions et recompositions du politique (CERMOC Cahier n°18, Beyrouth, 1997). Le pouvoir suppose une hégémonie, et il n'est pas sûr que la structure politique dont nous traitons ici en produise une, ne serait-ce qu'en raison de son incapacité à constituer jusque-là ce que Gramsci appellerait un « bloc historique ». Pour revenir à notre terrain, il est intéressant de constater que ce débat a par ailleurs été nommé posé par des groupements politiques de l'après-Taëf, et la mise en circulation du concept gramscien par ces groupes avait précisément pour fonction de démontrer le déficit de construction étatique de l'équipe au pouvoir. Tout autant intéressant est de voir que cet exercice de « philosophie politique » a surtout été le fait des « intellectuels de gauche » regroupés autour du haririsme par Samir Franjeh, encore lui, dans un groupe baptisé « Forum libanais pour le dialogue permanent » (*PS : dont nous avons fait longtemps partie*). Si hégémonie il y a eu, elle était le fait de cette instance « externe » dont il faut bien voir, comme nous le soulignons souvent, qu'elle finit par devenir « intériorisée ».

Dans la ligne du parti-pris énoncé plus haut et qui consiste à dépasser la simple photographie d'une situation formelle pour placer les acteurs dans une trajectoire longue telle que celle rendue par l'histoire de vie¹³¹, nous ne perdons pas de vue le fait que l'objectif de notre travail était de tenter de retrouver une partie du « sens » global dégagé par le fonctionnement du système politique libanais. En d'autres termes, il s'est souvent agi de relire et de relier ces trajectoires avec tout ce qui les entoure et les informe comme transformations sociales, économiques et politiques au niveau « macro »¹³². Autrement dit, replacer les acteurs dans des trajectoires devait consister aussi à placer ces même trajectoires dans des tranches d'histoire sociale, économique et politique, tranches qui ont, dans la plus ou moins longue durée, à la fois structuré et encadré chacun de ces parcours, mais qui ont aussi -par accumulation- offert la trame constitutive des réseaux dont les acteurs ont joui pour la négociation de leurs positions politiques.

Dans les quelques paragraphes qui suivent nous proposerons quelques exemples de ce que nous entendons par le passage du micro au macro à la recherche d'un sens politique plus global, à même d'étayer et d'enrichir notre argumentaire sur les ruptures et les continuités du mode de production politique libanais, mais aussi sur les failles structurelles qui entachent le caractère consociatif de ce système.

Nous évoquons plus haut la mobilisation sociale induite par l'effervescence des années 1960 et 70, et qui devait produire une bonne partie de la contre-élite d'alors, devenue par les suites de la guerre une frange importante de la nouvelle élite passée par la milice. Une compréhension plus entière de cette dynamique devrait donc porter à revenir sur l'impact des politiques « chéhabistes » de modernisation, engagées à la fin des années 190, et dont les effets pervers s'avèreront lourds¹³³. En effet, la forte urbanisation que cette modernisation déclenche, ainsi que l'extension de la scolarisation et le plus grand accès à l'enseignement supérieur, vont propulser sur le devant de la scène tout un ensemble de nouveaux acteurs politiques¹³⁴. A cela va s'ajouter la grande ampleur des événements régionaux d'alors (nous avons déjà mentionné le traumatisme de la défaite de 1967), la sur-centralité de la question

¹³¹ Cf. Jean-Claude Passeron ; « Le scénario et le corpus : biographies, flux, itinéraires, trajectoires », in Le raisonnement sociologique : l'espace non-popperien du raisonnement naturel (Nathan, Paris, 1991).

¹³² Cf. Yves Chevalier ; « La biographie et son usage en sociologie », in Revue française de sociologie (n°31, 1989).

¹³³ Cf. Elie Salem ; Modernization without Revolution; Lebanon's Experience (Indiana University, Indiana, 1974).

¹³⁴ C'est de cette période, par exemple, que date le début de la prise de conscience de la communauté chiite et qui devait mener à la création d'Amal par toute une mouvance de militants d'abord « passés » par le Baathisme ou le marxisme.

palestinienne à partir de 1969, la forte prégnance en milieu étudiantin des mouvements et idéologies de gauche radicale, autant de facteurs qui seront déterminants pour les stratégies de passage ou d'entrée en politique de ceux qui, au milieu de la guerre ou à sa sortie, se trouveront dans la tranche d'âge la plus active politiquement¹³⁵. En questionnant l'expérience chéhabiste¹³⁶, on touche là à l'une des tentatives de faire évoluer, sinon, à le modifier plus fondamentalement, le système communautaire libanais. Echech d'une expérience, qui ne cessera de revenir en écho dans les années d'après-guerre, ne serait-ce que par la référence qu'invoqueront les uns et les autres comme quête de légitimité et de « bonne gouvernance », que ce soit le haririsme de par le biais d'un « développement autoritaire » mais qui ne pouvait masquer ses référents à la culture politique et administrative des pétromonarchies, ou que ce soit son « challenger » prétorianiste qui, lui, ne pouvait masquer son désir de se calquer sur « *l'Etat-Moukhabarat* » arabe prototypique. Mais aussi expérience qui reviendra aussi en écho du fait d'un débat incessant et finalement stérile sur les possibilités de sortie du communautarisme, timidement esquissées dans Taëf, et dont on oubliait qu'elle devait, pour porter, reposer autant sur des dynamiques sociétales que politiques.

Une telle démarche supposerait donc aussi des « retours sur images », retours vers des « lieux » emblématiques ou importants, où se sont structurés une grande partie des réseaux constitutifs du microcosme politique d'aujourd'hui. En plus de ces « lieux » qu'il s'agirait de revisiter, c'est aussi à un retour sur des événements fondateurs qu'il faudrait se livrer. En disant « événements fondateurs », on pense bien sûr à « générations », et l'on retrouve là le lien entre trajectoires individuelles et histoire collective. Trajectoires, réseaux, groupes, etc., sont autant de dimensions qui renvoient à des phénomènes sociaux par lesquels on voit se cimenter des individualités au-delà des différences, des antagonismes et des inimitiés politiques, pour constituer des générations politiques, certes clivées mais « reconnaissables »

¹³⁵ Cf. Waddah Charara ; *As-silm al-ahli al-bared*, Op. cit. Il est intéressant de noter que le « palestinisme » ambiant des années 60, et ce qui l'entoure au niveau d'un certain « air du temps » mondial alors, imbibé de révolutionnarisme et de luttes de libération nationale à l'esthétique formatrice de l'imaginaire des jeunes d'alors (du Vietcong à l'Amérique latine du Che, en passant par les relents de la Guerre d'Algérie), ne va pas seulement restreindre ses effets à la gauche libanaise et puis à son pendant « islamo-progressiste », mai va aussi perméer la frange étudiantine de la « droite chrétienne » traditionnelle. C'est ainsi que, au sein du parti Kataëb, montera une sensibilité arabiste, ou en tous cas syrianiste à l'époque, autour de jeunes figures comme Karim Pakradouni, Michel Samaha (déjà croisés plus haut) et d'autres. Plus structurellement, cette sensibilité est le prolongement d'un changement plus subreptice dans la culture des militants du parti, nettement moins « occidentalisés » que leurs aînés, et bien plus « arabisés », ne serait-ce que par la langue et les habits. Sur cet aspect extrêmement porteur de significations futures, cf. Hazem Saghieh ; *Taarib el Kataeb al-Lubnaniyya* (L'Arabisation des Kataëb), (Dar el-Jadid, Beyrouth, 1991).

¹³⁶ Cf. Nicolas Nassif ; *Joumhouriyat Fouad Chehab* (La République de Fouad Chehab), (Dar Al-Nahar, Beyrouth, 2008).

par leurs référents largement communs¹³⁷. Dans la veine d'un ensemble de travaux sur « la génération 68 » en France¹³⁸, ou sur la « génération intellectuelle » de l'entre-deux-guerres, en France toujours, et son rôle dans la montée du pacifisme¹³⁹, inspirés par eux, il serait tentant de s'interroger à notre tour sur l'existence d'une génération politique dans le Liban d'après-guerre, et dont les critères iraient plus loin que celui du seul « age-group » classique. L'avantage d'une réflexion en ces termes sur l'élite politique d'aujourd'hui et sur ses genèses est qu'il permet, d'autre part, de jeter les bases d'un travail sur l'existence d'une « génération post-Taëf », et donc sur les élites politiques de demain et, au-delà, renvoie de nouveau à la question de la « cohésion », du « bloc historique », et de la capacité, sinon de la volonté, de ces élites de « porter » et de défendre le consociativisme renouvelé.

Questions de recherche

En termes plus globaux, confinant à la culture politique, l'étude des trajectoires ne permet pas seulement de saisir les traits de permanence, de continuités, ou de ruptures, au sein des seules existences individuelles, mais de situer ces permanences, continuités, et ruptures, au sein des différentes dynamiques politiques structurelles du système politique libanais. Cela ouvre plusieurs axes de réflexion sur le statut et le devenir de la plupart des paramètres participant à la production de la sociologie politique du Liban, et c'est cela que nous n'avons cessé d'entendre, tout au long de nos travaux et de ces années de recherche, par « recompositions ». Les questionnements que nous évoquons ici ne le sont qu'à titre d'exemples parmi d'autres, et il nous semble qu'ils sont à même de fournir un programme de recherches encore à venir si l'on devait, nous-même ou d'autres, prolonger les quelques sillons que nous indiquons là.

Quelles transformations, par exemple, a fait subir la guerre au modèle classique de la *Za'ama*¹⁴⁰? Comment celle-ci a-t-elle été réappropriée par les nouveaux entrants, quel rôle y joue encore la territorialité, celui des modes et découpages électoraux¹⁴¹, et quel est celui du temps? La guerre, mais non seulement elle, a-t-elle initié le dépassement des modes anciens de leadership, mélange de mode de propriété quasi-féodale, de relations patrons-clients, de charisme personnel, et de prédation des ressources d'Etat? Le scepticisme est permis au

¹³⁷ Cf. Jean Crête et Pierre Favre (Dir.) ; *Génération et politique* (Economica-PUL, 1989).

¹³⁸ Cf. Hervé Hamon et Patrick Rotman ; *Génération* (Le Seuil, Paris, 1986).

¹³⁹ Cf. Jean-François Sirinelli ; *Génération intellectuelle ; Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres* (Quadrige, Paris, 1994).

¹⁴⁰ Cf. Arnold Hottinger ; « *Zu'ama* in Historical Perspective », in Leonard Binder (Ed.) ; *Politics in Lebanon* (Wiley, New York, 1966).

¹⁴¹ Cf. textes n°2, 16, 17.

regard de la facilité, voire du désir, avec laquelle les nouveaux entrants reproduisent jusque dans l'esthétique et la mise en scène de leur pouvoir le comportement des figures contre lesquelles, souvent, leur propre combat était mené.

Comment lire les expressions nouvelles ou renouvelées du confessionnalisme à la lumière des transformations subies par la société libanaise et suite aux réaménagements constitutionnels? Le communautarisme est-il toujours avant tout marqueur d'identité ou prend-il un caractère de plus en plus « négociatoire » et « instrumental » ? L'après-guerre a-t-elle induit de nouvelles stratégies communautaires, en substituant, entre autres, des axes de coalition communautaires à d'autres ? Le surgissement d'un sentiment « minoritaire » et sa montée fiévreuse, notamment chez les groupes autrefois dominants, comme les chrétiens, se vit-il uniquement sur le mode politique, ou se décline-t-il aussi dans les modes de comportements, tels que le piétisme, l'évitement, la sortie du système, ou le repli¹⁴² ? Et, pour élargir le spectre de ces interrogations au régional, le communautarisme et la question de son dépassement, débats permanents et récurrents dans la société libanaise peuvent-ils encore être appréhendés selon les mêmes logiques face aux transformations qui saisissent le champ religieux dans l'ensemble du monde arabe, sans ignorer le Liban¹⁴³?

La corruption dont l'existence est, depuis les années 90, attestée par l'ensemble de la classe politique est-elle en quelque sorte consubstantielle à un système tel que le système libanais, et quelles sont les greffes qu'elle opère avec le communautarisme¹⁴⁴ ? Où se situent les seuils « acceptables » de cette corruption, c'est-à-dire la limite à partir de laquelle sa « rentabilité » en termes de redistribution informelle des ressources et des prébendes reste supérieure à son coût global en termes de perte d'autorité de l'Etat et d'érosion de la crédibilité politique¹⁴⁵ ? Cette même corruption n'est-elle pas la forme « modernisée » et

¹⁴² Cf. Elizabeth Picard ; « Les dynamiques politiques des Chrétiens au Liban ; changement de statut et crise du leadership », in *Maghreb-Machrek* (n°153, juillet-septembre 1996).

¹⁴³ L'islamisme sunnite libanais était, jusqu'à une période récente, largement sous-étudié, les regards s'étant longtemps portés sur le Hezbollah pour des raisons de sensationnalisme politique. Les quelques travaux produits sur cette question se sont confinés à une documentation plus qu'à une analyse. Cf. Nizar Hamzeh and Hrair Dekmejian; « The Islamic Spectrum of Lebanese Politics », in, *The Beirut Review* (n°7, Summer 1994), Nizar Hamzeh; « Islamism in Lebanon. A Guide to the Groups », in *Middle East Quarterly* (Vol. 4, n°3, Sept. 1997), et « A Sufi Response to Political Islamism: Al-Ahbash of Lebanon », in; *International Journal of Middle-East Studies* (Vol. 28, n°2, May 1996). Les dynamiques transnationales évoquées plus haut rendaient toutefois pressante une étude sérieuse de ce champ. C'est à ce manque qu'ont pallié les travaux de Bernard Rougier ; *Le Jihad au quotidien* (PUF, Paris, 2004) ou ceux, en cours, de Tine Gade à Sciences Po. Au niveau local, un très bon travail est poursuivi sur ces questions par Fida' Itani ; *Al-Jihadiyyun fi Lubnan ; Min 'Quwwat el-Fajr' ila 'Fath el-Islam'* (Les jihadistes au Liban ; de 'Quwwat el-Fajr' à 'Fath el-Islam'), (Dar el-Saqi, Beyrouth, 2008).

¹⁴⁴ Cf. Elizabeth Picard ; « Les habits neufs du communautarisme libanais », in *Cultures et conflits* (n°15-16, automne-hiver 1994).

¹⁴⁵ Cf. l'ensemble des travaux de Kamal Hamdane sur cette question de la fonction à la fois redistributrice mais aussi reproductrice du communautarisme que remplit la corruption.

renouvelée du rapport client-patron ? Par extension, quels sont les renouvellements et les transformations du modèle classique de clientélisme¹⁴⁶, dès le moment où s'introduisent dans ses rouages des « inputs » nouveaux, tels que ceux de l'argent -parfois ou souvent illicite ?

Partant, peut-on lire une dérive insidieuse du politique libanais vers une « criminalisation »¹⁴⁷ devenue structurelle, et dont la façade respectable est la permanence des confusions entre public et privé ainsi que le dogme de l'intangibilité de l'institution financiero-bancaire et de ses succédanés rentiers? Quelle place tous ces phénomènes font-ils à la violence¹⁴⁸ ? Celle-ci est-elle devenue, du fait de la guerre, une sorte d'habitus social permanent ? Ne faut-il pas en chercher les prolongements dans le poids croissant des appareils militaires et des services de sécurité dans la vie politique ? Ou plus encore, revenir et aller plus loin vers les fondamentaux quasi-culturalistes, et qui décèlent dans les sociétés sud-méditerranéennes des traits de violence ancrée dans le social patriarcal et masculiniste, où persistent encore fortement les codes archaïques de l'honneur et de la honte ?

Nous avons maintes fois répété que « trajectoires » et « réseaux » évoquent la notion de « conversion » et, partant, celle d'adaptation et d'ajustement. Il en va à ce niveau des forces et groupes politiques comme il en va des personnes, et l'on pense surtout ici à la problématique de la conversion des milices, que la science politique comparative appréhende aujourd'hui sous le vocable de « démobilisation ». Il serait à cet égard éclairant de comparer les cas de démobilisation « réussie »¹⁴⁹, les cas de démobilisation « suspendus »¹⁵⁰, par

¹⁴⁶ Cf. Michael Johnson ; Class and Clients, Op. cit.

¹⁴⁷ Au sens introduit par les recherches du groupe du CERI autour de Jean-François Bayart ; cf. La Criminalisation du politique (CERI, Paris, Table-ronde des 15-16 décembre 1994).

¹⁴⁸ Sur la place de la violence dans le politique libanais, ce ne sont pas les politologues qui ont, jusque là, apporté les contributions les plus intéressantes, ou du moins les plus novatrices. C'est du côté de l'anthropologie ou encore de l'ethnologie politique, c'est-à-dire dans l'observation au plus fin des mœurs du quotidien et de la violence qui y est recélée, qu'il faut plutôt aller chercher. Cf. le véritable chef-d'œuvre de sociographie de la société du Akkar dans le Nord Liban, Michael Gilson ; Lords of the Lebanese Marches ; Violence and Narrative in an Arab Society (IB Tauris, London, 1996). Du côté de la socio-psychologie et de l'utilisation des outils de la psychanalyse, avec un regard comparatif sur les déclinaisons de la masculinité et des modes de dominations, cf. Michael Johnson ; All Honourable Men ; The Social Origins of War in Lebanon (IB Tauris, London, 2001). Le même Johnson avait déjà ouvert des voies vers une lecture de la violence libanaise dérivée de la littérature sur le « bandit d'honneur » dans les pays du pourtour sud de la Méditerranée, dans Class and Clients, Op. cit. Dans ce travail, Johnson fait une utilisation très féconde de la littérature déjà existante en sciences sociales sur les phénomènes mafieux. Cf. Pino Arlacchi ; « The mafioso ; From Man of Honour to Entrepreneur », in New Left Review (n°118, 1979).

¹⁴⁹ Amal par exemple qui, jusqu'au retrait syrien de 2005 et les élections de mai-juin 2005, jouit de l'un des plus importants groupes parlementaires, et dont les partisans se sont taillé la part du lion dans les administrations et compagnies publiques, alors que le chef du Mouvement reste lui-même président inamovible de l'Assemblée.

¹⁵⁰ On pense là au Hezbollah, dont l'exception « milicienne » tient à son rôle quasi-officiel de mouvement de la Résistance, ce qui lui vaut toutes les dérogations refusées à ses pairs, que ce soit en terme d'armement, de sécurité, ou d'information. Aussi, sa conversion s'est opérée à moitié, essentiellement à travers son implication dans le jeu parlementaire depuis 1992. Cf. A.R Norton ; Hizballah, From Radicalism to Pragmatism? », in Middle East Policy (Vol. 5, n°4, Jan. 1998); Nizar Hamzeh ; « Lebanon's Hizbullah, From Islamic Revolution to

opposition aux cas de démobilisation ayant connu des échecs -parfois fatals, comme celui des Forces Libanaises dans les années 1990. Si l'on devait faire très court, nous dirions tout simplement que le mécanisme de conversion le plus important et le plus déterminant, permettant à toute trajectoire, aussi différenciée soit-elle, d'intégrer la « boîte noire » du système, était celui constitué par l'instance régionale de régulation, la Syrie. Au risque d'être réducteur, comprendre pourquoi et comment se construisent des stratégies politiques dans le Liban des années 1990 et jusqu'au tournant de 2005 revient à se demander « quel est le profil idéal du politicien libanais en regard de la stratégie syrienne à un moment donné ». La question résiduelle est alors de savoir comment sont négociées, ou simplement ajustées, les ressources accumulées tout au long d'une carrière politique, afin de permettre à celui qui en est le porteur de se couler dans le moule de l'espace politique alloué ou permis.

Mais que font alors les « exclus » ? L'évocation faite plus haut de l'existence d'un « verrou » traditionnel nous a souvent amené à poser le problème corollaire à toute étude prenant les élites comme objet, à savoir celui de la « contre-élite ». A la lumière de la trajectoire des élites d'après-Taëf, on pourrait répondre, par un autre biais, à la question de savoir « qu'est-ce qu'une société bloquée ? » Se dessineraient alors l'ensemble des modalités telles que la circulation, la cooptation, ou encore « l'exit » qui, soit assurent la fluidité et la souplesse du système politique, soit le grippent et font peser sur sa stabilité et sa durabilité des hypothèques sérieuses. La contre-élite des années Taëf, qui s'est nourrie de la délégitimation grandissante du système issu de l'après-guerre, connaîtra-t-elle les mêmes tribulations que son aînée afin d'assurer son entrée dans le cercle de la participation politique ? Mais il s'agit pour cela d'abord de la localiser. Prend-elle racine dans une « société civile » aux contours indéfinis, et bien souvent instrumentalisée par les rivalités internes du pouvoir ? La trouverait-on au niveau des pouvoirs locaux, dans la vie édilitaire renaissante, ou bien celle-ci n'est-elle simplement qu'une reproduction et un relais instrumental des pouvoirs du « haut »¹⁵¹ ? Se situe-t-elle dans l'opposition « radicale » au système, dans les exils européens, ou dans les rebus de réseaux non-absorbés ou mal convertis par ce même système ? Ce n'est qu'après l'avoir localisée qu'il serait possible d'en analyser les stratégies et d'en évaluer la place potentielle dans le système politique global.

Parliamentary Accommodation, in *Third World Quarterly* (n°14, Vol. 2, 1993). Pour un travail plus exhaustif sur le Hezbollah, cf. Aurélie Daher ; *Le Hezbollah libanais : ressorts d'une mobilisation et de son maintien. Les théories de l'action collective à l'épreuve d'un "islam de résistance", 1982-2009* (Thèse de doctorat soutenue à Sciences Po Paris, 2010).

¹⁵¹ Cf. texte n°5.

Ch. 3- Régulations/Dérégulations ; des équilibres communautaires au défi

Où il sera décrit et déconstruit une double montée aux extrêmes. Le système, jusque là auto-régulé, s'emballe et se grippe, dans un écheveau de crises locales (le clash répété et inéluctable entre Hariri et Lahoud), régionales (l'effondrement du processus de paix et la montée du « résistancialisme » dans la région ; l'encerclement de la Syrie consécutif à la guerre en Irak), et internationales (les suites du 11 Septembre et ses projections sur la région, les projets US pour le Moyen-Orient et l'invasion de l'Irak, la « fabrication » franco-US de la Résolution 1559). A la fin de 2004, on est déjà -indirectement et implicitement au moins- hors du cadre régulateur de Taëf, et les divers « contrats » noués en 1990-92 meurent ou sont révoqués. A partir de là, c'est le grippage stochastique qui prend le relais d'un système incapable dès lors de se réguler (ou empêché de se réguler, de par le changement de « grammaire » internationale et régionale entourant le Liban) ; la violence devient le dernier et seul langage du politique, et elle s'exprime en apothéose dans l'acte du 14 février 2005 et la béance qu'il ouvre.

A une grande partie des questions et pistes ouvertes ci-dessus, les réponses pourraient se trouver dans un simple narratif des années d'après-guerre ; il n'y a toutefois pas de place ici pour la relation de cette longue parenthèse¹⁵², mais juste pour apporter quelques éclairages sur les bornes essentielles de ce parcours, et les points « structurels » qu'elles mettent en lumière ; et comme c'est le cas pour toute crise, ces points structurels se cristalliseront et se « révéleront » lorsque cette dernière se nouera vraiment autour du tournant de 2005.

Les deux décennies de vie politique très dense qui se sont écoulées depuis la mise en œuvre de notre travail fournissent un florilège énorme de situations qui, chacune, ouvre en elle-même tout un champ de recherche et d'analyse. Les années balbutiantes de la mise en œuvre du système de Taëf, marquées surtout par la dissolution des milices et l'apparition des nouvelles figures à l'ombre d'une tutelle syrienne que l'on ne devinait pas aussi présente; le retournement consacré par le « putsch électoral » de 1992 et l'entrée sur la scène « officielle »

¹⁵² C'est par ailleurs ce à quoi sont consacrés plusieurs textes de la partie II.

de Rafik Hariri mué en figure politique locale; la mise en place du « triangle de la dissuasion » Syrie-Israël-Hezbollah, qui va accompagner et rythmer tant les négociations syro-israéliennes qu'une grande partie du climat politique interne ; l'exit forcé de certains des acteurs majeurs de la guerre et de l'immédiate après-guerre, la milice de la communauté chrétienne ainsi que le chef de son armée, et qui entamait l'auto-marginalisation croissante de cette frange de la société ; la confirmation des dérives anticonstitutionnelles et parfois autoritaires du pouvoir, avec la prorogation du mandat Hraoui et les élections « contrôlées » de 1996 ; la montée en puissance de l'institution militaire et des services, qui se faisait curieusement en parallèle avec le début d'ébauche d'une opposition politique plus structurée ; la parenthèse « populiste » et policière qui s'ouvrait avec l'arrivée au pouvoir du Général Lahoud en 1998 ; la « restauration » de la classe politique avec les « contre-élections » de 2000, dans la foulée du retrait israélien du sud et de la mort de Hafez el-Assad ; la progressive reprise de participation et le retour progressif du politique, dans le contexte de montée des périls régionaux du fait de la double conjoncture palestinienne (la deuxième Intifada et ses retombées libanaises) et internationale (les retombées sur la région du 11 septembre) ; les déclinaisons proche-orientales du Bushisme et la « Guerre contre la terreur » ; l'invasion de l'Irak et l'encerclement de la Syrie ; les maladroites de la tutelle syrienne et les coalitions surprenantes que cela provoquerait au Liban ; l'approche d'une année 2005 cruciale, et la mise à mort du « demiurge » de Taëf qui allait signaler aussi la mort de ce dernier.

Un héritage sans héritiers, ou la « République discontinuée¹⁵³ »

En conclusion de notre présentation de l'Accord de Taëf, nous en résumons un des piliers par le transfert de l'essentiel des prérogatives autrefois omnipotentes du Président de la république à la collégialité du Conseil des ministres, ce dernier, ainsi que le Parlement, devenant paritairement composés de chrétiens et de musulmans ; s'ajoutait à ce transfert et à cette parité la nécessité, comme garantie de non confiscation de la décision, d'une majorité des deux-tiers pour toute décision vitale, ce qui revenait donc à créer un « tiers-bloquant » disposant de véto, tant au gouvernement qu'à la Chambre. Dans cet architecture où se chevauchent moitiés et tiers, pas de traces apparentes de communautés, mais l'illusion que tout cet édifice est porté par des forces politiques « anonymes », issues d'élections « mêlées »

¹⁵³ Cette très belle expression est empruntée au titre d'un ouvrage de Ahmad Beydoun ; *Al-Jumhuriyya al-Mutaqattiaa* (Dar an-Nahar, Beyrouth, 1999) ; c'est l'auteur lui-même qui a choisi le terme de « discontinuée » pour traduction ; nous aurions, pour notre part, préféré « la République sporadique ». L'idée reste la même, celle d'un pays à l'Etat « suspendu », ne fonctionnant que par intermittence.

et de nominations ministérielles « méritocratiques », dans les limites, bien sûr des distributions communautaires des sièges et des portefeuilles. Il n'en est, bien entendu, rien.

Nous le disions aussi plus haut, en transférant ces poids constitutionnels d'un pouvoir à l'autre, c'était tout un nouveau rapport de forces communautaires que l'on entérinait, et c'était l'essentiel des attributs constitutifs de l'hégémon maronito-chrétien -dévolus par la période de genèse mandataire, consolidés par l'indépendance et par le Pacte de 1943, puis maintenus vaille que vaille depuis- que l'on transféraient, en les disséminant et en les partageant, à une nouvelle instance. Encore fallait-il savoir, ou décider, quelle était cette dernière. Et sur ce point, la polymorphie -ou la polysémie- constitutionnelle de Taëf déployait toutes ses ruses¹⁵⁴ !

Un Président de la République maronite qui passe de chef de l'exécutif à « Chef d'Etat » -un peu « au dessus de la mêlée » si celle-ci voulait toutefois l'épargner ou en ignorer l'identité communautaire- « symbole de l'unité du pays », « garant de ses institutions », et surtout, « arbitre » entre l'exécutif et le législatif. Et c'est là que le bât devait, bien souvent, blesser.

Un exécutif concentré aux mains d'un Conseil des ministres (forcément pléthorique ; parité, puis proportion au sein de chacune des deux moitiés entre les diverses confessions religieuses, font qu'un gouvernement ne pouvait, arithmétiquement, compter moins de 14 ministres ; tous les gouvernements depuis Taëf oscilleront autour de trente) aux réunions desquelles le Président peut assister s'il le veut, mais sans droit de vote, et où la règle des 2/3 impose le choix entre le consensus ou la paralysie. Mais, surtout, un Conseil des ministres présidé par un Premier ministre sunnite nommé -dans les faits presque élu- par la majorité des députés, ce qui lui confère la légitimité de la majorité camérale, et entre les mains duquel repose la commande de l'ordre du jour. Etait-ce là une des garanties « masquées » par un texte largement rédigé et approuvé sous inspiration saoudienne et donnée à la communauté sunnite, comme bien des esprits malveillants voudront le croire ? Ou alors, le texte était-il suffisamment malléable pour qu'une personnalité de la taille et de l'entregent de Rafik Hariri le transforme en outil de pouvoir, aidé en cela par sa « cohabitation » avec un Président uniquement soucieux d'aménager ses intérêts personnels et familiaux que Hariri ne manquait jamais de combler ?! Lecture « parlementaire » de Taëf, donc, qui fait du Premier ministre le chef de la majorité et le chef de l'équipe ministérielle, parfois au dessus et au mépris des

¹⁵⁴ Une analyse plus proprement « technique » de l'articulation des trois pouvoirs et du fonctionnement des institutions est couverte par le texte n°3.

prérogatives élargies dévolues à chacun des ministres par Taëf, et uniquement « checké » par le législatif et l'autorité « morale », bien floue, du Président.

Un Parlement dont l'apparence des pouvoirs reste inchangée depuis 1926, n'étaient-ce les larges aménagements qui conféraient, aux termes de Taëf, de vastes prérogatives à son Président chiite, élu maintenant pour 4 ans pleins, et dont l'institution ne pouvait être dissoute, au nom du principe de la séparation des pouvoirs, que par un acte impensable de suicide. Un principe de séparation toutefois bien ignoré par une phrase sibylline et lourde de portée inscrite dans l'Accord, évoquant la « nécessité de coordination et de synergie entre les deux pouvoirs, ainsi qu'entre eux et le Président de la République »... Lecture « parlementariste » donc, qui faisait de la Chambre la pièce maîtresse d'une sorte de régime d'assemblée, et de son président le maître des horloges politiques.

C'était là, exactement, que prenaient naissance toutes les ambiguïtés de cette architecture mêlant moitiés et tiers. Selon le point de vue que l'on adoptait -ou que les acteurs eux-mêmes voulaient adopter- l'hégémon maronite était donc passé des mains du maronitisme politique à celle de l'islam politique, si l'on voulait souscrire à la lecture qui faisait du Président une sorte de monarque symbolique mais impuissant et irresponsable ; et, si l'on voulait souscrire à la lecture qui faisait des « trois Présidents »¹⁵⁵ les dirigeants du pays, le Liban était devenu une sorte de République dirigée par un Conseil présidentiel fédéral, et où l'ancien hégémon maronite avait été distribué en trois et partagé. Dans les deux cas, le texte restait au fond muet, laissant s'exprimer le pur rapport de forces du moment entre trois hommes et selon leurs poids respectifs et à chaque moment auprès de l'instance ultime de régulation et d'arbitrage, à savoir la Syrie.

Il est particulièrement frappant, en tous cas durant les dix premières années de la mise en œuvre de Taëf¹⁵⁶, de voir que les trois hommes - Hraoui, Berri, et Hariri- à la tête de chacune des « présidences » sont des figures archétypiques incarnant chacune des trois branches de la typologie que nous avons esquissée plus haut. Le Président de la République

¹⁵⁵ C'est cette expression que retiendront les médias, et donc l'opinion, et qui a persisté imparfaitement jusqu'en 2005. Imparfaitement parce que l'arrivée au pouvoir d'Emile Lahoud va changer ce mode de fonctionnement, en re-« présidentialisant » sa fonction, ce qui sera, comme nous allons le voir, à l'origine de son affrontement avec Hariri. L'entérinement de ces statuts quasi-équivalents entre les trois positions n'a cessé, d'autre part, d'être fortifiée par les acteurs de la communauté internationale, dont les représentants, à chaque visite officielle au Liban, font consciencieusement le tour des trois « chefs », indépendamment de leurs correspondances au statut du visiteur. Vers la fin des années 90, soucieux d'abrèger les réunions redondantes, les uns et les autres se satisfaisaient souvent de rencontres où les trois « instances » recevaient leurs hôtes ensemble.

¹⁵⁶ C'est-à-dire jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'Emile Lahoud et la sortie par le fait même de Hariri du cœur du jeu. Ce n'est pas un hasard que ce soit là, comme nous allons le voir tout de suite, le point de départ de la fin sinon de Taëf lui-même, du moins d'un certain Taëf « originel ».

Elias Hraoui, improbable représentant de l'ancienne classe politique, mais issu plutôt de sa branche « mineure », « déclassée » et « périphérique »¹⁵⁷, lui-même manquant de lustre et de « manières »¹⁵⁸, marqué par son passé de « cadet » d'une famille politique qui lui assignait la mission de « lieutenant » opérationnel du clan¹⁵⁹, et qui tentait maintenant de construire un

¹⁵⁷ La famille a construit son fief politique dans la ville agraire de Zahlé, capitale de la Békaa, où le « maronitisme politique » est minoritaire et mal ancré ; Zahlé est une ville plutôt majoritairement greco-catholique en elle-même, mais vivant dans le giron d'une région fortement islamique, chiite pour sa proximité directe, et sunnite –assez radicale et salafisante– pour ce qui est de l'environnement plus large. De plus, la Békaa ayant été la première région investie, dès 1976, par l'armée syrienne, la grande partie de sa vie politique et de ses élites s'en sont trouvés modelés par la proximité et la promiscuité. Plus anciennement d'ailleurs, le « noyau dur » du « maronitisme politique » avait toujours considéré que son « cœur naturel » était le Mont-Liban, un peu moins le Nord, et que ce que ses élites appelaient les « *Atraf* » (les « bouts », ou les périphéries, ou encore les « marches ») n'étaient non seulement en rien des régions qui pouvaient prétendre à la représentation de cette ligne politique communautaire, mais qu'elles étaient placées, en quelque sorte, sous la « protection » du bastion de la montagne qui, pour des raisons historiques, connaissait le « secret » de la communauté et de son expression politique. Un regard qui ne devait pas aller sans construire, souvent au cours de la guerre, mais aussi parfois après, la suspicion lancinante selon laquelle, in fine, les maronites « du cœur » se satisferaient, si nécessité se faisait, d'un repli territorial sur le « premier bastion ».

¹⁵⁸ Hraoui a passé une longue partie de sa jeunesse, ainsi que la quasi-totalité de la guerre, dans la ville de Zahlé et ses environs, gérant un réseau de stations-services ainsi que la production agricole de la famille.

¹⁵⁹ C'est tout un travail d'anthropologie et de sociologie politique qu'il serait passionnant de faire sur le « jeu des familles » en politique libanaise. Une très subtile distribution des rôles, des places, et des rangs s'y joue, entre grand et petits frères, aîné et second, entre cousins directs, et ceux du deuxième rang. Dans la plupart des cas, alors que l'aîné « hérite » du premier rôle politique, qui le propulse dans les compétitions électorales et les nominations ministérielles, ce qui lui suppose un minimum de bagage universitaire (en général, et de préférence dans les métiers du droit ou de la médecine, « riches » en possibilités de « services » à rendre à l'électorat), le second est, lui, en charge de « l'appareil » ou de ce qu'on appelle « la machine » électorale (mot à mot, « *al-Makana* »), c'est-à-dire de la vie locale et édilitaire, des « gens » de la circonscription et de leurs vies au quotidien, des manipulations de loyauté au plus près du terrain, et, partant, de la mobilisation et du contrôle des « *chabab* », les gros-ou fier-à-bras sur lesquels il faut pouvoir compter en saison électorale ou en cas de compétition trop « serrée » avec l'adversaire (ce qui passe par les armes dans certaines régions où la violence est inscrite dans le registre des ressources possibles). En général de culture et d'éducation locale et sommaire, cette figure clé de la famille est dans l'obéissance plutôt absolue à la rationalité du « *Zaïm* », sauf quand, justement, il fait défaut, par son décès ou par ses « manquements » aux règles du socio-politique local. Dans ces cas là, le second est souvent tenté de passer à l'avant-plan en mobilisant les acquis que le terrain lui a donnés (le cas de Sleimane Franjeh remplaçant son frère Hamid est un cas d'école, Sleimane arrivant même à parvenir à la Présidence de la République alors que son frère y était depuis longtemps promis). Il va sans dire que ce bouleversement de la hiérarchie classique sera accéléré et propagé par la guerre, dont l'une des conséquences est de donner une prime au « terrain », au « local » au « protectif », et au « proximal ». Sur ces questions de sociologie politique locale et leurs conséquences sur les comportements électoraux, une de nos notes rassemblées y consacre de plus longs développements. Pour revenir à plus « politique », il est très important de noter que la gestion syrienne va extrêmement bien s'accommoder de ce jeu et même en maximiser les bénéfices. En s'appuyant ou en encourageant l'entrée en lice de fils « marginalisés » d'anciennes familles politiques, elle ne fait que pousser dans le sens d'un *pattern* existant, ce qui lui permet de mettre à l'écart certains « vieux routiers » indociles tout en se ménageant la légitimité de « l'ancien » et en se prémunissant contre l'accusation d'avoir « évacué » ou « occis » les familles, traditionnelles. Les « deuxièmes couteaux » étant souvent plein d'acrimonie à l'égard de leur propre tradition familiale, il leur est d'autant plus facile de se sentir à leur aise dans le giron d'une tutelle qui se prétend en même temps « progressiste » du côté de l'idéologie. Pour preuve de ces bien particulières permanences, on retrouve assez fréquemment les mêmes familles politiques au parlement depuis les années 30 ! Pour la période d'après-guerre qui nous intéresse ici, cela est surtout le cas dans la partie chrétienne, en partie du fait de l'éloignement par l'exil ou la prison de l'ancienne « contre-élite » incarnée par Michel Aoun et Samir Geagea qui, autrement, auraient fait de l'ombre aux élites familiales classiques. Ce phénomène est moins patent chez les parlementaires sunnites, plus par un « effet Rafik Hariri », ce dernier voulant créer sa propre classe, politique, ce qui atteste de son ambition et de sa vision « hégémonique » de construction de « *Zaama* » au sens le plus « proche » du terme. On retrouve les mêmes rémanences très relativement dans la

pont entre les « anciens » de sa génération et de sa « promotion » parlementaire (il est élu depuis les années 1960), les nouveaux quadragénaires et quinquagénaires de la communauté chrétienne issus des années de la guerre et misant sur les dynamiques de la reconstruction¹⁶⁰ - ceux qu'on appellera les « nouveaux maronites »¹⁶¹, et les « Chrétiens de la guerre » ainsi que ceux que l'on appelait « ceux de la Syrie », à savoir, en gros, les anciennes milices chrétiennes ayant accepté de jouer le jeu de la conversion. Le président de la Chambre Nabih Berri, « milicien reconverti » par excellence, issu d'une famille modeste de l'émigration chiite en Afrique¹⁶², revenu au Liban faire des études de droit à l'Université libanaise où, comme militant baathiste de tendance irakienne il était devenu l'un des leaders nationaux du mouvement étudiant, avant de « redécouvrir » son chiisme avec l'Imam Moussa Sadr, dont il rejoint le Mouvement Amal pour en devenir le chef depuis inamovible; à la tête du parti-milice qu'il gérait d'une main de fer, il tient ses troupes par un mélange de largesses et de punitions que lui permettent sa position de nouveau Président du parlement, comprenant très vite la logique de l'équation mise en place par la tutelle syrienne, jouant à fond sur la « proximité » chiito-alawite, et rackettant la reconstruction haririenne projet par projet, loi par loi, en jouant à fond des possibilités de l'institution législative. Rafik Hariri, justement, emblématique de ces entrepreneurs grandis durant la guerre, mais qui ambitionnait de « consolider » sa construction de trajectoire en la dotant à la fois des attributs de l'ancienneté, et de ceux de la modernité. Pour parfaire l'image et ajouter à l'entrepreneuriat la facette de l'acteur économique, il avait progressivement mais patiemment mis la main sur les bastions de l'ancienne « bourgeoisie financiero-capitaliste », via les Chambres de commerce et d'industrie, et les Associations économiques où il faisait élire tous ses hommes, via sa

partie chiite, par intelligence socio-politique de Berri qui « coopte » les anciennes familles « édentées », pour les neutraliser, en plus de les faire payer puisqu'ils financent largement ses listes électorales; de plus, cela lui permet aussi de se draper peu à peu dans les habits du « *Zaïm* » traditionnel, celui-là même dont il prétend, en 92, avoir « tourné la page de 400 ans de domination féodale ». Sur ces « changements » au sein de l'élite communautaire, cf. texte n°4. Sur les sociologies et comportements électoraux, cf. textes n°16 et 17.

¹⁶⁰ Son gendre, par exemple, Farès Boueiz, ancien étudiant politisé à la veille de la guerre, et que Hraoui propulsera au rang de conseiller durant quelques mois, avant qu'il ne devienne député du Kesrouan (Mont-Liban) et Ministre inamovible des Affaires étrangères durant les 9 ans de mandat de son beau-père.

¹⁶¹ Cf. la très intéressante série d'interviews et de portraits sur ces figures dont plusieurs se retrouvaient durant la période de gestation de Taëf, soit dans les salons du Patriarcat maronite, soit dans les cercles et clubs politiques qui se réunissaient à Beyrouth, à Chypre ou ailleurs, soit encore, pour beaucoup, dans la résidence parisienne de Rafik Hariri. Cf. « *Al-Mawarina al-Judud* » (« Les nouveaux maronites »), *An-Nahar*, du 10/5/1993 au 16/8/1993.

¹⁶² Berri est né et a passé une partie de son enfance au Sierra-Leone, où une grande partie de sa famille et de son village, Tebnine (Liban-Sud), réside et travaille toujours. L'activité des chiites d'Afrique, devenus depuis les années 80 de très prospères entrepreneurs sur le continent, finance largement le Mouvement Amal, et certains des députés de ce dernier sont directement issus eux-aussi de l'émigration ; à la branche africaine de cette dernière s'est aussi ajoutée la partie américaine (Dearborne, Detroit, et d'autres villes du Michigan, comptent des viviers de chiisme libanais du Sud) que Berri a aussi ajouté à son « portefeuille », quelques uns de ses fils ayant des activités commerciales aux Etats-Unis, et lui-même ayant acquis la « *Green Card* ».

conquête de la puissante Association des banques, sa cooptation des anciens banquiers traditionnels qu'il appâtait par le jeu de la dette publique grandissante financée par des bons du trésor surpayés ou, encore, par l'ouverture pour eux des portes du Golfe ; l'étape d'après était la conquête de leur amitié, l'entrée dans leur « intimité » familiale et mondaine, avec une prédilection marquée et remarquée pour les chrétiens d'entre eux, ce qui lui permettait d'acquérir aussi l'image de l'homme d'Etat sunnite « pactuel » par excellence, héritier de Riad el Solh dont il partageait d'ailleurs une trajectoire similaire de vie¹⁶³ ; mais aussi, en parallèle, ne négligeant en rien la consolidation de son image « islamique », investissant pour les monopoliser graduellement les vieilles et traditionnelles associations éducatives et caritatives¹⁶⁴, les réseaux de mosquées et de prêcheurs, ou encore l'institution sunnite « officielle » de Dar el-Fatwa.

Trois « présidences » et la Syrie. Cette dernière, néanmoins, était la meilleure placée pour savoir que tout cela n'était qu'illusion et que, derrière les jeux institutionnels, se jouait au fond la prétention à la constitution d'un nouvel hégémon « pur », et que, si l'hégémon était sorti des mains du « maronitisme politique », il n'en restait pas moins disputé entre les deux pôles de « l'islam politique ». Sous les apparences de cet « attelage divergent »¹⁶⁵ qu'était devenue, c'est ainsi qu'on l'appelait, la « Troïka » libanaise, un duopole « islamique » bien plus conflictuel et compétitif que coopératif s'était mis en place, et chacun de ses binômes - chiites et sunnites- construisait patiemment ses ressources pour, le temps venu, déployer les rets de sa nouvelle hégémonie -ou du moins le croyait-il. Aussi, dès le départ, et en jouant sur toute la palette des possibilités internes et régionales, Damas allait opérer le rapt de « l'esprit de l'Accord » pour en devenir, non seulement l'opérateur exclusif de l'application, mais l'instance qui pose les jurisprudences, et impose les rapports de forces internes. Dans sa gestion des équilibres libanais, Damas allait donc, 15 ans durant, entretenir le balancier tant entre les « deux moitiés », qu'entre les deux « moitiés de la moitié », qu'entre les trois tiers.... Et elle le fera selon des logiques implacables, deux essentiellement, la première en fonction de sa situation stratégique régionale, et la deuxième en fonction de ses équilibres internes.

¹⁶³ Comme Solh, Hariri est natif de Saïda mais, comme lui, a choisi « de faire de la politique » à Beyrouth dont il est devenu le « patron » puissant. Comme Hariri, Solh est mort assassiné (au cours d'une visite officielle en Jordanie).

¹⁶⁴ Les *Maqased* par exemple ; cette institution vénérable que les Salam « géraient » traditionnellement est en déficit endémique et structurel lorsque Hariri entre en scène. Il va obtenir alors que le financement annuel que l'Arabie saoudite octroie à l'institution pour couvrir ses trous passe uniquement et directement par son canal, ce qui lui permet d'évincer la vieille famille beyrouthine mauvaise gestionnaire, et de recréer autour de lui tout le réseau des dirigeants de ce puissant levier de la communauté.

¹⁶⁵ Selon l'image qu'en donne Ahmad Beydoun ; *Al-Jumhuriyya al-Mutaqattiaa*, Op. Cit.

« *Hanoï ou Hong-Kong ?* »

Il y aurait en effet matière à définir Taëf autrement qu'on ne l'a fait jusque là. Autant qu' « intérieur » et « inter-communautaire », c'est aussi d'un Taëf « externe » dont il s'agit, une sorte de condominium syro-saoudo-américain¹⁶⁶. Condominium très imparfait, et le terme, adopté par les observateurs, est largement abusif. Il s'agit bien plus, en fait, d'un « bail » donné par les communautés occidentales et arabes à la Syrie pour une gestion du dossier libanais, comme « gage » et comme « avance » sur le règlement régional dont on attend de Damas qu'elle s'y implique avec toute la bonne volonté possible. C'est en effet, et on l'oublie souvent, au moment même où Taëf se mettait en place et entamait la pacification du Liban que se mettait aussi en place, derrière le rideau de poussière de la « Tempête du Désert »¹⁶⁷, le grand projet américain de Processus de paix au Moyen-Orient. C'était, pour se placer du point de vue européen, le moment où se mettait aussi en place le grand chantier euro-méditerranéen de Barcelone, et où l'on espérait aussi que la Syrie, maintenant en pourparlers avec Israël, et en comportement « acceptable » au Liban, jouerait les acteurs positifs. La permissivité internationale envers Damas au Liban se traduisait donc par une « entente conditionnée », à charge pour Assad d'en maximiser les gains, et peut-être, si les libanais n'y objectent pas trop fort, de pérenniser son acquis.

Seulement, avec cette configuration hypothéquée aux fluctuations du processus de paix, ce dernier devenant après Madrid plus ou moins chaotique et parfois absent, le Liban

¹⁶⁶ Les Etats-Unis représentant ici, vaille que vaille la « communauté internationale » fatiguée par les tentatives incessantes de pacifier le Liban. Vaille que vaille et imparfaitement, au moins parce que la France, pour qui le Liban est essentiel dans la région de par l'histoire, la culture et l'économie, « boudera » la solution apportée par Taëf, dans laquelle elle voit, à travers la chute du maronitisme politique, le début de l'érosion de son influence au Liban et, partant, au Machrek. C'est avec l'arrivée de Rafik Hariri aux manettes en 1992, et celle de Jacques Chirac à la présidence en France, que l'ancienne puissance mandataire sortira de sa réserve, pour rejoindre le cercle de ceux qui béniront, jusqu'en 2005, la gestion du Liban par Damas et de la manière que nous décrivons ci-dessus.

¹⁶⁷ Opération qui d'ailleurs, « donne » le Liban à la Syrie comme « récompense » et comme « prix » de sa participation à la coalition, fournissant de ce fait une couverture arabe (et baathiste) inestimable au front anti-Saddam ; Assad avait très bien et très vite compris ce qui avait changé en termes de rapports internationaux avec la chute de l'URSS, allié et fournisseur d'armes de la Syrie, et l'affirmation des Etats-Unis, pour un temps du moins, comme puissance quasi-unique. C'est dans ce contexte précisément que survient l'assassinat de René Mouawad, Président issu d'un Taëf où Damas devait partager son influence au Liban, ou en tous cas la soumettre à surveillance, et faire la part d'un président qui n'était pas son premier choix. La rapidité avec laquelle Hraoui, un homme dont la Syrie savait qu'il ne poserait pas de problèmes majeurs, devait être élu, et la suite des événements dix ans durant, donnent largement à penser qu'une étape de plus de la « syrianisation » de l'Accord s'était jouée là. Pour faire un saut rapide dans le temps, c'est sans doute le même calcul qu'espérait Washington de Bachar au moment de la deuxième et dernière guerre contre Saddam Hussein en 2003 ; c'était, nous le verrons, sans compter avec tous les changements survenus entretemps, et l'influence grandissante de Téhéran auprès de la Syrie.

devenait de facto le point d'application de la stratégie syrienne du « ni paix ni guerre » avec, comme boîte aux lettres privilégiée, le front encore ouvert du fait de l'occupation israélienne, du Sud-Liban. Une stratégie dont la diplomatie assadienne s'était faite la grande spécialiste, entretenant constamment, comme sur tous les fronts depuis 1970, deux fers au feu. Il serait ainsi fascinant de se livrer à une mise en corrélation précise des opérations de résistance entreprises au Sud-Liban par le Hezbollah avec les accrocs, ou au contraire, les avancées des négociations israélo-syriennes. Après Madrid, Washington, puis Wye Plantation, et enfin Genève ; à chaque fois qu'Assad semblait obtenir gain de cause sur sa demande inflexible, « tout le Golan, sans un pouce de moins », le front Sud restait tiède, la résistance se restreignant -il fallait tout de même maintenir la dissuasion- à quelques opérations sans victimes ; lorsque l'inflexibilité israélienne était trop forte¹⁶⁸, les opérations montaient en puissance, et des morts tombaient côté israélien. Bien entendu, ce jeu du feu contrôlé pouvait parfois déborder jusqu'à échapper à ses maîtres ; c'était le cas en 1996, par exemple, avec l'opération « Raisins de la colère » qui devait résulter en la mise en place d'une chorégraphie plus précise entre les deux acteurs utilisant le Liban comme « terre d'échanges ». Comme souvent, c'était Rafik Hariri qui, lors de la crise aiguë d'avril 1996, devait jouer à plein l'un des rôles qui lui était assigné aux termes du contrat qui l'avait fait Premier ministre ; celui de « super » Ministre des affaires étrangères, à la fois pour le Liban mais aussi pour la Syrie, mais en fait, au fond, pour ce « couple syro-libanais »¹⁶⁹ qui négociait et résistait ensemble¹⁷⁰. Comme durant la période qui précède Taëf, c'est un Hariri aux « identités » et aux entretiens multiples qui mettait en branle ses réseaux, ses appuis, et sa mobilité, sautant de capitale en capitale à bord d'un avion privé qui le faisait vivre bien plus souvent dans les airs qu'à Beyrouth, et qui sollicitait son ami Chirac, qui à son tour solliciterait les autres membres du « club des grands de ce monde »¹⁷¹, pour faire aboutir un cessez-le-feu, construire les « Arrangements d'avril », et obtenir que Paris tienne une conférence des donateurs du G-8 pour reconstruire le pays bombardé.

¹⁶⁸ C'était le cas avec Netanyahu comme interlocuteur du côté israélien, par exemple.

¹⁶⁹ Sur cet aspect précisément, cf. texte n°6.

¹⁷⁰ La formule « *Talazum el-Masarain* » (« concomitance des deux volets ») devient partie du lexique politique officiel syrien et libanais. Plus tard, sous le mandat d'Emile Lahoud, la formule sera « rehaussée » pour inclure une notion « existentielle », devenant « *Talazum el-Masar wal-Massir* » (« concomitance des volets et des destins »).

¹⁷¹ L'expression est de Ghassan Salamé ; dans un documentaire télévisé, il l'utilisera après l'assassinat de Hariri, pour expliquer pourquoi les grandes puissances, avec cette rapidité et cette facilité, avaient obtenu du Conseil de sécurité de l'ONU une Résolution sous le chapitre 7 instituant un Tribunal de nature internationale ; la victime « était l'un des leurs, un membre du même club ».

En retour, bien sûr, Hariri obtenait d'Assad des mains plus libres sur le front qui, tout autant, l'intéresse, voire le grise, celui de la reconstruction et de la direction libérale de l'économie du pays¹⁷². Là encore, toutefois, la marge laissée par la Syrie était loin d'être désintéressée. A travers le grand projet haririen pour le Liban, il y avait pour Damas des gains inestimables aussi ; ils se traduisaient par ce que sa « présence » au Liban pouvait retirer sous des formes diverses, mais aussi ce que la Syrie, elle aussi en plein tournant lent et difficile vers une économie semi-ouverte¹⁷³, pouvait espérer gagner des synergies d'un marché syro-libanais plus ouvert, tout comme des retombées de la modernisation libanaise qui ne saurait qu'avoir des effets d'entraînement et de transfert technocratique sur les élites renaissantes de Damas. Plus encore, et c'était sans doute là l'une des options fortes prises à la fois par Hariri et par Assad, il y avait la perspective, encore réaliste jusqu'en 1997-98, d'une paix régionale qui nécessitait de construire, dès à présent, les soubassements d'une économie solide pour les deux espaces, à même de s'adapter, voire de jouer la compétition, dans un grand marché à venir. Assad, certes, n'en était pas à rêver du Grand Moyen-Orient imaginé et prôné par Shimon Peres ; mais Hariri, lui, s'y laissait prendre¹⁷⁴. Ce n'est d'ailleurs qu'ainsi que l'on peut comprendre le gigantisme des projets de reconstruction, celui du Centre-ville que Hariri veut transformer en capitale des affaires pour la région, ou l'Aéroport international reconstruit à coups de milliards et dont il rêve de faire un « hub » obligatoire pour les lignes régionales et internationale.

A coup de milliards, justement ; Assad laisse donc faire aussi parce que tout cela, au fond, met de l'huile dans bien des rouages ; ceux de la machine libanaise -la nouvelle classe politique autour de Hariri se découvre gourmande et soudainement tatillonne sur les

¹⁷² Dans une démarche en effet ultra-libérale non seulement dans ses soubassements « conceptuels », mais aussi dans son modus-operandi. Arguant de l'état de délabrement avancé de l'administration, et soucieux de contourner lenteurs et lourdeurs bureaucratiques, Hariri va insérer, dans tous ces chantiers à caractère public, une administration parallèle provenant presque entièrement de ses entreprises privées et de sa technostructure. Les partisans du haririsme rétorqueront à cela que la manœuvre avait au moins eu un avantage latéral, celui de ramener au pays une bonne partie des compétences ayant émigré du fait de la guerre et que le Liban perdrait autrement. En y regardant de plus près, on note qu'une majorité de ses cadres avaient en fait bénéficié de bourses de la Fondation Hariri durant les 20 années précédant la reconstruction. Le retour sur investissement se justifiait donc.

¹⁷³ C'est en 1991-92, en effet, qu'Assad, sans doute là aussi comprenant que « le monde change », entreprend la libéralisation timide de l'économie et des affaires ; la Loi n°10 va certes surtout profiter à une bourgeoisie d'Etat, mais elle va aussi donner naissance à l'embryon d'une classe moyenne dont on ne verra l'éclosion réelle que sous Bachar Assad. Sur cette ouverture, cf. texte n°20.

¹⁷⁴ Ce sera d'ailleurs par ce biais, lorsqu'il s'agira, après 2000, d'enterrer les options haririennes, et d'occire l'homme lui-même du pouvoir, que le procès politique sera intenté. Rétrospectivement, l'aile anti-haririenne de la classe politique libanaise relira l'entièreté de l'entreprise sous ce prisme, faisant planer dès lors le soupçon à peine voilé d'un Hariri agent chargé de hâter la « normalisation » comme prélude à une paix au rabais. Pour une approche plus « objective » de cette option haririenne, cf. Volker Perthes, « Myths and Money ; Four Years of Hariri and Lebanon's Preparation for a New Middle-East », in, Middle-East Report (n°2, Vol. 27, 1997).

législations¹⁷⁵ ..., mais aussi dans la machine syrienne. Le gigantisme du projet Hariri génère suffisamment de retombées latérales, ce qui arrange les uns et les autres, et ce qui permet à Assad de calmer les occidentaux qui trouvent marchés et débouchés à leurs entreprises¹⁷⁶, d'acheter les allégeances et de « nourrir » ses troupes et son entourage, et qui, dans ces années de recompositions brutales dans la région, permet de faire au Liban ce que l'on n'a pas le droit de faire en Syrie¹⁷⁷.

Pendant que le Liban se reconstruit et prospère pour lui-même et pour sa tutelle, la Syrie négocie donc, mais « résiste » en même temps ; et là encore, elle le fait à travers et au Liban. Deuxième fer au feu donc : si le processus de paix ne devait pas porter ses fruits et aboutir, option est prise sur la poursuite de la confrontation. Et c'est là que le Hezbollah prend tout son sens dans la construction qui nous intéresse ici, avec son pendant iranien, dans un axe Damas-Téhéran qui se construit depuis la Première Guerre du Golfe et qui n'a cessé de se consolider depuis. Déjà, au lendemain de la débâcle syrienne au Liban en 1982, c'est grâce au souffle que la Révolution iranienne a donné au chiisme libanais que Damas a repris ses esprits, renversé la tendance, mis les occidentaux dehors, forcé Amine Gemayel à négocier, et refait tout le terrain perdu, dans un parcours que Taëf, justement, couronnait. Et c'est grâce à l'ambition iranienne au Levant, projetée dans le Hezbollah libanais auquel bien des facteurs avaient donné le monopole de la résistance au Sud¹⁷⁸, qu'Assad pouvait maintenant s'asseoir à

¹⁷⁵ C'est ainsi que, progressivement, tous les « piliers » du Liban de Taëf se verront doter, par le biais de décisions ministérielles de « caisses » ou de « conseils » semi-autonomes dont ils ont la charge, en parallèle à l'institution du Conseil des ministres, sous le prétexte qu'il faut, là encore, éviter les lourdeurs de la bureaucratie. Ces organismes seront perçus par les Libanais, avec le temps, comme les apanages exclusifs des communautés dont relèvent leurs chefs. Conseil du sud, pour Berri et les chiites, Caisse des déplacés pour les druzes et Walid Joumblatt, sans compter l'organisme « mère », sous la coupe et la gestion directe de Hariri, le Conseil du développement et de la reconstruction. Il faut bien voir par ailleurs que ces réseaux de prélèvement et de distribution mettent en jeu une « complicité » internationale évidente, puisque leurs budgets, largement hors-comptabilité du fonctionnement « normal » de l'Etat, sont principalement pourvus par les grands organismes donateurs internationaux qui, pour des raisons d'intérêts liés, laissent faire et ferment les yeux.

¹⁷⁶ La aussi, la France, par l'entregent de Hariri, sera un grand bénéficiaire. Que ce soit dans la reconstruction en « dur » (Bouygues et autres se tailleront la part du lion dans les appels d'offre de Solidère), dans la téléphonie mobile, secteur naissant (France Télécom sera l'un des plus gros opérateurs), ou dans d'autres secteurs d'infrastructure (EDF aura la charge de restructurer EDL ; Air France achètera la majorité du capital privé de la MEA, etc.), Hariri sera soucieux de rendre service au Président Chirac en soignant les entreprises de l'hexagone. Ce n'est pas seulement une logique d'amitié qui y préside, mais Hariri compte, par là, améliorer substantiellement les rapports entre Paris et Damas, afin de s'en prévaloir auprès d'Assad qui ne le trouverait ainsi que plus indispensable.

¹⁷⁷ Cf. notre expression « Liban espace de compensation prédatore » pour la Syrie. Cf. textes n°20, 21, 23, et 24.

¹⁷⁸ La résistance à l'invasion puis à l'occupation israélienne commence dès les premiers jours de la guerre de juin 1982. En plus des factions palestiniennes, elle est surtout le fait de la gauche libanaise (PC et OACL) et du Parti syrien national-social (PSNS) qui est, d'ailleurs l'auteur de la première opération contre un officier israélien en pleine rue Hamra à Beyrouth. C'est alors l'époque de la « Résistance nationale », dont de hauts faits ont été ensuite « occultés » par l'histoire « officielle » de la « Résistance islamique », justement, celle du Hezbollah qui

la table des négociations fort de cette « parité stratégique » qu'il n'avait cessé de poursuivre depuis 1973¹⁷⁹. Aussi, et en pendant du haririsme reconstituteur, la Résistance animée et conduite par le Hezbollah devenait progressivement « l'autre » projet national, et commençait même, au fil des années 90, à gagner le statut d' « autre » projet de société. Si, dans la partie chiite du spectre politique, Amal se voyait dévolue le pôle « étatiste » à partir de la position de président de la Chambre de son chef, la division du travail entre les deux mouvements siamois¹⁸⁰ donnait aussi à Amal la tâche de la gestion du clientélisme et de la distribution prébendière au sein de la communauté, tandis que le Hezbollah « montait » dans l'ombre, construisait sa « contre-société », et attendait¹⁸¹. A la fin des années 90, ce que beaucoup commencent à percevoir comme le contre projet sociétal du Hezbollah devient patent. L'image jusque là assez largement sanctuarisée du Parti comme parti de résistance commence à laisser la place à l'image du parti théocratique, à l'organisation de fer, et à l'éthos assez largement étranger à la culture générale d'un Liban relativement libéral¹⁸².

prend le relais. Un relais souvent pris de force, la Syrie, pour aménager les intérêts de Téhéran, poussant ses anciens alliés de côté, jusqu'à ce qu'à la fin des années 80, la Résistance ne soit plus concentrée qu'entre les mains des deux factions chiites du Hezbollah et d'Amal.

¹⁷⁹ Pour l'une des meilleures analyses des premiers temps du développement de la « joint-venture » syro-iranienne dans le Hezbollah libanais, cf. H.E Chehabi ; « Iran and Lebanon in the Revolutionary Decade », in, H.E Chehabi (Ed.) ; *Distant Relations : Iran and Lebanon in the Last 500 Years*, (CLS-I.B Tauris, Londres, 2006).

¹⁸⁰ On l'oublie parfois et souvent, le Hezbollah est une sorte de scissiparité d'Amal, au moins en ce qui concerne le personnel. Une bonne partie des cadres de ce qui deviendra le Hezbollah proviennent en effet du Mouvement, dont ils se séparent après 1982-83, attirés par la radicalité du projet iranien et par la rhétorique plus religieuse du Parti. Hassan Nasrallah lui-même est un ancien d'Amal, autrefois responsable de la région Békaa. Son frère est aujourd'hui toujours membre du Mouvement.

¹⁸¹ L'exemple d'Amal et du Hezbollah nous amène à une nuance, celle des dualités persistantes au sein de chacune des trois « parties » qui se partagent la nouvelle libanité : dans le camp sunnite, Rafik Hariri et son projet se posent souvent en opposition, ou à tout le moins en compétiteur, au sunnisme « traditionnel », mélange de nassérisme populiste et de piétisme islamique ; dans le camp chiite, le Hezbollah doit compter avec l'attraction qu'Amal exerce auprès des élites intermédiaires et des ambitieux de la fonction publique, les deux forces devant à leur tour contrer l'opposition des « libéraux » de la communauté ; et chez les chrétiens, les Forces libanaises ne cesseront de traîner un contentieux sans fin contre la sensibilité aouniste, mais les deux devront aussi préserver leur « marché politique » des nouvelles élites pourtant souvent flouées par la Syrie, et lutter contre les chrétiens thuriféraires de cette même Syrie.

¹⁸² C'est dans ce contexte que commenceront à paraître plusieurs ouvrages critiques et apeurés par la montée inexorable du Parti, une montée que va affirmer le tournant majeur de mai 2000 et la sortie contrainte de l'armée israélienne du Sud et le triomphalisme « mérité » du Hezbollah. Cf. Waddah Charara ; *Dawlat Hizbullah ; Lubnan Mujtamaan Islamiyyan (L'Etat du Hezbollah ; le Liban société islamiste)*, (Dar al-Nahar, Beyrouth, 1996). Le retrait israélien de mai 2000 fait, presque automatiquement, « entrer le Parti plus en politique » qu'avant. Mais en politique avec les règles libanaises du jeu, c'est-à-dire dans les circuits inusités pour lui encore du clientélisme, des partages d'influence avec ses pairs, de « complicité » au sommet des institutions, et de compromis en compromissions. La seule rhétorique de la Résistance ne suffit plus comme ressource de construction d'un public qu'il faut maintenant garder captif en le satisfaisant sur des aspects bien plus « matériels », ceux là même qu'Amal truste depuis plus de dix ans. Dans cette division du travail politique, le Hezbollah devra donc épouser les intérêts d'une plus petite bourgeoisie chiite, et endosser un discours à la tonalité socio-économique revendicatrice et souvent contestataire. Si ce tournant dans la vie du Parti et de ses militants commence à ternir pour beaucoup de Libanais son image encore sanctuarisée et virginale, il oblige par ailleurs le Parti à puiser plus encore dans la capacité de ses réseaux autarciques de para-Etat-providence (santé,

Aussi, et jusqu'au tournant des années 2000, Taëf se décline à l'intérieur par les deux seuls « projets » en lice, toutes les autres forces politiques -à l'exception des chrétiens que l'on a « désistés »- n'ayant que des petites ambitions qui s'y raccordent. Autour du haririsme, tant dans le public que dans le privé, tant aux niveaux économiques que politiques ou même sociétaux, c'est le projet que certains labelliseront « *Liban Corp.* », celui d'un pays qui tente de retrouver sa vocation ancienne de place et de plaque tournante, d'intermédiaire de services en tous genres, pour les « frères » arabes d'abord, mais pour les autres aussi ; y sont capitalisés sa situation géographique et le climat qui vient avec, la qualité de l'éducation encore correcte que l'on trouve auprès de sa main d'œuvre, une ville qui a gardé encore ses oripeaux de métropole culturelle et artistique du monde arabe, une tolérance des mœurs que ses fils et filles n'ont pas oubliée... Incrédules, la masse des libanais assiste à une renaissance qu'ils ne pouvaient imaginer aussi rapide de leur pays ; fascinés, pour les uns, par l'audace et le savoir-faire de l'homme providentiel aux « promesses de printemps » qu'ils voient en Hariri, ou au contraire, révoltés, pour les autres, par la vulgarité qui envahit leur ville, leur quotidien et leurs sociabilités, toutes tournées avec servilité en direction du « bon plaisir » des cohortes de touristes et d'investisseurs du Golfe. Le projet est par ailleurs couteux, générateur d'inflation, de dette, et d'enrichissement clinquant et choquant pour une minorité qui s'éloigne tous les jours un peu plus de ce qui était autrefois une classe moyenne, maintenant en rétrécissement.

D'où, en plus du lustre et du prestige que ses opérations et son audace confèrent à la Résistance, le ralliement implicite d'une majorité grandissante effrayée par la mégalomanie coûteuse dont elle est le témoin à une rhétorique que développe le « chiisme politique », Hezbollah et Amal confondus, mais aussi ce qui reste, dans le spectre politique sunnite, et chez certains chrétiens -redoutant de voir « leur » Liban transformé en annexe passablement islamisée des cités-Etats du Golfe, plus soucieuse de maintenir le « service public » et ses avantages acquis, de préserver le déjà très mince et très fragile filet de sécurité sociale, mais

logement, éducation...) afin de garder la quiétude de ses bases ; il doit aussi se concentrer plus qu'avant sur sa sociologie propre, ce qui signifie un plus grand contrôle social et sociétal sur les entourages de ses militants, de leurs quartiers, et de leurs intimités. Le tournant de 2005 va accroître dramatiquement cet aspect. La Syrie sortie, son édifice régional ébranlé et menacé, le Hezbollah va devoir entrer de plain pied dans le vide que Damas laisse ; il ne peut plus compter que sur lui-même, dans un combat politique où les gants sont de moins en moins portés. Et l'aspect de « contre-société » deviendra un argument quasiment belligène dès cette date, avec un 14 mars qui se saisit de cette thématique avec laquelle il ne cessera de marteler la vie politique. La Guerre de juillet 2006 et ses suites n'arrangeront bien sûr rien à cette dynamique, et le clivage culturel-politique ira en s'approfondissant. Ces perceptions antagoniques se gâteront franchement encore plus avec les conclusions du Tribunal spécial sur le Liban qui fait du Parti l'exécuteur de l'assassinat de Rafik Hariri.

aussi suspicieux de ce projet dont on pense qu'il prélude à la capitulation concernant la « cause », à savoir la Palestine, les territoires occupés, et l'honneur perdu de Jérusalem. Face à « *Liban Corp.* » monte donc un autre label et un autre projet, celui du « Liban-citadelle », dernière ligne de front où Israël et les « arabes de la capitulation » ont encore, se dit-on fièrement, des leçons et des coups à prendre.

Le choix n'est toutefois pas encore à faire, et les deux projets coexistent, voire se nourrissent l'un l'autre de leurs oppositions réciproques. Et là encore, il s'agit de ne pas se tromper sur ce que fait la Syrie de cette contradiction. Elle la gère, la protège, et l'instrumentalise. Citadelle ou *Corporation*, « marina ou caserne »¹⁸³, la Syrie les équilibre, en joue, et en profite. D'où une oscillation permanente entre la favorisation des deux projets, et dans laquelle on retrouve la tradition politique syrienne de deux fers au feu : quand le train de la paix est en marche, c'est l'option prise sur le « marché régional » dont Hariri est le vecteur, et donc la « marina » ; lorsqu'il s'arrête, l'option est prise sur la confrontation et la « caserne » dont la Résistance est l'opérateur reprend la main. Pour revenir au jeu institutionnel et aux pouvoirs mis en place par Taëf, cette oscillation se traduit et se reflète presque automatiquement dans la suprématie d'une lecture sur une autre, selon les termes que nous énoncions plus haut. Que Hariri aie bride lâchée, le Conseil des ministres fonctionne alors comme un seul homme, le Parlement approuve les lois avec une célérité que facilite les « arrangements » négociés et payés avec le chef du législatif, tout comme avec le Président de la république, ces deux derniers étant toujours prêts à tirer profit des « réalisations » que la reconstruction offre au pays ; dans ces cas de figures, on est du côté d'un Taëf-constitution parlementaire à l'exécutif fort. Qu'il faille, au contraire, montrer des dents au niveau régional, la situation sécuritaire au Sud ralentit alors les projets, le Parlement se découvre des ambitions de contrôle et de sanction, le Président des sensibilités proches des classes défavorisées, et les ministres, surtout ceux du camp non-haririen¹⁸⁴, des scrupules à dépenser indûment l'argent pris sur la dette ; dans ces cas là, c'est une lecture bien plus « parlementariste » de Taëf qui

¹⁸³ L'image est de Nadim Shehadi, dans un article publié dans *Open Democracy*.

¹⁸⁴ Qui se labellisent eux-mêmes, et les médias reprendront le label à leur suite, les « ministres querelleurs » (« *Al-Wuzara' al-Muchakissun* ») ! Leurs querelles avec Hariri, qui atteignent parfois l'insulte, voire plus, en plein Conseil des ministres, sont savamment « fuitées » par eux dans la presse, dans les heures qui suivent les réunions du gouvernement, et les journaux du lendemain reprennent le verbatim de ces moments d'où Hariri ressort, aux yeux de l'opinion, laminé et humilié. Bien entendu, dans sa « rue », cela contribuera à lui ériger l'image d'un homme « qui prend sur lui » et qui accepte bien des humiliations « pour le bien du pays »...

s'impose, certains allant même jusqu'à dire que le Liban est soumis aux caprices d'un « régime d'Assemblée »¹⁸⁵.

A sa manière, c'est un Walid Joumblatt lui-même à cheval entre les deux projets qui aura le mieux résumé leurs logiques mêlées, lorsqu'il dira que le Liban est, pour la Syrie, à la fois Hanoï et Hong-Kong. De ce fait, la polymorphie de Taëf est une ressource qui devient stratégiquement « captée » par « lecteur syrien ». Les deux projets en lice au Liban sont, aussi en tous cas, deux projets syriens, correspondant aux fluctuations de la posture de Damas dans la région, mais aussi aux fluctuations intra-syriennes.

L'ombre portée de la succession d'Assad ; Le Liban « miroir » syrien.

La double option arrange en effet Assad, pour des raisons intérieures aussi. Car là encore, c'est tout le talent du maître de la « *dual policy* » qui s'exprime. Depuis la mort de son fils aîné et successeur supposé Bassel, Assad prépare une succession difficile, et il a besoin de tous, même si, au final, c'est le cadet Bachar qui devra émerger comme le seul maître à bord. Maintenir les deux fers au feu l'aide à « protéger » la montée de son fils comme successeur ; la résistance assure une légitimité nationaliste intacte dont aura besoin tout Président nouveau ; la reconstruction est source de ressources, elle « calme » les appréhensions des saoudiens et des occidentaux, mais aussi et surtout les angoisses des « anciens » du système en leur permettant de s'enrichir au Liban¹⁸⁶. Le Liban devient donc, sur ce dossier la ressource et la variable d'ajustement des jeux de pouvoirs internes en Syrie, à l'ombre d'une succession en préparation accélérée après la mort prématurée de Bassel, et la montée de Bachar qui « se fait les dents » sur le dossier libanais. Le Liban devient aussi un « espace de compensation » politique, où s'arbitrent, s'égalisent, se neutralisent, se testent, et s'annulent les appétits des uns et des autres.

Espace de compensation, mais aussi miroir des équilibres syriens devenus de plus en plus instables au fil du vieillissement d'Assad. Ainsi, la grammaire politique libanaise apprendra à déceler, au gré de la montée en grâce ou de la chute momentanée de tel ou tel

¹⁸⁵ Cf. texte n°3.

¹⁸⁶ Ce qu'on ne peut appeler autrement que « corruption » se déploie en effet inmanquablement sur des réseaux syro-libanais au dosage très subtil. Hariri en connaît parfaitement les nuances, et il en joue tout aussi parfaitement, dans ce sens que tant ses « amis » à Damas que ses « ennemis » en profiteront, ce qui lui permet de consolider son entreprise. L'exemple le plus parfait de cet « équilibre » est donné par le montage de l'opération de téléphonie mobile, où les deux compagnies compteront, chacune, une aile différente de la nomenclature syrienne ; les intérêts de Hariri lui-même sont toutefois représentés dans les deux.

politicien, la « côte » précise de son parrain en Syrie, et donc l'état des forces entre réseaux syriens concurrents, dans l'appareil politique « civil » comme dans les arcanes du système sécuritaire ». Faire de la Syrologie¹⁸⁷ dans les années 1990 et 2000, c'est d'abord et avant tout faire de la libanologie, et inversement. Certes, ce qui ne peut être fait en Syrie est fait au Liban, mais ce qui ne peut être lu en Syrie est aussi lu à travers le Liban. Pour tout analyste libanais, les nuances et subtilités des liens et équilibres intra-alaouites, les micro-oscillations de positions entre tel et tel pôle, tout cela n'a plus de secret, ou du moins, le croit-on. Assad, là encore, entretient le flou, pour « enfumer » les libanais qu'il sait avides de « potins » politiques damascène, et dont il connaît la capacité à capitaliser sur un moment même fugace de pouvoir de tel ou tel à Damas pour renverser un adversaire, nouer une alliance, construire une entreprise au Liban. Il joue donc pour ça, mais aussi parce qu'en maître absolu des choses en Syrie, il ne doit rien laisser paraître avant le temps.

Ce ne sera pas toujours aussi simple, et son déclin, dès 1998, ainsi que la montée de plus en plus appuyée de son fils, crèvera progressivement l'écran de fumée. Le « signe » est donné par l'élection d'Emile Lahoud comme successeur d'Elias Hraoui, augurant une inflexion brutale dans le mode de gestion jusque là pratiqué par la Syrie et usité par les libanais eux-mêmes.

En fait, c'est avec le début de l'enlisement du Processus de paix, consécutif surtout à l'assassinat d'Yitzhak Rabin, que les prémices d'un choix entre les deux options libanaise et régionale se fait, même s'il reste encore implicite et latent pour un temps. D'abord parce que, pour Damas, il n'y a plus rien à attendre et à faire sur le front des Etats-Unis et d'Israël, et qu'il faut donc s'occuper en priorité de son front intérieur en aménageant au mieux la succession. Ensuite, après l'échec de Genève, qui prend pour Hafez Assad le tour d'une humiliation, il faut encore plus affirmer la ligne résistante de la Syrie, faire monter les enchères, et revenir aux politiques de nuisance qui ont si bien, jusque là, marché auparavant. Dans cette ligne qui était maintenant privilégiée, Hariri était non seulement devenu inutile, mais pouvait aussi s'avérer gênant.

Sur le pendant interne syrien, cela tombait bien de surcroît, puisque « l'autre » option, celle de la résistance, semblait bien plus correspondre aux modes à travers lesquels se faisait l'affirmation de Bachar Assad. Sur le terrain de la province libanaise en tous cas, dossier dont

¹⁸⁷ Ou de « qassiounologie » (Qassioun est le quartier-colline au dessus de Damas où est érigé le Palais présidentiel), comme le disait ironiquement Samir Kassir pour paraphraser l'art de la « kremlinologie » et de la « soviétologie » en d'autres temps.

son père lui a donné la charge pour qu'il s'y forme, ce sont des réseaux alternatifs de gouvernance, mais aussi de corruption, que Bachar a choisi de privilégier, aidé en cela par le fait qu'ils sont en phase avec la nouvelle donne régionale et internationale. Au couple Hariri-Khaddam, noué, on l'a vu, depuis le début des années 1980, se substituent de plus en plus d'autres associations d'affaires et de copinage où non seulement Hariri est absent ou évincé, mais où les acteurs, en tous cas libanais, sont ses adversaires ou ses concurrents ouverts¹⁸⁸.

Cette substitution n'était pas qu'un détail personnel basé sur de quelconques affinités de caractère. Ce que Bachar laissait percer là à travers ces inflexions, c'est, en plus d'une méfiance et d'une antipathie profonde à l'égard de Hariri dont il est sûr qu'il a, au fil des années de la reconstruction, pénétré le système de son père en achetant les caciques -et, curieusement, les sunnites surtout, une sorte d'anti-sunnisme propre à ses aînés et qui rappelle les années des débuts du régime de son père. Un réflexe, on s'en souvient, qui avait poussé la Syrie baathiste mais surtout alaouite du « Mouvement rectificatif » à s'engager sur le borbier libanais aux côtés des « réactionnaires » chrétiens contre les forces « islamo-progressistes » et sunnites emmenés par l'OLP. Il faut bien garder à l'esprit, à cet égard, que la montée de Bachar comme successeur certain à partir de 1998 est « opposée », autant que cela puisse se faire, par Khaddam et Chehabi surtout, les deux piliers sunnites du régime Assad, mais aussi par des officiers alaouites importants « choqués » par le choix dynastique de succession qu'Assad père, pour eux *primus inter-pares*, avait fait¹⁸⁹.

La construction initiale qui faisait de Taëf le cadre d'une compétition arbitrée par la Syrie entre deux prétendants à une hégémonie perdue correspondait maintenant moins aux équilibres qui entourent la Syrie, et ne correspondait en tous cas plus du tout à la vision que Bachar se faisait de sa gestion libanaise. La configuration d'un couple pseudo-hégémonique - parce que sans capacité réelle à sécréter un « bloc historique » à même d'élaborer une « culture hégémonique » de remplacement, en fluctuation maintenue comme telle par une

¹⁸⁸ Ce sont les années où, par exemple, le secteur de la téléphonie mobile, dont on connaît l'énorme capacité génératrice de bénéfices, pénètre en Syrie ; elle y est, dans un premier temps, amenée et implantée par les frères Taha et Najib Mikati, pionniers moyen-orientaux de ce secteur. Ils vont vite s'associer en Syrie aux hommes d'affaires « étrangers » au réseau Hariri-Khaddam, et bien plus proches de ceux du jeune futur successeur en Syrie. Mikati n'est à l'époque qu'un jeune homme d'affaires sunnite de Tripoli, mais dont quelques initiés connaissent déjà l'ambition politique ; elle se déclarera ouvertement en 1998, pour s'imposer avec sa nomination comme Premier ministre en 2005 après l'assassinat de Hariri.

¹⁸⁹ Khaddam essaiera, au moins pour se décroïsonner et sortir son opposition d'un « sunnisme » qui l'aurait autrement limité, de rassembler les mécontents dans le camp de ces vieux routiers du complexe sécuritaro-militaire. C'est pourquoi, quelques temps avant sa mort, Hafez Assad en mettra plusieurs à l'écart, arguant des limites d'âge, pour permettre à son fils d'avoir la voie libre, et de remplir les postes vacants de camarades de sa promotion de l'Ecole de guerre, autant alaouites que sunnites.

Syrie qui « indexe » ce jeu de balancier sur les données régionales et sur les impératifs de la succession avait servi. Mais elle avait aussi, c'est ce que le jeune prétendant à la succession syrienne pensait, conduit à miner certains soubassements du pouvoir syrien même, au moins par la « libanisation » de certaines de ses mœurs politiques et des esprits de certains de ses barons. Pour Bachar, en plus d'une crainte croissante de voir se constituer entre Beyrouth et Damas un axe sunnite, civil, et entrepreneurial, qui lui contesterait tôt ou tard sa prétention, il y avait maintenant deux nécessités urgentes à mettre en œuvre, tant au Liban qu'en Syrie.

La première était celle d'une sortie de la « dépendance » dans laquelle Hariri et son projet avaient finis par mettre la Syrie ; la fin des horizons enchantés d'une paix régionale apportant la prospérité, mais aussi la montée, depuis la décennie d'ouverture économique en Syrie même, d'une classe d'affaire capable d'offrir, moins efficacement certes mais à moindre coûts politiques, les mêmes services, le permettaient¹⁹⁰. En ces temps troubles où la région grondait de nouveau, et où une reprise en mains musclée du système syrien le réclamait, l'impératif n'était plus aux affaires et aux entrepreneurs, mais à la sécurité et à ses professionnels. Curieux constat pour un homme dont, justement, on mettait en avant la formation civile (médicale en particulier) et le fait qu'avec lui, on passait d'une génération d'officiers putschistes à celle des professions libérales et de la globalisation. Curieuse décision qui allait, en parallèle à la remilitarisation de son entourage en Syrie, entamer et consolider un « clonage »¹⁹¹ de ce prétorianisme au Liban. Un prétorianisme dont sont en charge l'Armée et les « services », bien entendu, mais dont le Hezbollah, en plus d'être chiite -et donc « cousin » de l'alaouisme désormais réaffirmé par Damas, est la facette résistante. C'est en effet là aussi que se situe une des différences majeures entre Assad père et fils. Alors que pour Hafez Assad, l'alliance avec l'Iran était maîtrisée par un sens des intérêts géostratégiques bien compris qui faisaient du Hezbollah un instrument au service de son « dialogue de la dissuasion »¹⁹² avec Israël, c'est la fascination quasi-adolescente qui

¹⁹⁰ L'exemple qui est le plus cité et connu est celui des multiples associations entre Maher, le jeune frère de Bachar et dont la puissance dans l'appareil militaire ne cesse de s'affirmer, et Emile Emile Lahoud, fils du Commandant en chef de l'Armée bientôt choisi par Bachar pour devenir Président. D'autres hommes d'affaires, chrétiens ou druzes, vont aussi « entrer » sur le marché syrien dans ces années là. C'est aussi de là que date le début de la montée, par la suite fulgurante, de figures comme celle de Rami Makhoul, jeune cousin du Président syrien, et de son réseau d'hommes d'affaires en Syrie même, achevant de parfaire le système de « *Crony-Capitalism* » syrien inauguré avec la Loi n° 10 en 1992 (Cf. texte n°20). Il est à noter que Makhoul est au départ l'associé local des frères Mikati dans les deux réseaux de téléphonie mobiles en Syrie, avant de se diversifier lui-même, et de se lancer dans presque tous les secteurs où Hariri aurait pu être d'un apport quelconque. Tout cela signifiait à Hariri qu'il n'était plus indispensable, et que son « avantage comparatif » devait être revu.

¹⁹¹ L'expression est de Ghassan Salamé qui est, à ce moment là, Ministre d'un gouvernement Hariri luttant avec le Président Lahoud et ses officiers.

¹⁹² Selon la formule de Yair Evron ; War and Intervention in Lebanon ; The Israeli-Syrian Deterrence Dialogue (London, Croom Helm, 1987).

l'emporte chez Bachar pour le Parti et pour son Secrétaire général devenu d'ailleurs, avec le retrait auquel il force les israéliens en mai 2000, une sorte de Che Guevara des masses arabes.

La deuxième nécessité était celle d'un retour sur des dérives qu'une certaine gestion syrienne, celle de Abdel-Halim Khaddam, pour le compte de son ami Hariri voulait-on le dire, avait fini par imposer, avec des dégâts collatéraux dont Damas commençait à ressentir les contrecoups. Dans une configuration où l'éloignement de la paix rappelait la nécessité d'un « chacun chez soi » bien protégé, le gage d'ouverture vers le sunnisme trans-arabe que représentait Hariri n'était plus indispensable. Au contraire même, il fallait peut-être refaire et renforcer les liens forts des *Assabiyya*, revenir aux fondamentaux qui assureraient bien plus sûrement le sort d'un régime se percevant de nouveau comme minoritaire¹⁹³. Au Liban, les deux projets à prétention hégémonique avaient de surcroît montré leurs limites et leur inefficacité, leur incapacité à donner du sens, au-delà de celui d'une marina protégée, à un système politique dont la Syrie avait épuisé les délices. Les chrétiens pouvaient donc, à faible coût maintenant que leurs chefs radicaux étaient neutralisés, revenir dans le giron de Damas et, avec les chiites sur lesquelles on devait maintenant -résistance oblige- compter plus qu'avant, refaire ce vieil axe des minoritaires qui avait, en son temps, imposé et affermi le régime assadien.

Pour les chrétiens libanais, justement, cela sonnait comme un écho de logiques qu'ils avaient souvent connues et entendues par le passé. Depuis les années 1860 en effet, deux cultures politiques se les partagent ; celle du « repli » vers les protections du Mont-Liban, de la crainte inexprimée de cette « mer sunnite » qui les entoure, et la recherche constante d'un ou d'alliés « objectifs » minoritaires comme eux ; et celle de l'ouverture vers l'environnement, avec tous ses risques, mais avec ses bénéfices aussi, comme une grande partie de leur bourgeoisie en avait fait la preuve en s'exilant et en faisant, elle aussi, fortune dans le Golfe. Ces deux lignes chrétiennes -toutes les deux constitutives et au cœur du « maronitisme politique »- s'étaient sans cesse « opposées » intellectuellement, puis politiquement, et leur confrontation avait émaillé, souvent en filigrane, une grande partie de l'histoire du Liban contemporain. En 1920, ils ne sont pas unanimes à vouloir d'un Grand Liban ; certains reprocheront même jusqu'aujourd'hui au Patriarche de l'époque d'avoir, en

¹⁹³ Dans la pratique, et en fait de « alaouitisation », c'est bien plus d'un rétrécissement de la base du pouvoir vers le clan et la famille dans leurs acceptions étroites dont il s'est agi. On le voit parfaitement aujourd'hui, la crise que vit la Syrie mettant à nu le squelette du pouvoir, c'est assez uniquement autour du clan Assad, Makhoul, et les très proches associés que le pouvoir, ou plutôt le régime, fonctionne et tient encore.

élargissant les frontières de la *Mutasarrifiyya*, inclus un grand nombre de ressortissants musulmans. En 1943, une partie d'entre eux accepte le Pacte national comme une nécessité pour obtenir l'indépendance, en se disant que, de toutes façons, l'islam politique libanais ne sera jamais vraiment endogène, et qu'ils maintiendront leur « suprématie » par les rouages de la culture, de l'économie, et des relations internationales ; les deux camps se confrontent alors sous les houlettes du « *Destour* » de Bechara el-Khoury puis du « *Helw* » de Chehab d'une part et sous celle du « Bloc national » puis de « l'alliance tripartite » de l'autre. En 1975, tout semble donner raison à cet isolationnisme, et le projet partitionniste éclot alors sans honte. Bachir Gemayel incarnera tout à la fois les deux lignes, oscillant entre « libanisme » et « christianisme » politiques, jusqu'à ce qu'à la veille de son assassinat, il en vienne à penser qu'il pourra gouverner l'entièreté du pays. Quelques années plus tard, et là l'affrontement n'est plus politique mais devient violemment sanglant, ce sont les deux lignes qui s'affrontent encore à travers les FL de Geagea et l'armée de Aoun. Paradoxalement, c'est la ligne « partitionniste » qui gagnera en rejoignant un Taëf d'ouverture mais, sans doute, dans l'attente d'une prochaine opportunité. On ne se tromperait pas en trouvant dans cette dualité de visions de soi et de projets politiques chez les chrétiens libanais un prolongement ou une projection de cette autre dualité structurante de la culture politique libanaise brillamment démontrée par Hourani, entre « idéologie de la montagne » et « idéologie de la ville »¹⁹⁴. Seules les quelques périodes d'accalmie des esprits durant les quelques décennies d'histoire du Liban indépendant avaient réussi à estomper la force du clivage, seulement pour qu'il ressurgisse plus fort encore à chaque fois que les crises reposaient la question angoissante de l'identité. Durant la guerre, et la narration des étapes vers Taëf l'a montré, une ligne « chrétienne minoritaire » s'oppose à une autre, en arguant que c'est avec la Syrie des Assad, une Syrie qu'ils veulent voir comme crypto-alaouite, qu'il faudra construire ce projet ; un projet de protection à l'ombre d'une autre minorité « musclée » et armée et qui professe un anti-occidentalisme qui la place au cœur et en avant du discours arabiste radical¹⁹⁵. C'est ce camp là qui avait été le camp chrétien privilégié par la Syrie après Taëf, mais son argument ne

¹⁹⁴ Cf. l'article fondateur d'Albert Hourani, "Ideologies of the Mountain and of the City", in: Roger Owen (Ed.); *Essays on the Crisis in Lebanon*, (Ithaca Press, Londres, 1976).

¹⁹⁵ Durant la guerre, cette ligne prônant le « salut » des chrétiens du Liban (et d'Orient pour certains) à travers une alliance entre communautés minoritaires (en l'occurrence les alaouites en Syrie) est incarnée tour à tour par une partie du Front libanais avant que les sirènes israéliennes ne lui offrent la même logique en inversé, par Sleimane Franjeh grand-père et aujourd'hui petit-fils, puis par Elie Hobeika après son putsch au sein des FL. Après son retour d'exil, mais surtout après son « entente » avec le Hezbollah (au nom de la même logique), c'est Aoun qui va incarner cette ligne jusqu'à l'extrême. Aujourd'hui, avec la révolte syrienne, cette question est posée de façon plus aiguë que jamais, et le débat est extrêmement fiévreux sur les choix à faire au sein des cercles de la communauté chrétienne.

cessait de tourner court auprès d'une opinion publique chrétienne dont on avait occis les figures symboliques, et à qui on avait surtout rogné et coupé les ailes.

C'était sur la sortie de cette torpeur même dans laquelle le fameux « *Ihbatt* »¹⁹⁶ avait plongé les chrétiens libanais, ainsi que sur un certain lustre qui leur serait rendu, que Bachar pariait en faisant le choix d'Emile Lahoud et de l'anti-haririsme. En choisissant Emile Lahoud, Assad faisait donc d'une pierre plusieurs coups. La présidence de la République « revenait », un peu comme un dû, à une figure du cœur du Mont-Liban et non pas des « *Atraf* » comme son prédécesseur, issue d'une famille politique ancienne et au « maronisme » légitime, commandant d'une armée en qui la majorité de la rue chrétienne continuait de voir, malgré sa « chiitisation », un des bastions de leur présence dans l'Etat. Le fait que le nouvel élu était aussi fils d'un ancien commandant en chef de l'armée, pilier du chehabisme en son temps, dotait le nouvel élu, en tous cas au début de son mandat et avant que les libanais n'en déchantent, d'une image d'homme fort, intransigeant sur les principes, et au sens appuyé de l'Etat sans que cela ne signifie pour autant sa négligence de la primauté de la « Présidence maronite » face aux autres pouvoirs. Prétorianisation et re-minoritarisation se rejoignaient ainsi, ce qui donnait à l'entreprise de « clonage » une densité supplémentaire.

La sortie de Hariri du pouvoir tout de suite après l'arrivée à la présidence d'Emile Lahoud n'était pourtant pas donnée pour acquise dès le départ. La Syrie, où Bachar gérait certes le dossier libanais, mais où le père était encore là, avait certes pris la direction de la radicalité, mais on pouvait encore avoir besoin de ce que représentait l'homme fort de la rue sunnite, l'entrepreneur à l'entregent international et à la facette saoudienne ; là encore, deux fers au feu. Il s'agissait seulement, disait-on à Beyrouth, de « limiter » Hariri, de le ramener à de plus acceptables proportions, de lui rappeler qu'il était en fait sous contrat et pas plus. Dans les semaines qui précèdent l'élection d'Emile Lahoud, une caricature publiée par un journal¹⁹⁷ alors pro-syrien devait d'ailleurs faire le tour des salons politiques et donner la clé de ce que Damas, pensait-on, voulait ; on y voyait Hariri en centaure-cheval fougueux et puissant, mais chevauché et maîtrisé par un Emile Lahoud chargé, en le contrôlant, d'en

¹⁹⁶ C'est le terme qui aura cours tout au long des années 90 au Liban pour décrire le désenchantement quasi-dépressif dans lequel se sentent les chrétiens politiquement, du fait de la dépossession de leur pouvoir par les réformes de Taëf, et du fait du sort qui est fait à leurs leaders, dont les deux figures fortes sont en exil (Aoun) et en prison (Geagea).

¹⁹⁷ *Ad-Diyar*.

extraire les énergies les plus positivement orientées. L'image était parlante, il fallait « dompter » la bête, sans pour autant la tuer, et on avait trouvé le dompteur.

L'inexorable montée aux extrêmes et la course à l'abîme ; brève chronique d'un meurtre annoncé

Dès 1998, il devenait donc évident que le Liban penchait de plus en plus du côté de « Hanoï ». Le porteur du projet « Hong-Kong » allait alors souffrir d'une très puissante offensive que lançait contre lui¹⁹⁸, son projet, son système et tout son réseau, le nouveau pouvoir d'un Lahoud à qui la conjoncture –une nouvelle donne syrienne, la fatigue générale au Liban du fait d'une décennie de politiques économiques douloureuses et perçues comme profondément clivantes et injustes- donnait des pouvoirs débridés.

Très vite en effet, le Lahoudisme se révèle sous les traits d'un exercice sur-présidentialisé du pouvoir, exercé par un homme qui soigne son image de force et d'ascétisme¹⁹⁹, qui ne recule pas devant les accents et les comportements proprement populistes, articulant un discours où deux publics retrouvent leurs thématiques de prédilection : le « résistancialisme » en direction des chiïtes, et une intonation anti-palestinienne presque atavique en direction des chrétiens, auprès desquels la peur sur-construite de l' « implantation » continuait à agir comme un levier de mobilisation²⁰⁰; et, en

¹⁹⁸ La charge contre le gigantesque circuit de « bénéfiques » dont le haririsme était le générateur commence, avant de passer au niveau politique, par être « instruite » par une série de livres et de documents qui paraissent lorsque débute la campagne menée par le Service d'orientation de l'Armée en vue de faire mousser l'image d'Emile Lahoud comme « incorruptible ». Entre autres, cf. Najah Wakim ; *Al-Ayadi al-Soud (Les mains noires)*, (Charikat al-Matbuaat lil-Tawzii wal-Nachr, Beyrouth, 1998) ; (Wakim est député de Beyrouth, venu très jeune - il est élu en 1972 à l'âge de 26 ans- du nassérisme, et opposant pugnace et farouche de Hariri dont il démonte méthodiquement les méthodes et les circuits, en usant d'une rhétorique caricaturalement populiste et conspirationiste. Il sera laminé aux élections par les listes toutes puissantes de Hariri lors de toutes les élections), ou encore, sur l'aspect plus « international » des « affaires » haririennes, René Nabaa ; *Rafik Hariri ; un homme d'affaires premier ministre* (L'Harmattan, Paris, 1999).

¹⁹⁹ Jusque dans l' « esthétique » du pouvoir, et dans la mise en scène de la grande appétence du président sexagénaire pour le sport. On le voit, à différentes heures des journées, faisant ses exercices de natation été comme hiver au mépris des climats, donner des rendez-vous de travail à des heures proches des aurores, ou encore sortir en ville entouré d'une escorte discrète (mais autrement plus efficace secrètement !) alors que Hariri ne se déplace qu'accompagné d'une vingtaine de voitures bourrées d'électronique de protection. Le « style Lahoud », s'il séduit certains au début du mandat, deviendra par contre ensuite objet de sarcasmes et de blagues en tous genres. L'image sera d'autant plus écornée que, très vite, les informations sur l'enrichissement de son entourage grâce aux liens tissés avec la nouvelle nomenclature en Syrie, deviendront monnaie courante.

²⁰⁰ Encore aujourd'hui, c'est cet épouvantail auquel a entre autres recours Michel Aoun pour faire le plein en public chrétien ; cela justifie entre autres son alliance avec le Hezbollah, selon l'argument que seule une « paix non capitulatoire » au terme de laquelle on imposera à Israël le « Droit du retour », évitera l'implantation. Cette dernière devant aboutir à stabiliser et à un jour nationaliser quelques 300 000 palestiniens en quasi majorité sunnites, il est évident que le repoussoir agisse autant sur les factions chrétiennes que chiïtes. Pour revenir au discours lahoudien, les cercles du Palais font alors circuler la théorie selon laquelle Hariri travaillait « secrètement » à cette implantation, de par son sunnisme « atavique » d'abord, mais aussi parce que c'était une partie du « contrat » qui le liait aux grandes puissances et à son parrain saoudien. La théorie conspirative va jusqu'à soutenir que la politique économique d'endettement excessif vise en fait à, un jour, mettre les Libanais

direction de tout le monde, des promesses de lutte anti-corruption qui laissent augurer un redressement des finances et de la moralité publiques²⁰¹. Le jour de sa prestation de serment, et devant une Chambre à moitié pétrifiée, Lahoud avait prononcé un discours d'investiture²⁰² ahurissant, où il promettait « aux voleurs des deniers publics et autres contrevenants têtes et mains coupées ». La menace ne devait pas rester que verbale ; quelques mois après son éviction de la tête du gouvernement, Hariri qui ne savait plus vraiment où et à quoi tenait son pouvoir et assistait, impuissant, à l'arrestation de plusieurs de ses cadres ; la rumeur voulait que lui-même pourrait être aussi incarcéré, et il passe alors le plus clair de son temps hors du pays²⁰³. Dans une autre démarche visant à installer l'idée d'une justice « directe et populaire », la Présidence, hors de tout cadre textuel existant, annonçait la création d'un « bureau des plaintes »²⁰⁴ animé par les officiers du Second bureau de l'Armée. Les mêmes qu'on trouvera d'ailleurs, au sein des ministères divers, doublant non seulement les administrations existantes, mais parfois ou souvent les ministres eux-mêmes. Là encore, retour à de vieilles traditions²⁰⁵ que les Libanais avaient connues quelques décennies plus tôt, sous le chehabisme, justement, dont le père d'Emile Lahoud avait été l'un des épigones. L'ironie de l'Histoire était ainsi totale, qui mettait en porte-à-faux toute une classe politique, Rafik Hariri en tête, qui se réclamait du Chehabisme dans sa dimension modernisatrice et

devant un choix-« chantage », les donateurs internationaux parrains d'une paix future proposant alors au Liban d'effacer l'ardoise en contrepartie de son acceptation d'une absorption des Palestiniens sur son sol... Il est, là encore frappant, de voir que le public aouniste est aujourd'hui convaincu par cette rhétorique.

²⁰¹ Sur les « années Lahoud », une bonne synthèse quoiqu'un peu « hagiographique » peut être lue à travers les « notes » d'un de ses conseillers informels ; cf. Karim Pakradouni (encore lui !) ; *Sadma wa Soumoud : Aahd Emile Lahoud, 1998-2007* (Choc et résistance ; le mandat d'Emile Lahoud, 1998-2007), (Charikat al-Matbuaat lil-Tawzii wal-Nashr, Beyrouth, 2009).

²⁰² Le fameux « *Khitab el-Qassam* » autour duquel les services d'orientation de l'armée organiseront une campagne d'information et de pédagogie, lui donnant par là une force de programme. Entorse à Taëf s'il en est, le Président n'étant plus lui-même le chef de l'exécutif, celui-ci revenant au Conseil des ministres. L'entorse était bien entendu non seulement consciente, mais voulue, comme signe du début du redressement des torts faits à l'institution présidentielle et à la communauté qui en a le privilège.

²⁰³ Au même moment, et en parallèle, Bachar Assad lance aussi en Syrie une campagne anti-corruption très médiatisée, où la presse -très officielle- est mise à contribution, qui publie forces enquêtes sur les gabegies et dysfonctionnements des administrations. La campagne vise à confirmer son image de réformiste et de modernisateur, en plus de celle que véhicule son encouragement -timide et bref- au « Printemps de Damas ». Plusieurs têtes tomberont alors, dans le Parti, dans l'Etat (Mahmoud Zohbi, ancien Premier ministre, se « suicidera » alors ; il était issu d'une grande famille de Deraa, et son sort, on le découvrira bien plus tard, en 2011, avait marqué les esprits) et, plus tard, dans les forces armées et l'appareil sécuritaire (on peut dater de là le début de la disgrâce de Ghazi Kanaan). Là aussi, en plus de l'effet-miroir, Hariri perdait bien des amis.

²⁰⁴ Le fameux « *Maktab el-Chakawa* », sorte de centrale téléphonique où le citoyen ordinaire peut appeler jour et nuit pour se plaindre d'un mauvais traitement dans telle ou telle administration, accuser tel fonctionnaire d'avoir mal rempli ses fonctions ou tel autre d'avoir laissé entendre qu'il ne mettrait en marche une formalité que contre pot-de-vin... Là aussi, la recette tournera vite court ; l'action du bureau restera de pure forme, et les libanais comprendront assez vite que l'on n'était plus au temps où la justice se rendait par le roi sous le chêne !...

²⁰⁵ Sur la grande place qu'a occupée, et que réoccupe aujourd'hui le Deuxième Bureau, une mine d'informations est fournie par Nicolas Nassif ; *Al-Maktab al-Thani Hakem Fil-Zoll* (Le Deuxième Bureau gouvernant dans l'ombre), (Dar Moukhtarar, Beyrouth, 2006).

« *nation-builder* », mais qui en oubliait le côté policier et assez fréquemment liberticide. L'accession de Lahoud à la Présidence avait d'ailleurs été précédée d'une stratégie bien pensée et bien menée de « montée de l'image » de l'armée et de son chef, à coup de campagnes de publicité vantant les vertus d'une institution qui, dans le pays, serait au fond « le seul corps non corrompu de la société ». On revenait là, curieusement, à des campagnes anciennes, comme celle qui avait précédé, en 1988, le quasi-putsch de Michel Aoun. A croire donc qu'au Liban, la « Grande muette » n'était pas toujours aussi muette que cela, sa politisation étant sans doute accrue par son statut de force de sécurité intérieure²⁰⁶.

En tous les cas, la mise en place du nouveau pouvoir et les malheurs qu'ils ne manqueraient pas de lui causer éclairaient et confirmaient, rétrospectivement, les craintes que Rafik Hariri avait pressenties et qui l'avaient poussé, dans « son » papier avant Taëf, à exprimer la nécessité de limiter les pouvoirs des Services ainsi que la taille et les « appétits » de l'Armée.

Ainsi, la parenthèse 1998-2000 était une période des plus volatiles, où tout avait semblé possible. Le cheval fougueux avait vacillé, était peut-être tombé, mais il n'était pas politiquement mort; même bien au contraire. Non seulement Hariri devait survivre à son éviction puis aux conditions assez dures de ces deux années d'opposition, mais, par une ruse de la politique dont son « bourreau » Lahoud ne soupçonnait pas la force, il devait capitaliser sur ces mois de victimisation, en retournant justement le coup lahoudien, et en se présentant devant son public comme la cible d'une persécution dont toute la communauté sunnite était l'objet. C'était la recette qui allait assurer son succès et celui de ses alliés -stupéfiant pour Lahoud, mais aussi pour Bachar- aux élections législatives de l'été 2000²⁰⁷. Des élections pivot, et pas seulement pour cette raison.

²⁰⁶ Sur l'Armée libanaise dans l'après-guerre, et les problématiques de sa sociologie politiques et de ses rôles, cf. les travaux en cours de Nayla Moussa à Sciences Po Paris.

²⁰⁷ Si Bachar est stupéfait par le retour triomphal de celui qu'il pensait avoir mis hors de la vie politique libanaise, il n'en va pas de même pour toute la hiérarchie syrienne. On retrouve là, encore, les dernières expressions de la « résistance » à l'affirmation de celui qui est maintenant Président en Syrie ; et cette résistance, c'est surtout au Liban qu'elle se jouait et s'exprimait. En effet, en plus des ressorts précieux que la victimisation sunnite avait donné à la campagne de Hariri, il n'aurait pu gagner ainsi sans un soutien des plus complices du dernier carré de ses amis et soutiens dans le système syrien qui, de ce fait, essayaient sans doute de donner un dernier coup au raffermissement du pouvoir du jeune Assad. Khaddam est en effet encore Vice-président, mais, surtout, c'est Ghazi Kanaan qui est encore le « proconsul » de Damas au Liban. Tous les observateurs sont d'accord pour dire que l'une des lectures les plus fascinantes des législatives de 2000 au Liban est qu'elles auront été l'occasion d'un revers infligée à Bachar par une partie de son appareil, Khaddam et Kanaan en tête. (cf. Nicolas Nassif ; « Les élections législatives de l'été 2000 », in : *Maghreb-Machrek* », n°169, juil-sept. 2000). C'est d'ailleurs ce que Bachar lui-même comprendra, qui, tout de suite après, relèvera Kanaan et le ramènera en « promotion-pré-retraite » en Syrie ; son lien avec Hariri, que tout le monde connaissait à Beyrouth, sera

Non seulement le terrain libanais venait de démontrer au jeune et tout neuf Président syrien que ce pays était bien plus nuancé, subtil, et parfois immaîtrisable qu'il ne le pensait, mais des fondamentaux régionaux bien plus importants venaient de s'écrouler. Les mois de mai et juin 2000 avaient en effet vu, de par un extraordinaire hasard, à la fois le retrait unilatéral des forces israéliennes du Sud-Liban²⁰⁸ et la mort de Hafez Assad²⁰⁹. Une grande partie des piliers de la stratégie syrienne qui perdurait depuis Taëf était donc à terre.

La disparition de la figure tutélaire de la majorité de la classe politique libanaise allait désinhiber les plus « stockholmisés » des élites libanaises jusque là ; les autres se prenaient à penser, et Hariri en était sans doute, que le jeune et inexpérimenté Bachar serait non seulement bien plus facile à subir que son père, ce qu'accroissent encore plus les nouvelles de Damas où le nouveau président entamait une sorte de « printemps » libéralisateur, mais qu'on pourrait même faire jeu égal avec lui, voire peut-être le manipuler.

D'autre part, en se retirant du Liban, Israël venait de priver la Syrie de sa carte maîtresse de chantage et de levier ; le jeu triangulaire qui se livrait jusque là à travers le Hezbollah ne pouvait plus porter, ce qui, pense-t-on alors à Beyrouth, devrait commencer à mettre fin à la ligne « résistante » et à ses pendants politiques²¹⁰. Plus encore, si tout cela était vrai, et par une sorte de corrélation implicite entre occupation israélienne et présence « protectionniste » syrienne, le moment de redéploiement tant attendu de cette dernière, prévu d'ailleurs par les Accords de Taëf, sinon le retrait total des troupes de Damas, était maintenant venu. Ce que l'ensemble de ces illusions provoquait en tous cas, c'était la fin du consensus de façade qui, jusque là, tenait ensemble les contraires et permettait aux « deux projets » de coexister tant bien que mal, ainsi qu'un retour des « refoulés » longtemps mal contenus.

Pensant venu le temps de redresser le rapport de forces avec une Syrie dont il avait jusque là accepté toutes les contraintes et tous les chantages, auréolé de sa victoire électorale de 2000 qui le ramène à la tête du gouvernement au grand dam de Lahoud, Hariri commence alors à tisser les liens d'une coalition « secrète » avec d'autres forces politiques et communautaires du pays, en tous cas celles qui étaient jusque là mise de côté par le projet

« révélé » avec son « suicide » en 2005, suite à l'assassinat du Premier-ministre ; c'est au même moment aussi que Khaddam sera progressivement écarté du cœur de la hiérarchie, ce qui prélude à sa disgrâce définitive et à son exil. Kanaan sera remplacé par Rustom Ghazalé, un officier mineur de la Sécurité militaire, mais dont la qualité première était qu'il soit un des obligés de Maher Assad.

²⁰⁸ Le 25 mai 2000.

²⁰⁹ Le 10 juin 2000.

²¹⁰ C'est à ce moment, tout à fait dans ce contexte politique et pour rétorquer à cette logique qui se développe, que le pouvoir lahoudien « crée » l'abcès de fixation des Fermes de Chebaa, sorte de miniaturisation résiduelle de l'occupation du Sud, et qui donc, « conceptuellement », permet à la logique de la résistance de perdurer.

résistant. La ligne politique, mais aussi le style d'Emile Lahoud, ont mis en opposition à lui une grande partie des élites chrétiennes qui s'était accommodé des fonctionnements du Taëf « classique » ou, pour d'autres, qui voyaient dans le général un obstacle à une souveraineté plus grande que l'on pouvait recouvrer au vu des nouvelles circonstances. Cette ligne chrétienne plus « classique » et plus « pactuelle » se devait se retrouver dans ce que l'on appellera le groupement de Qornet Chehwane, consécutif à un Appel solennel des évêques et du Patriarche maronite en été 2000 réclamant de plus grandes marges de manœuvres pour la vie politique libanaise et rappelant la nécessité de reposer sur la table la question épineuse du redéploiement syrien. Les chrétiens du groupement parient alors sur Hariri comme le seul capable, vu son envergure, mais aussi vu ses liens tissés au sein même du système syrien, d'élargir ces marges, et de redresser l'équilibre avec la Syrie. Par ailleurs, tant pour Hariri que pour les chrétiens de Qornet Chehwane, Walid Joumlatt faisait figure d'allié nécessaire. La jonction ainsi établie²¹¹ entre le sunnisme politique, une partie conséquente du maronitisme politique, et la quasi-totalité de la composante druze, on voyait dès lors se dessiner la configuration générale de ce qui devait devenir, au lendemain de l'assassinat de Hariri, les contours du mouvement du 14 mars. Dix ans après la fin de la guerre, et pour la première fois depuis Taëf, le Liban recommençait à donner, vraiment cette fois, du souci au dirigeant de Damas.

C'est à partir de 2001 que tout allait vraiment s'accélérer et qu'allaient se télescoper dangereusement, dans une crise à entrée multiples, les niveaux local, régional, et international, mais aussi, sans doute, les mauvaises perceptions qu'ont les uns des politiques respectives des autres, ce qui provoquera bien des fautes de calcul et d'appréciation. Cette histoire est trop longue à narrer ici, et sort de plus largement du cadre de notre travail ; il nous suffira donc d'en lier les étapes principales aux nœuds qui augurent du grand drame²¹² de 2005 et le construisent.

Les attentats du 11 septembre induisent un changement radical dans la vision américaine des problématiques du Proche-Orient, jusque là lues et appréhendées sous l'angle quasi-exclusif de la « stabilité ». C'est l'angle de la « Guerre contre la terreur » que l'Amérique de Georges Bush va maintenant privilégier, et dans cette guerre, tout et tous

²¹¹ Ce sera la naissance d'un large front politique, autour de ces trois forces, mais réunissant aussi plusieurs individus et groupes d'activistes et d'intellectuels, et qu'on appellera « le Rassemblement du Bristol », du nom de l'hôtel où il se réunit.

²¹² Plusieurs des articles rassemblés ici reviennent sur les détails de cette sociologie de la crise. Cf. textes de la Partie II.

semblent confondus. Des Talibans en Afghanistan, à Saddam Hussein en Irak, en passant par le Hamas en Palestine, le Hezbollah au Liban, et leurs parrains iraniens et syriens, tout est à combattre, à soumettre, et à réduire. En 2003, quelques jours après la chute de Bagdad et la statue de Saddam Hussein, Colin Powell fait le voyage à Damas et donne à Assad une liste de 12 points à « exécuter ». Pour la Syrie, c'est une exigence de reddition, au terme de laquelle elle se désiste d'un coup de toutes ses « cartes », en Irak, en Palestine, chez elle, et bien sûr au Liban.

Et c'est au Liban justement, où la Syrie est la plus assurée de ses positions et de ses atouts, qu'Assad va choisir de répondre par le durcissement. La politique de Bachar Assad au Liban et sa tentation homothétique d'y « calquer » son système avait déjà suffisamment antagonisé la communauté internationale ; cette dernière, de plus, est haririenne « de cœur » et d'affinité, à commencer par Jacques Chirac. Déçu par le jeune Assad qu'il a essayé de coraquer à ses débuts, écorché par lui en raison des traitements qu'il fait subir à son ami Hariri, le Président français qui cherche à se réconcilier avec les Etats-Unis après le veto concernant la Guerre en Irak, va lui aussi faire du Liban son terrain d'affrontement avec Damas²¹³. C'est alors une confrontation à mort qu'induit la Résolution 1559²¹⁴ et, avec elle, l'emballement²¹⁵, de part et d'autre, des paranoïas²¹⁶ nourrissant les « machines à faire des erreurs ».

A l'issue de sa victoire électorale de 2000, Hariri était revenu au pouvoir, mais pour y souffrir d'une cohabitation qui devait très vite s'avérer infernale pour lui avec Lahoud. Après quelques mois de trêve entre les deux hommes, tout les opposera par la suite, et surtout

²¹³ Pour une version assez « sensationnaliste » de ce récit, cf. Richard Labévière ; Le grand retournement : Bagdad-Beyrouth, (Le Seuil, Paris, 2006). Pour une version bien plus « apaisée » et appuyée sur la consultation des télégrammes diplomatiques et notes de la Présidence française, et qui montre bien l'articulation franco-américaine depuis la Résolution 1559 jusqu'à l'institution du Tribunal spécial sur le Liban, cf. Vincent Nouzille ; Dans le secret des Présidents : CIA, Maison-Blanche, Elysée : Les dossiers confidentiels 1981-2010 (Fayard, Paris, 2010).

²¹⁴ Voir l'article que nous y consacrons, et les « parts » américaines et françaises que l'on peut bien déceler dans une Résolution à buts multiples. Les Etats-Unis, dans la 1559, sont surtout intéressés par le désarmement du Hezbollah et l'arrêt des aides syriennes au Hamas ; c'est à la France qu'est donnée, en contrepartie, l'exigence du retrait syrien du Liban, et le respect de la vie démocratique dans ce pays, ce qui, au moment de l'adoption de la Résolution, en été 2004, veut dire la non-prorogation du mandat d'Emile Lahoud.

²¹⁵ Cf. textes n°8, 9, 13.

²¹⁶ Nous faisons bien entendu allusion ici à toutes les théories quasi-conspirationnistes aujourd'hui encore impossibles à vérifier. La plus courante étant celle d'un Hariri non seulement co-auteur mais inspirateur de la Résolution, par le biais de Jacques Chirac et des ses relais aux Etats-Unis qui, par ailleurs, sont de toutes façons désireux de croiser le fer avec Damas. La suite tiendrait aussi Hariri pour ayant alors, en parallèle, commencé à nouer les fils d'un complot en Syrie même, en jouant sur son alliance avec Khaddam marginalisé. C'est en tous cas comme ça que l'on peut comprendre la crainte panique d'une Syrie qui se voit signifier la fin de son ère libanaise, et qui voit de plus se dessiner un axe anti-Bachar appuyé sur le sunnisme libano-syrien. Le reste n'est plus du ressort de l'analyse politique, mais bien plus de l'enquête policière et judiciaire ; et celle-ci est encore en cours !

l'attitude à adopter face aux bouleversements internationaux et régionaux que nous décrivons ici. C'est pourquoi, dès le printemps 2004, Rafik Hariri avait les yeux rivés sur l'échéance qui devrait le libérer : la fin, en septembre, du mandat d'Emile Lahoud. Il la prépare activement, en pressant tous les candidats possibles, même les plus pro-syriens de la classe politique maronite « classique », capables de rassurer Damas mais aussi de le débarrasser de son adversaire. Sans doute pensait-il que le couperet de la Résolution 1559 en préparation pousserait Bachar Assad à se rabattre sur une de ces personnalités-là, et à éviter le clash avec les occidentaux. Il n'en était rien. Et comme pour enfoncer le clou et lui faire boire le calice jusqu'à la lie, c'est de lui que Bachar exigera qu'il exécute et qu'il mette en scène la prorogation du Président, au cours de ce dernier entretien dont on a tant dit, mais dont on ne saura sans doute jamais ce qu'il s'y était vraiment dit²¹⁷.

Tout comme on ne saura sans doute jamais ce qui s'était dit durant un autre entretien décisif, celui qu'avaient eu Rafik Hariri et Hafez Assad à l'aube de l'ère de Taëf, et au cours duquel, des heures durant, en tête-à-tête, les limites à observer et les termes de la collaboration de celui qui voulait être Premier ministre avaient été édictés²¹⁸.

Que s'était-il passé entretemps ? Le monde avait changé, la région, la Syrie, le Liban, et les hommes aussi ; Rafik Hariri avait-il été victime de sa trop grande assurance, d'une erreur fatale d'appréciation de trop ? Avait-il été dangereusement grisé par le « grand jeu », celui des nations, celui auquel avaient droit ses amis du « club » ? Fallait-il de toutes façons que Taëf meure maintenant, et donc lui avec ? Ou avait-il, simplement, dérogé au

²¹⁷ Nous faisons bien sûr là référence au dernier entretien que Hariri aura eu avec Assad, au cours duquel le Président syrien l'informe de sa décision définitive de garder Lahoud en place. Ce que l'on sait, c'est que l'entrevue fut brève et que le Premier-ministre en était sorti blême et hagard, qu'il était rentré au Liban, et qu'il s'était retiré dans son chalet de montagne en éteignant son téléphone portable durant deux jours. Quelques jours plus tard, Hariri présidait un Conseil des ministres expéditif, au cours duquel il proposait un projet de loi autorisant la prorogation du mandat de Lahoud -présent en tête de table. Il remet sa démission tout de suite après, dans un communiqué aux accents mystérieusement prémonitoires, et part pour la Sardaigne où mouille son yacht. C'est ensuite que les bruits sur ce qui s'est dit en tête-à-tête à Damas ont commencé à courir, distillés dans un premier temps par les conseillers de Hariri, puis ouvertement éventés par Walid Joumblatt et d'autres des alliés de Hariri. Ils deviendront enfin « officiels » après l'assassinat, puisque repris verbatim par le premier document de la Commission d'enquête instituant le Tribunal spécial sur le Liban. (Cf. l'intégralité du rapport sur <http://www.un.org/news/dh/docs/mehlisreport/>).

²¹⁸ Selon un témoin privilégié et initié de ces années là, mais qui a requis l'anonymat, Hariri aurait alors, durant cette rencontre, résumé à Assad sa position et ses engagements au sein de l'équation qui le faisait roi de la façon suivante (nous paraphrasons bien sûr): « *Je sais que mon pouvoir est le produit d'une conjonction syro-saoudo-américaine ; si un jour les intérêts de la Syrie devaient se contredire avec ceux de mon autre pays, l'Arabie saoudite, je ne vous gênerai pas et me mettrai de côté ; et s'ils devaient un jour entrer en contradiction avec ceux des Etats-Unis, je serai avec vous* ». Nous n'avons évidemment aucun moyen de vérifier l'exactitude de ces dires.

« contrat »²¹⁹ ? Quoiqu'il en soit, entre ces deux face-à-face dans le palais présidentiel syrien²²⁰, une histoire avait commencé et elle s'était terminée, une boucle était bouclée, et avec elle, une béance s'ouvrait. A la mort politique de Rafik Hariri, que l'on pourrait dater de sa sortie définitive du pouvoir en octobre 2004, et à la mort « conceptuelle » de Taëf que l'on pourrait lire dans les recoins d'une 1559 qui signifiait la fin de tous les « baux » inaugurés par l'Accord, succédait, le 14 février 2005, une explosion qui d'un coup, réduisait tout ensemble Hariri et l'Accord de Taëf en cendres.

²¹⁹ Ce qui ajoute au mystère de ce qui s'est vraiment passé, et dont Hariri a emporté la clé avec lui dans son mausolée, le matin même du 14 février, le quotidien *As-Safir* publie un long entretien avec l'ancien Premier ministre -entretien sollicité par ce dernier, où il annonce, dès la manchette, une prochaine visite à Damas pour clarifier ses divergences avec Damas dont il assure le Président qu'il en reste l'allié fidèlement convaincu de la solidité des « relations privilégiées »...

²²⁰ La très cruelle ironie de l'histoire voudra que ce soit dans ce même lieu que Saad Hariri revienne, cinq ans après, pour une poignée de main et un baiser de « réconciliation » avec Bachar Assad.

CONCLUSIONS PROVISOIRES

Elites, cultures politiques, et volatilités régionales ; trois voies vers une impasse du consociativisme libanais

La suite de cette tragédie où chacun était allé jusqu'au bout de sa logique est connue²²¹. Elle ne faisait que prolonger et amplifier la cassure qui s'était faite jour jusque là et qui, inéluctablement, allait opposer, encore une fois, mais peut-être la plus grave et la plus létale de son existence, deux conceptions de la libanité.

Le 14 mars, un mois après l'attentat, un nombre impressionnant de libanais descendait dans la rue ; c'était le point de départ d'un mouvement populaire et politique qui était en quelque sorte l'héritier et le continuateur de cette « coalition secrète » qui s'était nouée, autour de Hariri, entre 2000 et 2005 et à laquelle était venue s'ajouter une poignée de politiciens opportunistes qui, la veille encore, goûtaient aux délices et aux avantages des « relations privilégiée ». Toutefois, ce moment que beaucoup voulaient penser comme celui où leur pays naissait enfin sous leurs yeux du fait d'un « meurtre sacrificiel », celui où émergeait enfin une « nation » libanaise soudain fécondée, irriguée, et unifiée par le sang du martyr, était en fait l'un des moments culminants où allaient se séparaient encore une fois, pour se tourner de plus en plus fortement le dos, « deux Liban », dans une crise qui serait sans doute la plus violente que connaîtrait le Liban depuis 1943.

Sur la portée « symbolique » de ce 14 mars mais aussi sur ses limites et ses désillusions, ce qu'en écrivait un témoin séduit mais à moitié convaincu et plus tard « refroidi » est éloquent : « *Il est apparu ce jour là et ceux qui l'ont suivi, que les Libanais se découvraient eux-mêmes et les uns les autres, découvrant pour la première fois leur drapeau et leur hymne, et comme ayant enfin trouvé leur héros national en ce Premier ministre assassiné et envers lequel ils ne tarissaient pas de qualificatifs mythologiques. Ils avaient,*

²²¹ Cf. la majeure partie des textes de la Partie II. Pour un narratif journalistiquement précis de cette séquence, cf. Nicholas Blanford ; Killing Mr. Lebanon ; The Assassination of Rafik Hariri and its Impact on the Middle-East (IB. Tauris, Londres, 2006).

pour la première fois aussi, pressenti leur capacité à marcher vers un seul et même but et à scander un seul et même slogan. Seulement, ils n'en n'oubliaient pas pour autant de blâmer une communauté dont il se disait qu'elle s'était soustraite à la participation ; un blâme assorti d'une invite à se joindre au peloton avant que la distance ne devienne trop grande, et se mue en déchirure entre une majorité nouvelle rassemblée au Centre-ville et une minorité, elle aussi nouvelle, en repli (...) Et comme il en va de tous les rêves roses, les manifestants devaient rapidement se réveiller aux chocs successifs qui allaient réduire leurs illusions. Ils se réveilleront alors devant des vérités amères, dont celles de leurs conflits qui n'avaient pas pris fin, mais qui avaient, seulement, pris des formes nouvelles et variées après le retrait du dernier soldat syrien et les élections du printemps 2005. Ils comprenaient alors que le clivage communautaire s'était exacerbé, et qu'en fin de compte, une manifestation ne faisait pas une nation, comme une hirondelle ne faisait pas le printemps »²²².

Ainsi, le trompe-l'œil avait créé une énorme illusion d'optique, et sous le moment unanime se cachait un autre moment, celui d'une suprême sensation d'isolement, celui d'une « solitude chiite » et d'une « communauté blâmée ». Deux projets, deux visions de soi et deux visions de l'autre, deux espoirs et deux peurs, qui se nourrissaient les uns les autres, qui se renforçaient et se montaient en épingle venaient alors d'entrer dangereusement en collision, jusqu'à produire, après la Guerre de 2006, des confrontations où bruisseraient les intonations de racisme comme les accusations de conjuration et de trahison suprême. Très vite, après ou même pendant les élections législatives de mai 2005 trop hâtivement organisées, une nouvelle « guerre civile froide » s'installait ; de plus en plus, la violence redevenait nue, puisque la « pudeur des communautés »²²³ ne fonctionnait plus.

Les suites de la tragédie ne faisaient aussi que ramener le Liban à son éternel point de départ, pour poser, encore et encore, la question de savoir comment, et selon quels équilibres, ce pays pouvait être gouverné.

Taëf, nous l'avons dit, avait été un arrangement intérieur -celui du transfert d'une hégémonie vers une autre, imparfaite et incomplète, reflétant une entente régionale, et que faisaient fonctionner trois figures communautaires, selon un jeu de balancier entre deux

²²² Cf. Hussam Itani ; *Hawiyat Kathira wa Hira Wahida : Sira Lubnaniyya (Plusieurs identités et une seule interrogation ; un récit libanais)*, (Dar al-Saqi, Beyrouth, 2007).

²²³ Cette très belle expression est empruntée à Ahmad Beydoun qui l'utilise pour décrire les sociabilités subtiles qui permettent aux Libanais, en temps « normal », de négocier leurs appartenances en les édulcorant à travers les us et coutumes du quotidien, mais aussi à travers un langage que les communautés tiennent sur elles-mêmes et sur les autres. C'est là l'un des ressorts « culturels » essentiels d'un consociativisme qui « marcherait » ; en temps normal, toutefois...

projets concurrents et potentiellement adversaires, arbitrés et baignés dans un double environnement, celui d'une équation moyen-orientale entre guerre et paix et celui des impératifs syrien. Tout au long des deux décennies que nous avons tenté d'étudier, les conséquences ultimes de ce transfert et de cette dévolution avaient été « gelées » parce que « gérées » par la tutelle syrienne. Une tutelle qui avait régulé, pour son compte et au nom d'impératifs qui étaient les siens, l'ampleur de la lutte sunnito-chiite et qui en avait suspendu les aboutissements. Avec l'assassinat de Hariri et la fin de la tutelle, la « glaciation » de cette lutte trop longtemps reportée entre les deux binômes d'un hégémon prétendant prenait aussi donc fin, signifiant de ce fait même la fin d'une « coexistence pacifique » entre leurs deux projets.

Alors, déjà maintes fois blessé et convalescent, le consociativisme libanais pouvait-il, une fois de plus, survivre²²⁴ ?

Une première réponse serait à chercher du côté de ses « élites », et c'est ce à quoi nous avons essayé de nous employer. Les théoriciens de la démocratie de consensus ont de strictes exigences en ce qui concerne ceux à qui revient la charge de gérer des systèmes si fragiles : *« Pour s'implanter victorieusement, la démocratie consociative implique : que les élites soient capables de conjuguer les intérêts et d'ajuster les demandes divergentes des sous-cultures ; il faut pour cela qu'elles soient capables de transcender les clivages et de s'allier dans un effort commun avec les élites des sous-cultures rivales ; cette propension dépend à son tour de l'intensité avec laquelle elles peuvent être concernées par le maintien du système, l'amélioration de sa cohésion et de sa stabilité ; l'ensemble de ces exigences implique finalement que les élites soient conscientes des dangers de la fragmentation politique (...) Ces quatre conditions tiennent aux relations qu'entretiennent les sous-cultures au niveau de l'élite, à celles qu'entretiennent les sous-cultures des masses, et à celles entre élite et masse à l'intérieur de chaque sous-culture »*²²⁵. Ou encore, *« Lijphart cite trois facteurs décisifs en ce qui concerne l'établissement et le maintien de la coopération des élites dans un système fragmenté : l'existence de menaces extérieures, la possibilité pour les sous-cultures de se*

²²⁴ Une question qui revient de façon récurrente. Cf. Michael Hudson, « The Problem of Authoritative Power in Lebanese Politics; Why Consociationalism Failed ? » in: Nadim Shehadi and Diana Haffar-Mills (Eds.); *Lebanon, a History of Consensus and Conflict* (Center for Lebanese Studies, Oxford, 1988); Hudson, «The Lebanese Crisis; The Limits of Consociational Democracy, in; *Journal of Palestine Studies* (n°19-20, 1976); ou encore, Hrair Dekmejian, «Consociational Democracy in Crisis; The Case of Lebanon», in; *Comparative Politics* (n°10, 1978).

²²⁵ Cf. Mattei Dogan et Daniel Pelassy ; *Comparaison internationale en sociologie politique* (Litec, Paris, 1980).

*combiner en de multiples équilibres de pouvoir, et la charge relativement légère qui pèse sur l'appareil ; Gerhard Lehmruch y ajoute une socialisation commune des élites. »*²²⁶

Mais on l'a vu, Taëf devait produire des élites qui, si elles étaient probablement « coalisées », étaient pour autant loin d'être « intégrées » ou « cohésives », pour employer le jargon de la sociologie politique. Trois confluent tels que nous les décrivions plus haut, largement normés par l'obsession de leur reproduction pour les uns, par la violence pour les autres, et par la prédation financière pour les troisièmes, ne devaient leur homogénéité qu'à leur mode de fonctionnement dans le cadre redoutablement dissuasif du référent syrien. Plus enclines à surenchérir sur les discours et demandes de leurs bases qu'à les modérer pour les négocier avec leurs pairs, plus soucieuses du maintien de leurs positions que de la survie du système qui fabrique et soutient ces dernières, non seulement aveuglées et ignorantes de la brûlante nécessité, au sortir d'une guerre, de reconstruire les outils d'une socialisation libanaise commune, mais de plus non-désireuses de le faire par peur d'ouvrir les chantiers d'une mémoire qui autrement les condamneraient²²⁷, jouissant éhontément de cette « servitude volontaire » qui leur donnait les apparences du pouvoir sans sa substance, et laissant à une tutelle syrienne morcellisatrice le soin et les soucis de gouverner vraiment, les élites de Taëf n'auront été que les maigres figurants d'un « Etat suspendu »²²⁸.

Une deuxième piste serait à creuser du côté de ses « sous-cultures », ce qui, pour les spécialistes du consociativisme, est sans doute une façon plus politologique de parler d'identités, de visions de soi, voire d'histoire et d'historiographie.

Le fait que les communautés libanaises soient des formations historiques et sociales inscrites dans le temps long et nourries de cultures politiques distinctes²²⁹ ne saurait, à lui seul, être un obstacle définitif à la construction d'un projet commun. Certes, si les communautés libanaises ont été productrices d'histoires et d'imaginaires propres et parfois

²²⁶ Julian Thomas Hottinger, *Op. cit*

²²⁷ Ils resteront, dans ce sens, à jamais responsables des amnésies fatales et destructrices qu'ils ont imposées à la société libanaise, coupables de ne pas vouloir comprendre que « *La violence reprend quand on prétend recommencer le monde en oubliant que le monde fut violent* ». Cf. Jean-Marc Ferry, « Qu'est-ce qu'une identité reconstructive ? », in ; *Nos identités* (XXXI^e Rencontres internationales de Genève, 1993).

²²⁸ « *Lubnan Dawla 'Muaallaqa'* » (« Le Liban Etat 'suspendu' »), selon le titre d'un éditorial de Jihad Zein dans *An-Nahar*.

²²⁹ Ce à quoi Maxime Rodinson fait référence en parlant d'un « patriotisme de communauté », cf. « La dimension religieuse du conflit libanais, ou qu'est-ce qu'une communauté religieuse libanaise », in : *L'Islam ; politique et croyance* (Fayard, Paris, 1993).

presque hermétiques²³⁰, cela ne saurait non plus faire oublier que l'identité est un construit, au même titre que la nation ou l'Etat et que, dans de tels processus, interviennent, tout autant que les paramètres de l'identité, les données brutes de l'économie, du social²³¹, voire de la démographique et de l'urbain. Or l'état de tension permanente de communautés à cran n'avait que faiblement, et surtout que brièvement et par des moments fugaces, permis à ces dynamiques de s'exprimer et de se déployer. En conséquent, au lieu de « traduire en politique » les identités pour leur permettre de se transposer dans un espace public commun, c'est d'une identitarisation exacerbée²³² du politique et du champ public dont l'après-guerre a surtout fourmillé. Et au lieu de n'être plus qu'un marqueur du passé, l'identitaire-communautaire, dans une formidable capacité d'auto-reproduction, devenait la boussole de l'avenir. Témoigne de cette dérive ce que nous avons, nous semble-t-il, largement illustré en parlant de l'oscillation des « deux projets » et de leur confrontation latente et larvée. S'il fallait ici compléter le tableau, nous relèverions une boutade qui circulait dans les cercles politiques tout au long de cette décennie et demie d'après-guerre. Elle disait que, comme pour les spécialités culinaires, les communautés libanaises s'étaient elles aussi taillées d'exclusives « spécialisations politiques ». Aux chiites avait été dévolue la tâche de la résistance et de la radicalité, aux sunnites celle de la reconstruction et de l'ouverture sur le Golfe arabe, et aux chrétiens, en déperdition et en recherche d'un âge d'or perdu, une grinçante « lamentation souverainiste ».

On aurait certes pu penser que les dynamiques de « l'après-après-Taëf » créeraient, elles, progressivement, un mets libanais commun ; il n'en a pas non plus été ainsi. Pourtant, le martyr de Rafik Hariri avait, voulait-on le penser, « libanisé » le sunnisme libanais par le sacrifice, le faisant épouser un souverainisme qu'il avait autrefois voué aux gémonies, combattu, et diabolisé, avant d'en découvrir le slogan, celui de « Liban d'abord »²³³, ainsi que la singularité et les vertus d'une « formule » libanaise chère à un Pierre Gemayel en son temps. La libération du sud, quelques années plus tôt, aurait dû « baptiser » également le chiisme libanais, et lui donner la place qu'il estimait sienne dans le récit national commun ;

²³⁰ Sur les historiographies libanaises, cf. Ahmad Beydoun ; Identités confessionnelles et temps social chez les historiens libanais contemporains (Librairie orientale, Beyrouth, 1984) et Kamal Salibi ; A House of Many Mansions ; The History of Lebanon Reconsidered (University of California Press, Berkeley, 1989).

²³¹ Cf. Samih Farsoun, « *E Pluribus Plura or E Pluribus Unum ? Cultural Pluralism and Social Class in Lebanon* », in ; Halim Barakat (Ed.) ; Op. cit.

²³² Cf. Ghassan Hage ; The Fetishism of Identity ; Class, Politics, and Processes of Identification in Lebanon (Thèse de Doctorat soutenue à l'Université de Macquarie, Australie, 1989).

²³³ Ce sera le slogan électoral et programmatique du camp du 14 mars dès 2007, puis le nom du groupe parlementaire loyal à Saad Hariri par la suite.

seulement, s'il voulait y entrer en y amenant ses couleurs et en y rajoutant sa teinte, cela lui serait refusé, au nom de ce « blâme », justement, qu'il allait devoir traîner encore²³⁴.

Car si 2005 était l'*annum horribilis* pour le Liban, de par l'assassinat de Rafik Hariri, c'était aussi sans doute, et par le fait même, l'année de tous les dangers pour le Hezbollah. La grande faille qui clive dès ce moment la société civile et politique libanaise permettait d'en lire les premières indications. Alors que la manifestation fondatrice du moment souverainiste libanais scandait, le 14 mars, les slogans d'indépendance et de liberté par rapport à une tutelle syrienne longtemps tolérée ainsi que ceux d'une exigence de justice et de vérité par rapport au crime qui venait de frapper, on avait eu trop facilement tendance à oublier qu'elle faisait écho à un autre rassemblement. Celui qui, le 8 mars, à l'appel de Hassan Nasrallah, réunissait un « autre » Liban, pour dire « merci à la Syrie » -d'avoir permis au Liban de « gérer » son après-guerre, pour réaffirmer les options d'alignement sur l'axe « résistant » dans la région, et pour appeler à la refondation d'un pacte libanais prenant en compte les réalités nouvelles. On ne le dit pas assez, c'est en effet là que résidait sans doute l'un des « malentendus originels » qui ne devaient cesser de grever le processus de sortie de crise au Liban depuis 2005. Le « moment 14 mars » entendait définir de façon quasi-exclusive la libanité et appeler « l'autre partie » à s'y joindre et à s'y mouler ; tout autre choix fait par le Hezbollah, et plus largement par la communauté chiite, revenait alors non seulement à s'exclure de la nouvelle construction, mais à se placer volontairement dans le rang des « relégués » d'une tutelle syrienne désormais à liquider.

Avec la guerre de l'été 2006, ce qui restait encore de vernis minimal de confiance devait entièrement éclater²³⁵. Cet épisode sanglant devait mettre au jour deux lectures complètement opposées des agendas nationaux, deux récits profondément antagonistes de la « libanité », et dessiner les démarcations d'un divorce durable. Aux yeux du 14 mars, après avoir été l'enfant chéri de la tutelle syrienne, après avoir construit l'embryon d'une structure paraétatique, le Hezbollah exhibait maintenant des velléités évidentes de développer un modèle socialement et culturellement incompatible avec les fondements du pluralisme libanais, et s'offrait comme un outil docile à la politique de puissance moyen-orientale de la

²³⁴ Bien entendu, tout cela supposait que la libanité avait été en quelque sorte consubstantielle aux chrétiens, dont le maronitisme politique avait été à la base de la création d'un pays resté sans Etat. Et certains y voyaient comme une consolation et une reconnaissance postérieure de leur mérite que les « nouveaux venus » à la libanité se disputent ainsi « leur » héritage

²³⁵ Cf. texte n°12.

République islamique d'Iran²³⁶. Pour le Hezbollah en revanche, non seulement le 14 mars réécrivait l'histoire libanaise de l'après-guerre en se présentant éhontément et a-posteriori comme la force souterraine d'une souveraineté résistante durant quinze ans, mais cette majorité se proposait de mettre ouvertement à profit le projet américain dans la région pour renverser le rapport de forces avec la Syrie. Non seulement elle entendait aussi sortir le Liban du champ de la confrontation israélo-arabe, mais ce camp était aussi soupçonné de collusion active avec Israël dans sa guerre de liquidation de la Résistance et du Hezbollah lui-même. Aussi apparaissait-il de plus en plus crucial pour le Hezbollah de ne pas laisser le pouvoir exécutif débridé ou sans contrôle, voire de le verrouiller à travers des mécanismes politiques solides²³⁷. Pour le Parti, le Liban nouveau était clairement devenu un environnement hostile dont il s'agissait désormais de se prémunir, au risque, parfois, de la brutalité.

Sur les cratères de cette grande faille libanaise devaient alors se nouer les deux questions essentielles pour le « nouveau » Liban, et dont le Hezbollah est aujourd'hui encore le révélateur ; à savoir la « question chiite » -celle de la place de cette communauté dans les équilibres politiques et communautaires libanais, et la « question syrienne », étant entendu qu'il existe entre ces deux questions une relation quasi-dialectique tant que le pouvoir actuel est en place à Damas. Car c'est aussi du côté d'une troisième piste, celle du régional, qu'il faudrait sans doute chercher aussi les clés des apories du consociativisme libanais.

Il nous semble l'avoir suffisamment montré, la conclusion de l'accord de Taëf, puis son application effective, son explosion et sa mort enfin, se font tous trois à la lumière de contextes régionaux et internationaux et de leurs rapports de forces par essence fluctuants. Ce

²³⁶ Cf. Waddah Charara ; *Dawlat Hizbullah*, Op. cit. Il est intéressant de noter que c'est d'ailleurs à ce moment, près de dix ans après sa première parution, que l'ouvrage de Charara connaît une notoriété nouvelle et amplifiée. Il est réédité, traduit, et on le retrouve soudainement à la table de toutes les discussions politiques fiévreuses de ces mois-là. C'est aussi à partir de ces moments que commence à se structurer, quoique timidement, un champ politique chiite « hors » Hezbollah et Amal, et surtout contre leur monopole. Il est surtout le fait d'intellectuels de la communauté chiite qui s'expriment ouvertement pour une « libanisation » du Parti, derrière ce vocable se cachant une multitude de choses, mais surtout une plus grande adéquation du discours et de la pratique du Parti avec son habitus « naturel » (encore s'agissait-il de le définir), et une plus grande distance à prendre par rapport aux impératifs iraniens, que ce soient ceux de son dossier régional et nucléaire ou, pour ceux qui en sont convaincus, ceux de son désir de se soumettre à la gouvernance du « *Vali el-Faqih* ».

²³⁷ Dans un premier temps, en tous cas, en ce qui concernait les sphères de la défense et de la sécurité. Quelques semaines après l'attentat qui privait le Parti de son cerveau sécuritaire -Imad Moughniyyé, tué à Damas, la double décision prise par le gouvernement Saniora de démanteler son réseau téléphonique et de révoquer le chef de la sécurité de l'aéroport -un homme proche du Hezbollah- confirmait pour le Parti que l'état se resserrait fatalement autour de lui. Ce sera alors son coup de force des 7 et 8 mai 2008, qui conduira à l'Accord de Doha et à l'élection de Michel Sleimane à la Présidence de la République (Cf. texte n° 15). La même logique amplifiée sera mise en œuvre en décembre 2010, lorsque, sur fond de l'acte d'accusation du TSL (Tribunal spécial sur le Liban) à paraître, le Hezbollah et ses alliés démissionnent du gouvernement jusque-là d'union nationale, et le font remplacer par une équipe dont ils ont la majorité, sous la direction de Najib Mikati.

sont ces mêmes rapports et leurs recompositions qui ne cesseront, comme ils n'ont jamais cessé de le faire, d'informer les équilibres en permanence instables du jeu des communautés libanaises. Si le début de la rupture du contrat Taëf s'était fait sur fond de Guerre d'Irak, de chute de Bagdad, et d'ouverture d'un clivage désormais structurant entre chiisme et sunnisme arabes, le tournant 2005 au Liban et ses sous-entendus communautaires n'aura fait qu'amplifier cette déchirure, lui donner un écho, et la relancer en relais. Dans un Proche-Orient en recompositions brutales et destructrices, où les appartenances communautaires apparaissent comme d'ultimes remparts, et où les acteurs se projettent dans des constructions ethno-géopolitiques transnationales, il aurait dû paraître évident pour les Libanais et pour ceux qui prétendent les soutenir dans la communauté internationale que le danger de voir, en 2005-6 déjà, le régime de Damas chuter, portait, pour la communauté chiite du Liban, celui de se voir débordée et dominée par une majorité sunnite réunifiée dans l'espace syro-libanais. Ce qui était vrai avec l'Irak hier, l'est encore plus avec la Syrie révolutionnaire aujourd'hui qui, à partir du Liban prolonge d'un coup les axes communautaires transnationaux, dessinant une nouvelle géographie apeurée des minorités dans un Moyen-Orient maintenant lui aussi en perte de repères et d'équilibres. Au fantasme sans doute excessif d'un sunnisme libanais retrouvant sa profondeur syrienne et ses appuis saoudiens²³⁸ s'oppose la panique, elle aussi excessive sans doute, d'un chiisme libanais agrippé à sa profondeur stratégique syrienne alaouite qui se noie, ainsi qu'à son protecteur iranien encerclé. Pour fantasmagorique et surconstruit qu'il soit, ce danger n'en était pas moins obsédant pour ceux qui le lisaient ainsi, et sa hantise nécessitait, pour qu'il ne devienne pas opératoire, d'être contrôlé à travers une participation plus que dominante dans les instances du nouveau pouvoir. Il en devenait ainsi de façon encore plus cruciale dès lors que les conclusions de l'enquête sur l'assassinat de

²³⁸ Nous évoquions dans une note, plus haut, les « nouvelles » questions sunnites et le champ du salafisme jihadiste que la recherche commençait à bien couvrir en ce qui concerne l'espace syro-libanais (Cf. Rougier ; Le jihad au quotidien, Op. cit. Et le travail en cours de Tine Gade, entre autres). La question est ouverte depuis les événements de Dennyiyé en 1999, lorsqu'un réseau de jihadistes libanais de retour d'Afghanistan prend un maquis dans le Liban Nord d'où il défie, des semaines durant, l'armée libanaise. L'épisode sanglant de la bataille de Nahr El-Bared qui oppose Fath el-Islam à l'armée en 2008 en est un écho, mais auquel s'ajoute, à ce moment-là, l'adjuvant syrien encore quelque peu non-élucidé sinon mystérieux. Deux versions tout autant « politisées » s'affrontent à cet égard et où les lectures « conspiratoires » ne sont pas absentes ; celle d'un jihadisme cyniquement manipulé par les services syriens qui cherchent par là à saper la souveraineté naissante d'un Liban encore fragile, et celle, à l'opposé, d'une manipulation de l'aile la plus radicale du Royaume saoudien qui cherche à miner le Hezbollah et son allié syrien en développant dans certaines zones libanaises des cellules salafistes capables « d'enliser » le Hezbollah dans une guerre interne d'usure. Pour beaucoup, en dehors de ces deux lectures, la disparition de Hariri et de la version « modérée » qu'il incarnait dans sa communauté, ouvrirait en quelque sorte les vannes du radicalisme sunnite au Liban et plus largement au Machrek. Il est fascinant de voir que ce débat sur la nature du jihadisme salafiste dans un espace syro-libanais assez ouvert (celui à partir du Liban-Nord et de la Békaa-Ouest en tous cas) ressurgit de manière différente maintenant que le régime syrien est menacé par ce que lui-même considère comme étant un « complot » ourdi par les « manipulateurs de réseaux islamistes radicaux » dans la région.

Rafik Hariri étaient atteintes et rendues publiques par l'instance onusienne²³⁹, dans un acte qui faisait passer le clivage du stade du divorce à celui du règlement de comptes, et qui redonnait à l'attentat du 14 février 2005 tous les accents d'une tragédie dont la spirale paraissait alors sans fin.

L'image est sans doute trop grossie, et le propos peut sembler excessif même s'il n'est pas exempt d'un certain réalisme. « Il n'y a pas d'identité intensément vécue sans perception d'un danger »²⁴⁰. Or, des dangers, il n'y en avait toujours que trop eu pour les Libanais, c'est en tous cas ce qu'ils aiment à penser. Le problème est que ces dangers ne leur ont presque jamais été communs ; bien au contraire. Dans la dichotomie classique du politique entre « l'ami et l'ennemi », fondatrice, entre autres, de l'identité, ils avaient développé non seulement des narratifs divergents mais des ennemis différents, et ils l'avaient, de plus, trop souvent été l'un pour l'autre. Et maintenant que les cadres volaient en éclat, ceux des régimes aujourd'hui, et peut-être demain ceux des Etats, les vieux schémas, jamais vraiment anciens, tels que celui du « pacte (même implicite) des minorités » refaisaient surface. En ces temps troubles de l'après-Taëf, en lieu et place d'un consociativisme incertain et qui, de plus, avait souvent failli, le Liban se vit sans doute, mais peut-être aussi le Proche-Orient dans son ensemble, sur le mode de communautés en quête de sens, d'avenir, mais de sécurité surtout ; une cohabitation, pour le moment encore, pacifique, de « nations angoissées »²⁴¹.

Et si les identités libanaises volatiles se recomposent aujourd'hui dans un environnement régional lui-même volatil et en recompositions constantes, le Liban d'aujourd'hui semble aussi avoir projeté sur un Machrek arabe en ébullition la plupart de ses problématiques difficiles. Depuis l'Egypte jusqu'à l'Irak en passant par la Syrie, il faudra bientôt, au lendemain des Révolutions, repenser en effet de nouvelles formules politiques et constitutionnelles²⁴², trouver les moyens d'accommoder les différences, rassurer les

²³⁹ L'acte d'accusation, en tous cas sa première parution, puisqu'il peut être suivi d'autres, met nommément en cause quatre responsables importants du service de sécurité du Hezbollah, à la tête desquels Moustafa Badreddine, beau-frère de Imad Mughniyyé. On peut se référer à l'intégralité de l'acte ainsi qu'aux mandats d'arrêt des quatre personnes sur <http://www.stl-tsl.org/fr/tag/stl-11-01>.

²⁴⁰ Cf. Pierre-André Taguieff, *La force du préjugé* (La découverte, 1987).

²⁴¹ Selon la belle formule qu'a forgée Waddah Charara pour parler du *Jabal Aamel* dans les années 20. Cf. *Al-Umma al-Qaliqa : Al-Aamiliyyun wal-Aasabiyya al-Aamiliyya aala Aatabat al-Dawla al-Lubnaniyya* (La nation anxieuse-angoissée ; les « aamélistes » et la Asabiyya aamélienne au seuil de l'Etat libanais), (Dar al-Nahar, Beyrouth, 1996).

²⁴² cf. texte n°27.

minorités²⁴³. Aussi, peut-être, un siècle après sa création, tout, pour le Liban et pour les Libanais, était encore à refaire.

Chroniques de l'entre-deux-guerres

On le voit donc, un consociativisme libanais en permanence secoué par les changements internes d'une part, et défié par les volatilités régionales d'autre part. Aurait-il été pour autant possible, par le biais d'une nouvelle formule ou par celui d'un nouveau pacte, de « neutraliser » l'espace politique libanais, de l'isoler ou de le « cautériser », afin d'y garder en champ clos, ne serait-ce que pour un temps, les rivalités et les rapports de force ? Une telle construction aurait peut-être été possible si ses élites n'étaient pas en « naturelle » et constante recherche d'extension externe et de ressources transfrontalières de domination ; et si, de plus, des facteurs « objectifs » ne faisaient pas, sans cesse la jonction entre l'interne et l'externe²⁴⁴.

Mais il nous semble qu'il y a plus que cela dans cette impossibilité ; et cela renvoie à la structure même du système consociatif libanais, ou du moins à ses formations historiques. Dès la conception et la mise en œuvre du banquet libanais, le nombre de chaises y était inférieur à celui des convives ; une à une, tour à tour, les communautés « entrantes » avaient dû forcer leur passage, et arracher leur droit à partager la table. Il en avait été ainsi pour les sunnites du Liban entre 1920 et 1989 ; il en allait de même pour les chiites du Liban depuis la fin des années 1960. Au fond, et c'est ce que nous avons voulu montrer aussi, Taëf n'avait fait que geler ce jeu fatal des chaises musicales²⁴⁵. Une fois la musique -certes souvent cacophonique- de l'Accord interrompue, la danse de la mort reprendrait alors inexorablement,

²⁴³ La « question chrétienne » se repose en effet avec acuité, depuis l'Égypte post-Moubarak en passant par la Syrie de l'après-Assad. Elle s'était déjà posée sans cesse durant la guerre du Liban et ses suites ; elle s'était aussi rappelée les dernières années en Irak. Sur la lancinante question des « chrétiens orientaux », cf. texte n° 30.

²⁴⁴ Un exemple au moins, celui du TSL, dont il serait très étonnant que les travaux ne franchissent pas la frontière, en direction de Damas, de Téhéran, ou des deux à la fois. Nous citons plus haut l'identité des quatre personnes jusque là incriminées, membres d'un service très fermé et secret de sécurité du Hezbollah, et dont la plupart des spécialistes s'accordent à dire que ses hiérarchies croisent autant la nomenclatura du Parti que celle de la République islamique d'Iran. Par ailleurs, des indices contenus dans les premiers moments de l'enquête (cf. Rapport Mehlis, *Op. cit.*) ouvrent aussi une voie potentielle vers l'appareil sécuritaire syrien.

²⁴⁵ Une autre métaphore du même type, peut-être plus imagée, est suggérée par Théodor Hanf à propos de l'Afrique du Sud et de son système de concordance : « *Pendant un quart de siècle, la concordance fut discutée et expérimentée en Afrique du Sud. Rétrospectivement, cette période est comparable aux quatre saisons. L'arbre consociatif fut planté et soigné, au printemps d'une décennie, par des universitaires. Il fleurit quand les libéraux présentèrent leur projet de pouvoir partagé. Son été dura une autre décennie. Le Parti national en arracha des fruits verts. Les noirs refusèrent d'en manger tandis que les blancs qui s'en régalaient furent affaiblis. Après de longues tractations sur l'inscription du produit au menu permanent de la nation, le fruit mûr ne fut goûté que pendant quelques mois par tous les convives et à la satisfaction de tous (...). Pendant un automne qui dura deux ans, les restes échouèrent à la table de blancs. A la fin de l'année 1996, ce fut le début de l'hiver. C'est alors que la droite ultra-conservatrice, bien après les libéraux et les conservateurs blancs, fut prise par le désir de goûter les fruits de la concordance. Il n'y en avait plus* ». Cf. Théodor Hanf, « De la dite concordance en Afrique du Sud et de son utilisation à des fins utiles », in : *Revue internationale de politique comparée*, *Op. cit.*

qui verrait les communautés se disputer âprement les places au soleil d'un pays décidément trop petit pour autant de projets d' « ailleurs ».

En inversion de la formule clausewitzienne, la vie politique du Liban d'après-Taëf avait souvent été, et à maints égards, la poursuite de la guerre par d'autres moyens²⁴⁶. Si les communautés libanaises en avaient largement été les acteurs et les scènes, et leurs chefs les stratèges, cela ne suffisait pas non plus à exonérer les libanais eux-mêmes. Tout comme le communautaire ne suffit pas à lui seul à oblitérer les logiques du social, il ne saurait non plus faire oublier la part de l'individu et de sa propre culture politique, d'autant plus dans une société qui avait largement, depuis des décennies, bénéficié de bien des processus d'individuation. Dans la résilience de cet « Etat-communauté »²⁴⁷, et aux sources de sa construction, il y avait bien sûr toute la force des ressources de l'identité communautaire ; mais il y avait aussi des identités individuelles aveuglément, et égoïstement, « heureuses », pour beaucoup, de leur état de fait.

Comment, en effet, dit-on « nous » au Liban²⁴⁸ ? Certes, nous le savons assez maintenant, il y a ce « nous » incapable de voir au-delà du communautaire, celui la même qui structure, non seulement l'espace du politique, mais aussi celui de l'économique, du social, du culturel, du domestique, et sans doute de l'imaginaire²⁴⁹. Mais il y a aussi un « nous » incapable de voir non plus au-delà de soi, pour, simplement, construire du « lien ». Dans une formule d'Ahmad Beydoun que nous aimons à citer souvent, il relevait que les Libanais 'aiment' bien plus, chacun, « leur » Liban, qu'ils ne 's'aiment' les uns les autres ou qu'ils n'aiment « le » Liban.²⁵⁰ Les vers que nous mettons en exergue de ce mémoire le disent

²⁴⁶ C'est l'idée que nous avons développée dans un numéro spécial de L'Orient-Express, « revue-aventure » que nous animions autour de Samir Kassir, consacré aux « Guerres de l'après guerre ». De la reconstruction, l'urbanisme, ou l'habitat ; à la dette, l'économie, ou le marché du travail ; en passant par les élections et leurs lois iniques, le champ universitaire, éducatif, culturel, ou encore sportif, l'édition et le monde de l'art, les enjeux mémoriels et les « mémocides » imposés, ainsi qu'à tant d'autres des champs publics, il nous semblait que, presque partout, les logiques de guerre étaient encore visiblement à l'œuvre. Cf. aussi Samir Kassir, « Dix ans après, comment ne pas réconcilier une société divisée ? », in Maghreb-Machrek (n°169, juil-sept. 2000).

²⁴⁷ cf. Michel Seurat, « Ce que le Liban m'a appris », in ; Journalistes et chercheurs face au Liban et au Proche-Orient, (Colloque de l'Université de Lyon et de la revue Esprit, 4-5 janvier 1985).

²⁴⁸ Denis-Constant Martin (Dir.) ; Cartes d'identité ; comment dit-on « nous » en politique ? (Presses de la FNSP, Paris, 1994).

²⁴⁹ Un regard suffit sur la composition des Chambres de commerce, des Associations professionnelles, des clubs sportifs, des conseils d'administration des banques et des grandes entreprises, des médias, des associations estudiantines, ou encore des associations culturelles et artistiques.

²⁵⁰ Entretien avec Ahmad Beydoun, in : Mulhaq al-Nahar, 22 février 1997.

aussi, autrement ; en mourant à plusieurs mais « chacun seul comme ils avaient vécu », les libanais ne cesseraient-ils donc de célébrer une libanité commune informulable ?

Et si, au fond, la pathologie du Liban était celle d'une impossible altérité²⁵¹ ? Comme toute névrose, elle s'exprimerait dans la répétition ; alors ainsi, au lieu d'être un regard porté sur l'après-guerre, ces articles et le texte qui les introduit n'auront été peut-être que la chronique d'une entre deux guerres.

Beyrouth-Paris, été 2011

²⁵¹ Cf. Joseph Bahout ; « Islam et Occident ; impossible altérité ? », in Chawki Azouri et Elisabeth Roudinesco (Dir.) ; La psychanalyse dans le monde arabe et islamique (Presses de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth, 2005).

Textes et travaux

I- Liban : Sortie de guerre et « Système Taëf »

- 1- Taëf dans la lignée des tentatives de « réconciliation nationale »
- 2- Le « putsh électoral » de 1992
- 3- Le « système Taëf » ; une lecture institutionnelle
- 4- Le « système Taëf » ; une sociographie des élites (le parlement de 1996) (précédé d'un préambule « théorique » sur le concept de « réseau d'élites politiques » -4 bis)
- 5- Pouvoirs locaux, municipalités et centralité
- 6- Le Liban de Taëf dans son environnement régional ; le triangle Hariri-Armée-Hezbollah

II- Le Liban Post-Hariri : A la croisée de l'interne et du régional

- 7- La montée des périls de l'après-guerre d'Irak ; la 1559, retournement franco-US contre la Syrie
- 8- 2005, année tournant ; décompositions et recompositions libanaises
- 9- Le « printemps de Beyrouth » et ses illusions
- 10- D'une Résolution à l'autre ; la guerre de Juillet 2006 et la 1709
- 11- Qui a gagné, qui a perdu ? Un bilan de la guerre de Juillet 2006
- 12- Le Hezbollah au lendemain de Juillet 2006
- 13- Du blocage à la « guerre civile froide » ; le Liban au lendemain de Juillet 2006
- 14- Une tentative de médiation française ; l'expérience de la Celle-Saint-Cloud
- 15- L'Accord de Doha ; trêve ou réaménagement de Taëf ?
- 16- Les élections de 2009 ; enjeux et sociologies électorales
- 17- Les élections de 2009 ; analyses et résultats
- 18- Le premier gouvernement Saad Hariri ; un accouchement dans la douleur
- 19- Le premier gouvernement Saad Hariri ; un maigre bilan

III- Liban-Syrie : Economie et politique

- 20- Les entrepreneurs syriens ; étude d'une « bourgeoisie d'Etat »
- 21- La communauté d'affaires en Syrie et le champ politique
- 22- Les élections syriennes de 1993 ; traduire la libéralisation économique dans le champ législatif
- 23- L'espace économique syro-libanais : une analyse du « Traité de coopération et de fraternité »
- 24- Les entrepreneurs syriens et les dynamiques régionales ; vers une « économie de paix » ?
- 25- La Syrie menacée ; l'ombre de Hariri et le Rapport Mehlis

IV- A travers le Liban, de quelques considérations sur le Machrek arabe

- 26- Le Machrek en désordre ; le défis du monde arabe au tournant 2005
- 27- Le constitutionalisme au Machrek ; un développement avorté
- 28- L'Irak post-américain ; lecture « libanaise » d'un champ politique en communautarisation
- 29- Le fantasme de la « ville-globale » au MO ; Beyrouth-Dubaï en miroirs
- 30- La problématique minoritaire dans un PO en turbulence ; trajectoires des Chrétiens orientaux

LISTE ET REFERENCES DES TRAVAUX

- 1- « Du Pacte de 1943 à l'Accord de Taëf ; la réconciliation nationale en question au Liban », in Jean Hannyer (Dir.) ; Guerres civiles ; économies de la violence, dimensions de la civilité (Karthala-CERMOC, Paris, 1999)
- 2- « Liban ; les élections législatives de l'été 1992 », in ; Maghreb-Machrek (n° 139, jan-mars 1993)
- 3- « Deux ans après les législatives de l'été 1992, où en est le parlementarisme libanais ? », in ; Relations internationales et stratégies (IRIS, n°16, hiver 1994)
- 4 bis- « Elites, réseaux, et recomposition du politique ; éléments méthodologiques », in ; Annales de sociologie et d'anthropologie (Faculté des lettres et sciences humaines de l'USJ, Vol.5, 1995)
- 4- « Les élites parlementaires libanaises de 1996 ; étude de composition », in Joseph Bahout et Chawqi Douaihy (Dir.) ; La vie publique au Liban ; expressions et recompositions de politique (CERMOC, Beyrouth, 1997)
- 5- « Municipalités et pouvoirs locaux au Liban ; enjeux et logiques de la représentation », in ; Travaux et jours (Revue de l'USJ, n°60, automne 1997)
- 6- « Le Liban et le couple syro-libanais dans le processus de paix ; horizons incertains », in ; Le couple syro-libanais dans le processus de paix (Cahiers de l'IFRI n°22, Paris, 1998)
- 7- « Liban-Syrie ; une alliance objective franco-américaine ? », in ; L'Europe et les Etats-Unis face aux crises du Moyen-Orient (IFRI, septembre 2005)
- 8- « Liban 2005 ; décompositions et recompositions », in ; Critique internationale (Revue du CERI, n°31, avril-juin 2006)
- 9- « Le réveil de Beyrouth », in ; Esprit (mai 2005)
- 10- « Convergences et divergences franco-américaines au Liban », in Franck Mermier et Elizabeth Picard (Dir.) ; Liban ; une guerre de 33 jours (La découverte, Paris, 2007)
- 11- « Liban ; à la croisée de l'interne et du régional », in ; Ramsès (IFRI, Paris, 2008)
- 12- « Le Hezbollah dans la crise libanaise ; les miasmes d'une libanisation difficile », in ; L'Etat du monde (La découverte, Paris, 2009)

- 13- « Liban ; de l'après-guerre à l'entre deux-guerres ? », in Sara Daniel (Dir.) ; Guerres d'aujourd'hui ; pourquoi ces conflits ? Peut-on les résoudre ? (Editions delavilla, Paris, 2008)
- 14- Liban ; que faut-il attendre de la 'table-ronde' de la Celle Saint-Cloud ? (Note de consultance pour le MAEE, juin 2007)
- 15- L'Accord de Doha à l'épreuve des législatives libanaises de 2009 (Note de consultance pour le MAEE, octobre 2008)
- 16- Les élections législatives libanaises du 7 juin 2009 ; mode d'emploi et scenarii (Note de consultance pour le MAEE, mars 2009)
- 17- Les élections législatives de juin 2009 (Rapport de la Mission d'information et de contacts de l'OIF, juin 2009)
- 18- La formation du gouvernement de Saad Hariri, miroir des nouveaux équilibres politiques au Liban (Note de consultance pour le MAEE, décembre 2009)
- 19- Le Liban après 5 mois de gouvernement Hariri ; bilan et perspectives (Note de consultance pour le MAEE, mars 2010)
- 20- Les entrepreneurs syriens ; économie, affaires et politique (CERMOC, Beyrouth, 1994)
- 21- « The Syrian Business Community ; Its Politics and Prospects », in Eberhard Kienle (Ed.) ; Contemporary Syria; Liberalization Between Cold War and Cold Peace (IB Tauris and British Academic Press, Londres, 1994)
- 22- « Après les élections législatives, les équilibres politiques en Syrie aujourd'hui et demain », in ; Relations internationales et stratégiques (IRIS, n°16, 1994)
- 23- Economic and Business Aspects of the Syrian-Lebanese "Treaty of Brotherhood, Cooperation, and Coordination" (Consultance pour Business Brief, London Consultancy Firm, LLC, juin 1995)
- 24- « Les entrepreneurs syriens et la paix au Proche-Orient », in Louis Blin et Philippe Fargues (Dir.) ; L'économie de la paix au Proche-Orient (Maisonneuve et Larose-CEDEJ, Paris, 1995)
- 25- « Où peut encore aller la Syrie ? », in ; Esprit (décembre 2005)
- 26- « Le monde arabe vers un inévitable cercle vicieux ? », in Pascale Boniface et Didier Billion (Dir.) ; Les défis du monde arabe (PUF-IRIS, Paris, 2004)
- 27- Constitutionnalisme, démocratie, et processus électoraux au Machrek ; une lecture historique (Communication au colloque « Struggle and Hope for the Middle-East ; A Future With Repetition » organisé par le Center for Transregional Studies, Princeton University ; Versailles, 12-14 décembre 2003)

28- L'Irak depuis les élections de mars 2010 ; jeux d'alliances, fragilités internes, et appétits régionaux (Note de consultance pour le MAEE, novembre 2010)

29- « Dubaï-Beyrouth ; l'ombre et son double », in ; Esprit (novembre 2006)

30- Les chrétiens d'Orient ; entre « culture de l'espérance et sociologie de l'incertitude » (Note de consultance pour le MAEE, novembre 2010)

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Ch. 1 : Le Système Taëf ; le cadre et la scène	5
I- Les généalogies de l'Accord de Taëf ; quinze ans de <i>Conflict Resolution</i>	6
A- Dès le départ, un parrainage syrien	
B- Les tentatives d'arabisation de la crise	
C- Les préfigurations de Taëf, et l'entrée en scène d'un certain Rafik Hariri	
D- « Légalité révolutionnaire » v/s « Légalité constitutionnelle »	
II- Taëf et ses « confluents » : un accord miroir des équilibres régionaux, et Hariri comme point d'intersection et entrepreneur de réseaux	17
A- Le « Papier du 13 juin 1987 »	
B- Le « Papier Hariri »	
C- Le « Papier du Coral Beach »	
III- Lectures d'un Accord polymorphe	28
Ch. 2 : Elites, forces, et cultures politiques ; les acteurs et leurs réseaux	38
I- Les « élites politiques » comme analyseur	39
II- Pouvoirs, influence, et réseaux	42
III- Un début de typologie	44
A- Les « héritiers survivants » : Tout changer pour ne rien changer, ou les métamorphoses du « Guépard »	
B- Les miliciens « civilianisés » : « L'adieu (jamais définitif) aux armes »	
C- Entrepreneurs et « nouveaux riches » de la guerre : une lecture « systémique élargie » du haririsme	
IV- Entre micro et macro : des élites aux forces et aux cultures politiques, ruptures et continuités	53
V- Questions de recherche	58

Ch. 3 : Régulations/Dérégulations ; des équilibres communautaires au défi	62
I- Un héritage sans héritiers, ou la « République discontinuée »	63
II- « Hanoï ou Hong-Kong ? »	69
III- L'ombre portée de la succession d'Assad ; le Liban « miroir » syrien	76
IV- L'inexorable montée aux extrêmes et la course à l'abîme ; brève chronique d'un meurtre annoncé	83
Conclusions provisoires	
I- Elites, cultures politiques, et volatilités régionales ; trois voies vers une impasse du consociativisme libanais	91
II- Chroniques de l'entre-deux-guerres	100
Liste des textes et travaux	103